



**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

**DOCUMENT DE REFERENCE**

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 mars 2011, conformément l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce Document de Référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- le rapport d'activités, les comptes consolidés du groupe Cybernétix et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2008 tels que présentés sur les pages 74 à 108 du Document de Référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 mai 2009 sous le n° R.09-047.
- le rapport d'activités, les comptes consolidés du groupe Cybernétix et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2009 tels que présentés sur les pages 79 à 117 du Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2010 sous le n° D.10-0297.

Des exemplaires du Document de Référence sont disponibles, sans frais, auprès de Cybernétix – Technopôle de Château Gombert, rue Albert Einstein, BP 94 – 13382 Marseille cedex 13. Le Document de Référence peut également être consulté sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Cybernétix ([www.cybernetix.fr](http://www.cybernetix.fr)).

## SOMMAIRE

1 - PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	6
1.1 - Personne responsable des informations contenues dans le Document de Référence.....	6
1.2 – Attestation de la personne responsable du Document de Référence.....	6
1.3 - Politique d'information.....	6
2 - CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	6
2.1 – Commissaires aux Comptes titulaires.....	6
2.2 – Commissaires aux Comptes suppléants.....	7
2.3 – Informations sur les Commissaires aux Comptes ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés.....	7
3 – INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES DU GROUPE CYBERNETIX.....	7
3.1 – Endettement financier du Groupe.....	7
3.2 – Flux de trésorerie du Groupe.....	8
3.3 – Présentation des comptes du Groupe.....	8
4 – FACTEURS DE RISQUE.....	8
4.1 – Risques liés à l'organisation du groupe Cybernétix.....	9
4.2 – Risques liés aux activités du groupe Cybernétix.....	9
4.2.1 – Risques commerciaux.....	9
4.2.2 – Risques liés aux fournisseurs.....	10
4.2.3 – Risques technologiques.....	11
4.2.4 – Risques qualité.....	11
4.3 – Risques juridiques.....	12
4.3.1 – Risques liés à l'évolution de la réglementation.....	12
4.3.2 - Faits exceptionnels et litiges.....	12
4.3.3 - Droits de propriété intellectuelle.....	13
4.4 – Assurances et couvertures des risques.....	13
4.5 – Risques financiers.....	16
4.5.1 – Risques de taux.....	16
4.5.2 – Risque de change.....	16
4.5.3 – Risque de liquidité.....	16
4.5.4 – Risque d'exigibilité anticipée des dettes financières.....	17
4.5.5 – Risques sur actions et autres instruments financiers.....	17
4.5.6 – Risques sur matières premières.....	17
4.6 – Risques liés à l'environnement, à l'hygiène et à la sécurité.....	17
4.6.1 – Environnement.....	17
4.6.2 – Hygiène et sécurité.....	18
5 – INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....	18
5.1 – Histoire et évolution récente.....	18
5.1.1 – Raison sociale et siège social de Cybernétix S.A.....	18
5.1.2 – Forme juridique et législation applicable.....	18
5.1.3 – Date de constitution et durée.....	18
5.1.4 – Lieu et numéro d'enregistrement.....	18
5.1.5 – Exercice social.....	18
5.1.6 – Evénements marquants dans le développement du groupe Cybernétix.....	19
5.2 – Investissements.....	22
5.2.1 – Principaux investissements depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2010 et investissements en cours.....	22
5.2.2 – Investissements futurs.....	22
6 – APERÇU DES ACTIVITES DU GROUPE CYBERNETIX.....	23
6.1 – Présentation des activités du groupe Cybernétix et stratégie d'ensemble.....	23
6.1.1 – Présentation des activités du groupe Cybernétix.....	23
6.1.2 – Les fondamentaux du groupe Cybernétix.....	24
6.1.3 – Stratégie du groupe Cybernétix.....	25

6.2 – La société Cybernétix S.A. : Développement de Produits et Solutions pour les opérations en milieux hostiles .....	25
6.2.1 – <i>Savoir-faire de la société Cybernétix S.A.</i> .....	27
6.2.2 – <i>Tour d’horizon des marchés Cybernétix S.A.</i> .....	28
6.2.3 – <i>Les clients de la société Cybernétix S.A.</i> .....	29
6.2.4 – <i>Partenariats et alliances de la société Cybernétix S.A.</i> .....	29
6.2.5 – <i>Les contrats importants de la société Cybernétix S.A.</i> .....	29
6.2.6 – <i>La concurrence de la société Cybernétix S.A.</i> .....	29
6.3 – Les sociétés d’opérations géographiques : Cybernetix do Brasil .....	30
6.4 – La société CyXplus : Equipementier/ensemblier pour le contrôle non-destructif pour l’Industrie : .....	30
6.4.1 – <i>Stratégie de la société CyXplus</i> .....	32
6.4.2 - <i>Vue d’ensemble des technologies et savoir-faire de la société CyXplus</i> .....	32
6.4.3 – <i>Tour d’horizon des marchés de CyXplus</i> .....	33
6.4.4 – <i>Les clients de CyXplus</i> .....	33
6.4.5 – <i>La concurrence de CyXplus</i> .....	33
6.4.6 – <i>Les contrats importants de la société CyXplus</i> .....	34
7 – ORGANIGRAMME .....	34
7.1 – La SCI Les Bessons .....	34
7.2 – Cybernétix Microélectronique SAS .....	35
7.3 – Cybernétix of America Inc. ....	36
7.4 – CyXplus .....	36
7.5 – Cybernetix do Brasil .....	37
7.6 – Tableau des principaux postes pour chaque filiale au 31 décembre 2010 .....	37
8 – PROPRIETES IMMOBILIERES, ETABLISSEMENTS ET EQUIPEMENTS .....	38
8.1 – Propriétés et locations immobilières – Etablissements .....	38
8.2 – Questions environnementales .....	38
9 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES (2008, 2009 et 2010) .....	38
9.1– Introduction générale .....	38
9.2 – Comparaison des chiffres au 31 décembre 2010 avec ceux du 31 décembre 2009 .....	39
9.3 – Comparaison des chiffres au 31 décembre 2009 avec ceux du 31 décembre 2008 .....	41
10 – TRESORERIE ET CAPITAUX .....	43
10.1 – Flux de Trésorerie .....	43
10.2 – Endettement financier .....	45
10.2.1 – <i>Evolution de l’endettement financier au cours des trois dernières années</i> .....	45
10.2.2 – <i>Echéancier de l’endettement financier au 31 décembre 2010</i> .....	45
10.2.3 – <i>Echéancier de l’endettement financier au 31 décembre 2009</i> .....	46
10.2.4 – <i>Echéancier de l’endettement financier au 31 décembre 2008</i> .....	46
10.3 – Capitaux propres .....	47
11 – RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES .....	47
11.1 – Focalisation technologique .....	47
11.1.1 – <i>Développements sur fonds propres</i> .....	48
11.1.2 – <i>Développements en Recherche sous contrat</i> .....	48
11.1.3 – <i>Développements sur fonds privés</i> .....	49
11.2 – Programmes de Recherche & Développement .....	49
11.2.1 – <i>Cybernétix S.A.</i> .....	49
11.2.2 – <i>CyXplus</i> .....	50
11.3 – Brevets, licences et marques .....	50
12 – INFORMATION SUR LES TENDANCES .....	50
13 – PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE .....	51
14 – ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GENERALE ...	51
14.1 – Informations générales relatives aux Dirigeants et Administrateurs .....	52

14.2 – Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de Direction et de la Direction Générale .....	56
15 – REMUNERATIONS ET AVANTAGES .....	56
15.1 – Rémunération et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux de Cybernétix S.A. pour le dernier exercice clos au 31 décembre 2010.....	56
15.2 – Rémunération et avantages en nature attribués aux membres du Comité de Direction au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010.....	59
15.3 – Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers au 31 décembre 2010 .....	60
15.4 – Synthèse au 31 décembre 2010 des bons de souscription d'actions souscrites ou exercés par les mandataires sociaux .....	60
15.5 – Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'Administration .....	60
15.6 – Sommes provisionnées ou constatées par le groupe Cybernétix aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages au profit des Administrateurs et Dirigeants.....	60
16 – FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION... ..	60
16.1 – Fonctionnement du Conseil d'Administration et Direction de Cybernétix S.A. ....	60
16.2 – Information sur les contrats entre les Administrateurs et Cybernétix S.A. ....	60
16.3 – Contrôle interne .....	60
16.3.1 – Rapport du Président du Conseil d'Administration de Cybernétix .....	60
16.3.2 – Rapport des Commissaires aux Comptes.....	74
17 – SALARIES .....	75
17.1 – Effectifs.....	75
17.2 – Participation et stock options .....	75
17.2.1 – Contrat d'intéressement et de participation .....	75
17.2.2 – Options de souscription et/ou d'achats d'actions.....	75
17.2.3 – Actions gratuites .....	75
17.3 – Participation des salariés dans le capital de Cybernétix S.A. ....	75
18 – PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....	76
18.1 Répartition du capital et des droits de vote au 15 mars 2011 .....	76
18.2 – Répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2010 .....	77
18.3 – Répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2009 .....	77
18.4- Répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2008.....	78
18.5 – Droits de vote.....	78
18.6 – Contrôle de Cybernétix S.A.....	78
18.7 – Pactes d'actionnaires et actions de concert.....	78
18.8 – Franchissements de seuil déclarés à Cybernétix S.A.....	79
19 – OPERATIONS AVEC DES APPARENTES .....	79
19.1 – Depuis le début de l'exercice 2011 .....	79
19.2 – Exercice clos le 31 décembre 2010.....	80
19.3 – Exercice clos le 31 décembre 2009.....	80
19.4 – Exercice clos le 31 décembre 2008.....	80
20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	80
20.1 – Informations financières historiques.....	80
20.2 – Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 en normes IFRS .....	82
20.2.1 – Etat de la situation financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.....	82
20.2.2 – Etat du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 .....	83
20.2.3 – Tableau de flux de trésorerie (en milliers d'euros) pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 .....	84
20.2.4 – Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros) pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.....	85
20.2.5 – Annexes aux comptes consolidés 2010 .....	85

20.2.6 – Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010 en normes IFRS .....	116
20.3 – Vérification des informations financières historiques annuelles sur les comptes des trois derniers exercices.....	117
20.4 – Date des dernières informations financières.....	117
20.5 – Informations financières intermédiaires .....	117
20.6 – Politique de distribution des dividendes .....	118
20.6.1 – Dividende global.....	118
20.6.2 – Politique future des dividendes.....	118
20.6.3 – Délai de prescription des dividendes.....	118
20.7 – Procédures judiciaires et d’arbitrage.....	118
20.8 – Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	118
20.9 – Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre des trois derniers exercices .....	119
20.9.1 – Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de l’exercice 2010 .....	119
20.9.2 – Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de l’exercice 2009 .....	119
20.9.3 – Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre des exercices 2008 .....	120
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....	120
21.1 – Capital social de Cybernétix S.A.....	120
21.1.1 – Montant du capital social de Cybernétix S.A.....	120
21.1.2 – Forme des actions .....	120
21.1.3 – Titres non représentatifs du capital .....	120
21.1.4 – Autres titres donnant accès au capital.....	120
21.1.5 – Historique du capital social.....	121
21.1.6 – Actions auto-détenues par Cybernétix S.A. et contrat de liquidité .....	121
21.1.7 – Autorisations d’augmentation de capital.....	122
21.2. – Acte constitutif et statuts.....	122
21.2.1 – Objet social (article 3 des statuts) .....	122
21.2.2 – Exercice social (article 21 des statuts) .....	122
21.2.3 – Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d’Administration et de Direction .....	123
21.2.4 – Droits et obligations attachés aux actions.....	125
21.2.5 – Modifications des droits des actionnaires .....	126
21.2.6 – Assemblées Générales des actionnaires (article 20 des statuts, tel que proposé au vote des actionnaires lors de l’Assemblée Générale du 12 mai 2011).....	126
21.2.7 – Clauses susceptibles d’avoir une incidence sur le contrôle de Cybernétix .....	129
21.2.8 – Franchissement de seuils (article 11 des statuts) .....	129
21.2.9 – Stipulations particulières régissant les modifications du capital (article 7 des statuts).....	129
22 – CONTRATS IMPORTANTS .....	130
23 – INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D’EXPERTS ET DECLARATIONS D’INTERETS .....	131
24 – DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC .....	131
24.1 – Liste des communiqués de Presse publiés au cours des douze derniers mois .....	131
24.2 – Liste des Publications au BALO au cours des douze derniers mois.....	132
24.3 – Informations déposées aux greffes depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2010 (www.infogreffe.fr) ...	132
25 – INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS .....	133

## **1 - PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE**

### **1.1 - Personne responsable des informations contenues dans le Document de Référence**

Monsieur Gilles MICHEL, Président Directeur Général de Cybernétix S.A.

### **1.2 – Attestation de la personne responsable du Document de Référence**

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence, sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.

Les informations financières de l'exercice clos le 31 décembre 2008, présentées dans le Document de Référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 mai 2009, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui contiennent des observations figurant en pages 81 et 107 dudit Document de Référence. »

Fait à Marseille, le 30 mars 2011

Gilles MICHEL  
Président Directeur Général

### **1.3 - Politique d'information**

#### **Monsieur Gilles MICHEL**

Président Directeur Général

Rue Albert Einstein, Technopôle de Château Gombert

BP 94 – Domaine de l'Annonciade – 13382 MARSEILLE Cedex 13

Tél. : 04.91.21.77.18

Fax. : 04.91.21.77.03

E-mail : [gilles.michel@cybernetix.fr](mailto:gilles.michel@cybernetix.fr)

#### **Madame Valérie FOUURIAT**

Directrice Juridique & Ressources Humaines

Rue Albert Einstein, Technopôle de Château Gombert

BP 94 – Domaine de l'Annonciade – 13382 MARSEILLE Cedex 13

Tél. : 04.91.21.77.88

Fax. : 04.91.21.77.03

E-mail : [valerie.foudriat@cybernetix.fr](mailto:valerie.foudriat@cybernetix.fr)

## **2 - CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES**

### **2.1 – Commissaires aux Comptes titulaires**

Les Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants sont nommés pour six exercices. Leurs fonctions prennent fin après la réunion de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes du 6<sup>ème</sup> exercice.

- Mazars S.A.  
Immeuble Le Premium  
131 Bd Stalingrad  
69624 VILLEURBANNE Cedex

Nommé par l'Assemblée des actionnaires du 13 mai 2009, en remplacement du Cabinet Mazars & Guérard, 165 Avenue du Prado, 13008 Marseille, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

- Cabinet ASTRÉ  
35 cours Pierre Puget  
13006 MARSEILLE

Renouvelé dans ses fonctions lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

## 2.2 – Commissaires aux Comptes suppléants

- Monsieur Pierre SARDET  
61 rue Henri Regnault  
92400 COURBEVOIE

Nommé par l'Assemblée des actionnaires du 13 mai 2009, en remplacement de M. Michel ROSSE, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

- La société COPHOTRI  
88 Rue Grignan  
13001 MARSEILLE

Renouvelée dans ses fonctions lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2008, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

## 2.3 – Informations sur les Commissaires aux Comptes ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission des Contrôleurs légaux.

## 3 – INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES DU GROUPE CYBERNETIX

### 3.1 – Endettement financier du Groupe

En milliers d'Euros	31/12/2010	Evol 2010 Vs. 2009	31/12/2009 Retraité*	31/12/2009 Publié	Evol 2009 Vs. 2008	31/12/2008
<b>Capitaux propres</b>	<b>10 164</b>		<b>7 484</b>	<b>7 484</b>		<b>1 678</b>
<i>Evolution des capitaux propres</i>	<i>2 681</i>	<i>35,82%</i>		<i>5 806</i>	<i>345,99%</i>	<i>1 006</i>
<b>Total des dettes financières (A)</b>	<b>1 982</b>		<b>2 138</b>	<b>2 378</b>		<b>4 204</b>
<i>Evolution des dettes financières</i>	<i>-156</i>	<i>-7,28%</i>		<i>-1 826</i>	<i>-43,44%</i>	<i>-13</i>
<b>Trésorerie (B)</b>	<b>5 232</b>		<b>963</b>	<b>1 046</b>		<b>-410</b>
	<i>4 269</i>	<i>-443,41%</i>		<i>1 456</i>	<i>-355,22%</i>	<i>-379</i>
<b>Endettement Financier Net (A-B)</b>	<b>-3 250</b>		<b>1 175</b>	<b>1 332</b>		<b>4 614</b>
<i>endettement Financier Net / Capitaux propres</i>	<i>-4 425</i>	<i>-31,97%</i>		<i>-3 282</i>	<i>17,79%</i>	<i>983</i>

\* Conformément à la norme IFRS5, les actifs et passifs ainsi que les flux de trésorerie des activités destinées à être cédées sont présentés sur une ligne distincte des états financiers. La période comparative (exercice 2009) a été retraitée.

Au 31 décembre 2009, la progression des capitaux propres de 5,8 M€ résultait à la fois de l'augmentation de capital de 4 M€ intervenue en janvier 2009 et du retour à la profitabilité du groupe Cybernétix, avec un résultat net consolidé de 1,8 M€.

Cette augmentation de capital de janvier 2009, réservée à Sercel Holding, a en partie été réalisée par incorporation du compte courant de 2 M€, ce qui se reflète dans la diminution de 43% des dettes financières entre 2009 et 2008, et le reste par apport en numéraire. Malgré la hausse sensible du besoin en fonds de roulement, en ligne avec la croissance des activités, la trésorerie ressortait positive de 1 M€.

Au 31 décembre 2010, la progression des capitaux propres de 2,7 M€ résulte de l'amélioration significative du résultat net de l'exercice avec un montant de 2 720K€ par rapport à un résultat net de l'exercice 2009 retraité d'un montant de 1 806K€.

La baisse des dettes financières découle principalement du remboursement total le 11 octobre 2010 de l'emprunt contracté auprès de la Société Générale. Pour mémoire, le montant restant à rembourser au 31 décembre 2009 était de 180 K€

La trésorerie augmente de 4,3 M€ au 31 décembre 2010 par rapport à celle du 31 décembre 2009. Ceci est la conséquence directe de l'amélioration des résultats nets du Groupe.

### 3.2 – Flux de trésorerie du Groupe

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009 Retraité	31/12/2009 Publié
Lié à l'activité	5 737	(462)	(615)
Non lié à l'activité	(5)	(2 000)	(2 000)
lié aux opérations de financement	(190)	4 135	4 376
lié aux opérations d'investissement	(1 271)	(302)	(304)
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>4 271</b>	<b>1 371</b>	<b>1 456</b>

L'amélioration du solde de trésorerie au 31 décembre 2010 s'explique notamment par la bonne performance du résultat 2010, l'augmentation du chiffre d'affaires et le non-recours à l'affacturage en 2010 compensé par une augmentation des investissements en recherche et développement afin de soutenir la stratégie d'industrialisation d'équipement Oil& Gas et Nucléaire.

Des informations complémentaires et détaillées sont données au paragraphe 10.1 du présent Document.

### 3.3 – Présentation des comptes du Groupe

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats extraits des comptes consolidés du groupe Cybernétix selon les normes IFRS pour les trois derniers exercices.

En milliers d'Euros	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009 Retraité *	Exercice clos le 31/12/2009 Publié	Exercice clos le 31/12/2008
Chiffre d'affaires	31 858	25 188	29 364	20 369
Résultat opérationnel courant	2 319	1 380	1 295	(3 126)
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 801	1 757	1 757	(3 200)
Capitaux propres part du Groupe	10 164	7 484	7 484	1 678

\* Conformément à la norme IFRS5, le résultat net des activités destinées à être cédées est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat ; La période comparative (exercice 2009) a été retraitée

## 4 – FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à examiner l'ensemble des informations figurant dans le Document de Référence, y compris les risques décrits ci-dessous, avant de procéder à l'achat ou à la souscription d'actions de Cybernétix S.A. Les risques présentés ci-dessous sont, à la date du Document de Référence, ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière ou ses résultats. L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques présentées au présent paragraphe n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée à la date du présent rapport comme susceptible d'avoir un effet significativement défavorable sur le Groupe, peuvent exister.

Le groupe Cybernétix conduit une politique de gestion des risques de l'entreprise afin de respecter au mieux la défense des intérêts de ses actionnaires, de ses clients et de son environnement et sur la base des principes détaillés ci-après.



## 4.1 – Risques liés à l'organisation du groupe Cybernétix

### ■ Risques liés à un éventuel départ de collaborateurs clés

Les succès futurs du Groupe dépendent de sa capacité à fidéliser et à motiver ses collaborateurs clés, sachant que l'équipe dirigeante a été remaniée et a permis de conduire le redressement du Groupe selon la stratégie actuelle.

Si le Groupe venait à perdre les services d'un ou plusieurs collaborateurs clés, il estime qu'une grande partie des tâches effectuées par le(s) collaborateur(s) quittant le Groupe pourrait être effectuée par d'autres collaborateurs clés. Cependant, le Groupe ne peut pas garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'aurait aucun impact significatif.

### ■ Risques sociaux spécifiques

Le groupe Cybernétix comptait 160 salariés au 31 décembre 2010 et ne considère pas être exposé de manière significative à des risques de type social. Aucun jour de grève n'a été constaté lors des cinq dernières années.

## 4.2 – Risques liés aux activités du groupe Cybernétix

### 4.2.1 – Risques commerciaux

### ■ Risques liés à la dépendance vis-à-vis des principaux clients

Le Groupe considère qu'il existe un risque de dépendance par rapport aux principaux clients, comme l'illustre le tableau suivant qui présente le poids des vingt premiers clients dans le chiffre d'affaires consolidé des trois derniers exercices :

	2008	2009 Publié	2009 Retraité*	2010
<b>Client principal</b>	20,02%	51,93%	60,54%	67,79%
<b>Cinq principaux clients</b>	50,54%	77,60%	88,30%	88,07%
<b>Dix principaux clients</b>	67,26%	87,15%	97,15%	95,14%
<b>Vingt principaux clients</b>	86,54%	96,40%	99,71%	99,76%

*\*2009 retraits : Conformément à la norme IFRS5, le poste client des activités cédées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte dans le bilan. La période comparative (exercice 2009) a été retraits*

Avec l'évolution du périmètre du Groupe, et particulièrement avec le recentrage sur les métiers de l'Energie, le groupe Cybernétix reste dans une certaine mesure dépendant de ses cinq premiers clients en 2010. En effet, tant dans le secteur Oil & Gas que dans celui du Nucléaire, l'activité est concentrée sur quelques clients clés.

Compte tenu de la taille des contrats et du nombre de clients sur les marchés de l'Energie, le chiffre d'affaires sera concentré sur les 20 à 25 clients principaux (grands comptes) pour les 2 à 3 années à venir.

La spécificité du secteur Energie induit des contrats à long terme qui sécurisent le chiffre d'affaires du Groupe.

Par ailleurs, afin de réduire encore l'éventuelle dépendance et d'accélérer son développement, le Groupe renforce ses forces commerciales dans ses secteurs d'activité : Oil & Gas, Nucléaire, Défense, et développe des approches de partenariat auprès des grands donneurs d'ordre (Nucléaire, Oil & Gas) en France et à l'international. De plus, la stratégie Produit initiée en 2008 devrait permettre un accès à une plus grande base de clients.

#### ▪ **Risque de réduction des marges**

Dans la continuité de l'exercice précédent, le Groupe a réduit son exposition au risque de réduction des marges notamment en opérant un recentrage de ses activités sur les marchés de l'Energie qui lui permet de mieux maîtriser les modèles économiques de chaque secteur et par la même, d'améliorer ses marges.

Ce recentrage permet entre autre une meilleure récurrence dans les produits fabriqués mais aussi dans le type de projets gérés.

Par ailleurs, la mise en place de revues de projets et de contrôle d'entrée des produits telle que détaillée au paragraphe 4.2.4 ci-après, permet de réduire le risque de réduction des marges.

#### ▪ **Risques concurrentiels**

Le groupe Cybernétix est confronté à plusieurs types de concurrents selon les secteurs d'activité et principalement dans le domaine de l'Industrie :

- des fabricants d'envergure internationale opérant en Europe, Asie et Amérique du Nord. Ces concurrents participent aux principaux appels d'offre des grands donneurs d'ordre.
- des fabricants locaux et nationaux qui bénéficient de leur infrastructure locale et d'une bonne connaissance des pratiques de partenariat locales.
- des fabricants référencés de manière historique dans le cadre de certains projets.

Afin de faire face à ses concurrents, le Groupe dispose de plusieurs avantages clés :

- des équipes de plus en plus étoffées et dédiées aux marchés spécifiques (nucléaire, parapétrolier, industrie) tant en France qu'à l'étranger,
- des gammes de produits complètes répondant aux besoins des clients,
- une politique constante d'innovation autour de briques technologiques permettant d'apporter constamment des améliorations importantes aux produits et de proposer de nouveaux concepts de solutions dédiées,
- un investissement important dans des briques logicielles nécessaires à l'ouverture des produits ainsi qu'à la création de valeur pour le client,
- une politique de partenariat très active pour l'accès à certains marchés étrangers (référencement local) et pour l'accès aux grands projets dans le nucléaire et le parapétrolier (référencement auprès d'opérateurs ou de maîtres d'œuvre de premier rang).

Cette politique porte ses fruits depuis 2009 et sera renforcée dans les années à venir.

#### ▪ **Risques d'impayés**

L'appartenance des principaux clients du Groupe à des grands groupes nationaux et internationaux permet au Groupe de disposer d'une clientèle solvable. De plus, la mise en place d'une procédure de couverture de risque (Coface) pour les activités à l'étranger a permis de réduire l'exposition.

Au 31 décembre 2010, le montant des créances clients du Groupe (hors affacturage, factures à établir, créances intragroupe et créances sur travaux non encore facturables) s'établissait à 5 420 K€. Le montant des créances échues non recouvrées s'élevait à 2 087 K€ dont 1 629 K€ (soit 78%) se répartissait sur des grands comptes.

#### **4.2.2 – Risques liés aux fournisseurs**

Les achats du Groupe sont essentiellement composés de trois grandes familles de produits qui se répartissent ainsi en pourcentage du chiffre d'affaires :

- les matières premières et équipements (46,73%),
- la sous-traitance (5,78%),
- les prestations de services (11%) comme le travail intérimaire, le transport, les conseils, ....

La stratégie d'achats du Groupe s'appuie sur 2 principes forts :

- Le multi-sourcing potentiel sur l'ensemble de nos activités. Il nous permet de pouvoir diversifier les sources d'approvisionnement pour une famille donnée de produits achetés. Ceci nous permet de

bénéficier de prix compétitifs dans une dynamique client-fournisseur gagnant-gagnant et de limiter le risque de dépendance réciproque avec un fournisseur.

- Les partenariats techniques dans le cadre de fourniture très spécifique. Ces partenariats nous permettent d'avoir accès aux dernières technologies, de comprendre leur degré de maturité et ainsi en limiter les risques induits.

Les sources d'approvisionnements sont essentiellement nationales. Une politique de sourcing ciblée à l'étranger est à l'étude pour permettre au Groupe d'améliorer sa compétitivité et pénétrer des marchés à l'export.

Le Groupe s'appuie également sur des sous-traitants locaux pour avoir la réactivité nécessaire dans le cadre de certains projets.

Le tableau ci-après détaille la part des principaux fournisseurs dans les achats du Groupe.

Part des principaux fournisseurs dans les achats	Premier	5 premiers	10 premiers	20 premiers
Au 31/12/2009 publié	36,35%	56,58%	64,15%	72,69%
Au 31/12/2009 retraité	39,39%	61,32%	69,05%	77,26%
Au 31/12/2010	48,62%	72,10%	77,78%	84,15%

Depuis 2008, le Groupe a pour objectif de réduire son panel de fournisseurs afin de massifier ses achats et de diminuer ses coûts administratifs de gestion.

Par ailleurs, afin de renforcer la maîtrise de sa sous-traitance, le service qualité du groupe Cybernétix réalise, en collaboration avec le service achat et le bureau d'étude, des audits de ses principaux sous-traitants et fournisseurs. Ces audits ont pour principal objectif d'identifier les éventuels points faibles du sous-traitant au fournisseur et de mettre en place les actions correctives adéquates.

#### **4.2.3 – Risques technologiques**

Les produits développés par le groupe Cybernétix font l'objet d'innovations technologiques que le Groupe est à même d'accompagner par ses efforts de Recherche & Développement qui représentent 7,4% du chiffre d'affaires consolidé en 2010. Cet effort lui permet ainsi d'assurer la qualité et le suivi technologique de ses produits matériels et logiciels au travers d'une politique de validation et d'essais poussée.

Par ailleurs, dans le cadre de projets spécifiques de grande envergure, une partie significative des dépenses de Recherche & Développement est financée directement par le client concerné, ce qui allège la trésorerie du Groupe.

#### **4.2.4 – Risques qualité**

- **Risques qualité système :**

Le groupe Cybernétix s'est engagé à mettre en place un système de management qualité permettant d'assurer à ses clients la fourniture d'un produit répondant parfaitement à ses exigences et ce, dès la prise en compte de ces dernières lors des phases commerciales jusqu'à la fourniture du produit final qui devra répondre aux performances attendues dans le respect des règles de sécurité en vigueur. Le système de management qualité mis en place a été réalisé conformément aux exigences de la norme ISO 9001 v 2008 et a été certifié en avril 2008 par l'AFAQ.

- **Risques qualité projet :**

Une analyse des risques qualité projet est réalisée tout au long de la vie du projet au travers de revues spécifiques. Ces revues permettent d'identifier les risques en cours et de mettre en place les actions correctives qui permettront de les maîtriser. Le suivi de la réalisation de ces revues est assuré par le service Qualité.

Les projets dans lesquels le groupe Cybernétix s'engage comportent des phases de conception, puis de réalisation qui pourraient être source de difficultés inhérentes à la nature des projets. Afin de se prémunir le mieux possible contre ces risques, le Groupe a mis en place depuis 2005 un ensemble d'actions telles que :

- des équipes dédiées et formées à la conception et réalisation des projets ;
- des revues de conception de base et de conceptions détaillées des projets par des tierces personnes ;
- des formations spécifiques aux métiers et techniques requises par les différents secteurs de l'activité ;
- de plus, une police d'assurance responsabilité civile exploitation et une police d'assurance responsabilité civile après livraison ont été souscrites pour l'ensemble des activités du Groupe.

En outre et depuis 2008, le Groupe a mis en place un guide de mise en œuvre adapté aux produits, projets et services permettant d'identifier les étapes et documents « clefs » indispensables au bon déroulement de l'affaire.

Au travers du processus de revue des offres et des contrats en découlant, notamment dans le cadre de la certification « Qualité – Iso 9001 », la Direction s'assure au préalable qu'aucun projet n'est susceptible de par sa nature à mettre en péril le Groupe. La mise en place des actions telles que détaillées au présent paragraphe permet ainsi de minimiser les risques de défaillances dans le déroulement de nos projets. A la date du présent document, aucun projet en cours n'a été identifié comme risquant de mettre une des sociétés du Groupe en danger en cas de défaillance dans sa réalisation.

- **Risques qualité produit :**

Depuis début 2009, le Groupe a mis en place un contrôle d'entrée des produits. Ce contrôle permet de bloquer dès réception des produits non conformes. Des contrôles sont également réalisés tout au long des processus de fabrication de nos produits. Chaque produit est contrôlé en interne avant réception et recette avec notre client.

Des indicateurs qualité "projet" et "produit" sont présentés et analysés lors de chaque Comité de Direction (2 fois par mois).

### **4.3 – Risques juridiques**

Le Groupe estime n'être soumis à aucun risque juridique spécifique à l'exception de ceux décrits ci-après.

Lorsqu'un risque est identifié, une provision est constituée pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

#### **4.3.1 – Risques liés à l'évolution de la réglementation**

Les réglementations applicables aux activités du Groupe diffèrent selon les activités et selon les pays dans lesquels le Groupe opère. Dans ce cas, le Groupe peut être amené à faire appel à des conseillers localement (agents commerciaux, avocats...) afin de clarifier, si nécessaire, certaines réglementations.

Il convient cependant de noter que l'ensemble des établissements du Groupe, à l'exception de Cybernétix of America (USA et sans activité) et Cybernétix do Brasil (nouvellement créée en décembre 2010), sont domiciliés en France. En vue du développement de l'activité de la filiale au Brésil, le Groupe s'appuie sur les conseils d'un cabinet d'avocats brésilien.

#### **4.3.2 - Faits exceptionnels et litiges**

A la connaissance du Groupe, il n'existe à la date du présent rapport, aucun autre fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative défavorable sur le patrimoine, la situation financière, l'activité ou le résultat du Groupe, hormis ceux listés ci-après.

- ❖ Par assignation en date du 28 juillet 2004, Cybernétix S.A. a assigné en référé devant le Tribunal de Commerce de Marseille la société CD SYSTEM de COLUMBIA, société colombienne dont le siège social est situé à Bogota en Colombie en sollicitant la condamnation de la requise à payer à titre provisionnel :
  - la somme de 775.000,00 Euros au titre du solde du prix contractuel ;
  - la somme de 10.000 Euros au titre des frais de stockage, gardiennage et assurances ;

- les intérêts de droit à compter du 3 mars 2003.

En effet, le 18 octobre 2002, la société CD SYSTEM COLUMBIA avait passé commande à Cybernétix S.A. pour la fourniture par Cybernétix S.A. d'une chaîne de production de cartes à puce fabrication pour un montant total de 910 000 €. Or, malgré la recette réalisée avec succès de la machine en présence d'un représentant de la société CD SYSTEM, cette dernière a informé Cybernétix S.A. en mars 2003 qu'elle ne souhaitait plus prendre livraison de cette machine qui était terminée et recettée. Après différentes tentatives de conciliation amiable par Cybernétix S.A. et restée sans réponse de la part de la société CD SYSTEM, Cybernétix S.A. a décidé d'assigner en référé cette société. Par jugement en date du 15 mai 2006, le Tribunal de Commerce de Marseille a condamné la société CD SYSTEMS à payer à la société Cybernétix S.A. la somme de 775 000 € avec intérêt au taux légal à compter de l'assignation outre 2 000 € d'article 700 du NCPC et ordonné pour le tout l'exécution provisoire. La société CD System a interjeté appel de ce jugement. Mais, la Cour d'Appel d'Aix en Provence, dans deux arrêts rendus les 7 mai et 18 décembre 2009, a confirmé la responsabilité de CD SYSTEMS dans la résiliation du contrat de vente conclu le 18 octobre 2002 et a condamné CDSYSTEM à payer à Cybernétix S.A. la somme de 342 398 € majorée des intérêts de droit, ainsi qu'à une somme de 1 500,00 € au titre des dispositions de l'article 700 du CPC. Malgré cette nouvelle condamnation, la société CD SYSTEMS refuse de payer et s'est pourvue en cassation. Par prudence, Cybernétix S.A. n'a pas enregistré de produit à recevoir en vertu de cette décision de justice.

- ❖ Dans le litige opposant la société FACDEM à Cybernétix S.A. tel que détaillé au paragraphe 4.3.2 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2010 sous le numéro D 10-0296, par un jugement en date du 5 octobre 2010, le Tribunal de Commerce de Marseille a condamné la société Cybernétix S.A. à payer la somme totale en principal de 7 750,63 € en lieu et place des 12 500 € réclamés par la société FACDEM et 2 000 € au titre des dispositions de l'article 700 du CPC en lieu et place des 3 000 € réclamés par la partie adverse. L'ensemble des sommes ont été payées par Cybernétix S.A. en décembre 2010.
- ❖ Enfin, Cybernétix S.A. a provisionné un montant de 216 K€ correspondant au risque maximum estimé par le Groupe relatif à certains litiges en cours.

Outre les éléments détaillés ci-avant, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

#### **4.3.3 - Droits de propriété intellectuelle**

Le Groupe s'attache à prendre toutes les mesures nécessaires en vertu des législations spécifiques de chaque pays pour protéger ses droits de propriété intellectuelle sur sa technologie et son savoir-faire.

#### **4.4 – Assurances et couvertures des risques**

Les sociétés du groupe Cybernétix bénéficient du contrat d'assurances Groupe couvrant leurs risques de dommages et de responsabilité civile.

En fonction de la spécificité des activités du Groupe, des contrats de couverture sont éventuellement souscrits.

Ils comportent tout d'abord des contrats de responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels.

Ils comportent également des contrats d'assurance dommages aux biens, couvrant pour l'essentiel les risques d'incendie, d'inondation et très généralement, les risques de bris de machine et les pertes d'exploitation consécutives aux sinistres garantis ainsi qu'une couverture pour les risques de montage et essais.

Les valeurs prises en compte au titre de ces polices ont été déterminées à la suite d'expertises préalables, réalisées par des cabinets agréés par les sociétés d'assurances.

A la date du Document de Référence, le document ci-après récapitule les principales assurances souscrites par le Groupe :

Police	Assureur	Principaux Risques couverts	Montant des garanties
<b>Responsabilité des dirigeants</b>	Chartis/ Gras Savoie	<b>Responsabilité des dirigeants, acte frauduleux, fautes professionnelles :</b>	<b>4 600 000 € par période d'assurance</b>
<b>Responsabilité Civile et Produits</b>	GAN/ Gras Savoie	<b>Responsabilité Civile exploitation :</b> dommages corporels, matériels et immatériels, dont :	<b>15 000 000 € par sinistre</b>
		- Faute inexcusable	1 500 000 € par année d'assurance
		- Intoxications alimentaires	1 500 000 € par année d'assurance
		- Dommages matériels et immatériels consécutifs	4 500 000 € par sinistre
		- Dommages immatériels non consécutifs	500 000 € par année d'assurance
		- Dommages aux biens confiés	800 000 € par sinistre
		- Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu	500 000 € par sinistre
		- Atteintes à l'environnement accidentelles (corporelles, matérielles, et immatérielles)	1 500 000 € par année d'assurance
		- RC vol par préposés	100 000 € par sinistre
		<b>Responsabilité Civile après livraison :</b> dommages corporels, matériels et immatériels, dont :	<b>15 000 000 € par année</b>
		- Dommages immatériels non consécutifs	Inclus
		- Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 500 000 € par année d'assurance
		- Frais de retrait de produits identifiables après leur livraison	1 000 000 € par année d'assurance
		- Frais de dépose et de repose	760 000 € par année d'assurance
		- Dommages survenus aux Etats-Unis ou au Canada : réclamations qui y sont formulées ou jugées	1 500 000 € par année d'assurance
		<b>Responsabilité Civile Professionnelle :</b> dommages corporels, matériels et immatériels dont :	<b>3 000 000 € par année</b>
		- Dommages matériels et immatériels consécutifs ou non	Inclus
- Destruction ou détérioration des documents confiés	1 000 000 € par sinistre		
<b>Garanties communes :</b> défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives :	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause		
- Recours (préjudices supérieurs à 150 €)	100 000 € par sinistre		
- Frais de prévention des sinistres	100 000 € par année d'assurance		
- Défense devant les juridictions américaines ou canadiennes	Frais inclus dans le montant de garantie des dommages correspondants		
<b>Marchandises transportées</b>	G.A.M.A/ Gras Savoie	- Par voie maritime, terrestre, aérienne et par lieu de séjour en cours de transport	1 200 000 € par expédition
		- Pour son propre compte dans des véhicules appartenant à l'assuré ou loués avec ou sans chauffeur	200 000 € par expédition
		- Pour expositions	450 000 € par lieu de séjour
		- Par voie postale ou dans les véhicules des collaborateurs	15 250 € par expédition
		- Pour les matériels confiés à l'assuré par des tiers ou par les clients dans le cadre du service après-vente ou non	76 000 € par expédition

<b>Multirisques</b>	AXA/ Gras Savoie	Sites du groupe Cybernétix	30 000 000 € par évènement
<b>Accidents Missions</b>	ACE Europe/ Gras Savoie	<b>Capital décès accidentel :</b>	<b>118 000 €</b>
		- Forfait famille	Majoration de 10% du capital décès
		- Pour le conjoint accompagnant	Forfait 30 000 €
		- Pour les enfants accompagnants	Forfait 5 000 €
		<b>Capital décès supplémentaire en cas d'accident aérien :</b>	<b>30 000 €</b>
		<b>Capital invalidité permanente totale ou partielle accidentelle :</b>	<b>88 000 €</b>
		- Forfait famille	Majoration de 10% du capital invalidité
		- Pour le conjoint accompagnant	Forfait 30 000 €
		- Pour les enfants accompagnants	Forfait 30 000 €
		<b>Coma suite à accident du salarié :</b>	<b>2% du capital décès/semaine de coma dans la limite de 50 semaines et plafonné à 300 000 €</b>
		<b>Décès suite à accident cardiaque et accident vasculaire cérébral</b>	<b>50% du capital décès plafonné à 300 000 €</b>
		<b>Frais médicaux hors du pays de domicile de l'assuré :</b> remboursement des frais réels sans franchise, prise en charge en cas d'hospitalisation	<b>10 000 000 €</b>
		<b>Frais médicaux dans le pays de domicile de l'assuré :</b> remboursement des frais consécutifs à une hospitalisation à l'étranger au cours d'une mission (sans franchise)	<b>20 000 € pendant 30 jours au retour au pays de domicile</b>
		<b>Prise otage :</b> franchise 3 mois et payable pendant 3 ans	<b>Salaires à concurrence de 100 000 € par an</b>
		<b>Incident de voyage :</b>	
		- Retard avion, annulation vol	300 €
		- Manquement correspondance	300 €
		- Retard livraison bagages	600 €
		- Détournement aérien	3 000 €
		- Avance de fonds	15 000 €
		<b>Détérioration, perte, vol ou destruction :</b>	
		- Des bagages personnels	5 000 €
		- Du matériel informatique professionnel	3 000 €
		<b>Perte, vol ou destruction des échantillons :</b>	<b>3 000 €</b>
		<b>Assistance Juridique (paiement d'honoraires) :</b>	<b>10 000 €</b>
		<b>Avance sur caution pénale :</b>	<b>60 000 €</b>
		<b>Indemnités en cas de sur réservation sur avion de ligne :</b>	<b>50 €</b>
		<b>Evacuation politique et catastrophes naturelles :</b>	<b>Billet d'avion</b>
		<b>Annulation ou modification de voyage :</b>	<b>5 000 €</b>
		<b>Frais de recherche et de secours :</b>	<b>5 000 €</b>
<b>Responsabilité Civile vie privée :</b>	<b>5 000 000 €</b>		
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels	1 500 000 €		
- Intoxication alimentaires	1 500 000 €		
- Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 500 000 €		

<b>Mission collaborateurs</b>	AGF/ Delta Assurances	<b>Responsabilité Civile :</b>	
		- Dommages corporels	Sans limitation
		- Dommages matériels et immatériels consécutifs dont :	100 000 000 € par sinistre
		- Dommages immatériels consécutifs	1 530 000 € par sinistre
		- Dommages résultants de la faute inexcusable	1 500 000 € par sinistre et par année d'assurance
		- Garanties annexes groupées : aide bénévole et transport de blessés	Véhicule : à concurrence du montant des dommages et dans la limite de la valeur vénale (sauf exceptions prévues aux conditions générales)  Contenu et autoradio : à concurrence du montant choisi et dans la limite de la valeur de remplacement vétusté déduite
		- Défense et Recours	
		- Vol et incendie dans la limite de 48 840 €	
		- Bris de glaces	
		- Catastrophes naturelles	
		- Dommages tous accidents dans la limite de 48 840 €	
- Accidents corporels du conducteur la limite de 29 066 €			
- Contenu dans la limite de 1 500 €			
<b>Flotte automobile</b>	AGF/ Delta Assurances	4 engins – Incendie, explosion, catastrophe naturelle, attentat	Pas de plafond

Il est précisé qu'il existe des sauvegardes informatiques conservées dans une armoire forte ignifugée.

#### **4.5 – Risques financiers**

##### **4.5.1 – Risques de taux**

###### Actif financier :

Les équivalents de trésorerie sont composés de SICAV monétaires qui ne sont pas sensibles au risque de taux.

###### Passif financier :

Au 11 octobre 2010, Cybernétix a soldé sa dernière échéance sur l'emprunt contracté avec la Société Générale.

Aucun autre emprunt n'a été contracté au cours de l'exercice 2010.

En conséquence le risque de taux est nul en ce qui concerne le passif financier au 31 décembre 2010.

##### **4.5.2 – Risque de change**

A la date du 31 décembre 2010, aucun contrat en cours n'était établi en US dollars.

Néanmoins, afin de prémunir le Groupe contre les variations de taux de change, la politique du Groupe est de mentionner dans les contrats d'une valeur significative (> 100 000 US\$) que le montant facturé sera révisé en cas d'une variation de plus ou moins 2,5% du cours du dollar qui a servi de base à l'établissement des prix. Pour les autres contrats, le Groupe dispose d'un compte en US\$ qui lui permet de conserver les dollars en cas de baisse du cours.

##### **4.5.3 – Risque de liquidité**

Afin de reconstituer l'équilibre financier du Groupe et ses capitaux propres, en 2007 et 2009, Cybernétix S.A. a procédé à deux augmentations de capital pour des montants respectifs de 3 752 931 € et de 3 999 996 €.

Grâce à ces opérations et aux bons résultats du Groupe obtenus au cours des exercices 2009 et 2010, la trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe s'est nettement redressée.

L'entrée de revenus récurrents provenant principalement de la vente de produits, ainsi que la réalisation de projets à meilleure marge, permettent d'assurer un flux de trésorerie adapté aux besoins actuels du Groupe.



Cette tendance devrait se confirmer sur 2011 et au-delà.

Par ailleurs, depuis 2007, Cybernétix S.A. bénéficie d'un contrat d'affacturage avec CGA, filiale de la Société Générale, qui assure une meilleure gestion de la trésorerie liée aux acomptes sur grands projets.

#### **4.5.4 – Risque d'exigibilité anticipée des dettes financières.**

Au 31 décembre 2010, Cybernétix S.A. n'a pas recours à des financements par emprunt, il est précisé que le dernier emprunt a été soldé le 11 octobre 2010.

#### **4.5.5 – Risques sur actions et autres instruments financiers**

Le groupe Cybernétix estime ne pas être exposé à des risques significatifs concernant les actions ou d'autres instruments financiers.

Dans le cadre de la gestion de son contrat de liquidité, le groupe Cybernétix S.A. détient pour 33 979 € d'actions auto-détenues (soit 2 268 actions).

#### **4.5.6 – Risques sur matières premières**

Le groupe Cybernétix estime ne pas être exposé à des risques significatifs concernant l'approvisionnement ou les fluctuations de prix de matières premières.

### **4.6 – Risques liés à l'environnement, à l'hygiène et à la sécurité**

#### **4.6.1 – Environnement**

##### ***Un souci écologique ...***

A l'écoute de la société civile, le groupe Cybernétix a inscrit dans ses valeurs la prise en compte de la santé et de la sécurité de ses salariés et la préservation de l'environnement. En intégrant la gestion des déchets comme axe majeur de sa stratégie environnementale, le Groupe s'engage à se conformer aux règles de tri et de valorisation applicable à ses déchets et à la réduction de ses impacts environnementaux. La conformité aux directives internationales (REACH, ROHS...) est également un critère déterminant dans le choix des produits achetés par le Groupe.

Le Groupe s'engage également dans la mise en place du processus d'éco conception afin de pouvoir prendre en compte et réduire dès la conception du produit, son impact environnemental. Ce processus permettra également au Groupe de définir les bases d'une démarche de développement durable.

Cybernétix contribue également à la préservation de l'environnement et des hommes au travers de ses activités :

- Dans l'Oil & Gas, par exemple, ses produits de monitoring des installations sous-marines de grande profondeur sont utilisés pour la détection de fuites d'hydrocarbures, afin de limiter les rejets polluants ;
- Dans le Nucléaire, les outils robotiques de démantèlement d'installations radioactives permettent de limiter ou de supprimer l'exposition des personnels, les manipulations étant effectuées à distance depuis des zones sécurisées.

##### ***Des valeurs humaines partagées...***

###### Application de la Loi Aubry :

Le groupe Cybernétix a mis en place progressivement un accord relatif à l'aménagement et la durée du temps de travail réduisant ainsi ses horaires initiaux d'environ 10%. Par exemple, pour le personnel de Cybernétix S.A., l'horaire hebdomadaire est passé depuis juin 1999 de 39 heures à 37 heures 20 et 8 salariés bénéficient de l'aménagement à temps partiel suivant un horaire étudié en fonction de leur desiderata et des responsabilités de leur poste au sein de l'entreprise.

Emploi et Insertion de travailleurs handicapés : chacune des filiales « actives » du groupe Cybernétix applique le pourcentage des 6% en vigueur au niveau de la législation sociale.

#### 4.6.2 – Hygiène et sécurité

Au-delà des obligations réglementaires, chacun se doit de comprendre les enjeux de la sécurité avec identification et évaluation des risques pour aller vers le zéro accident.

	Effectif moyen Groupe	Accidents de travail + chantier	Accidents de trajet	Taux (100 * nbre d'accidents total / effectif)
<b>2008</b>	161	3	5	4,96
<b>2009</b>	144	4	2	4,17
<b>2010</b>	155	5	3	5,16

L'analyse et la prévention des risques sont un souci permanent pour le Groupe. Des indicateurs "sécurité" sont présentés et analysés lors de chaque Comité de Direction (2 fois par mois).

Une analyse des risques sécurité est réalisée pour chaque projet, que ce soit les risques liés à l'utilisation du produit par le client ou les risques qui seront rencontrés par les équipes lors des phases de montage et d'intégration des produits. Ces analyses font l'objet de rapports écrits préconisant les actions à prendre pour éliminer ces risques.

Les activités du groupe Cybernétix nécessitent une gestion rigoureuse de l'ensemble des aspects liés à la sécurité. Cybernétix SA, dans le cadre de la maîtrise de ses processus dans le domaine du Nucléaire a obtenu le renouvellement de sa certification CEFRI en janvier 2011 et prépare une certification CAEAR pour le quatrième trimestre 2011. La reconnaissance du système sécurité général de Cybernétix S.A. se fera au travers d'une certification OHSAS 18001. L'audit de certification sera réalisé avec le premier audit de suivi qualité soit le premier trimestre 2012.

### **5 – INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR**

#### **5.1 – Histoire et évolution récente**

##### **5.1.1 – Raison sociale et siège social de Cybernétix S.A.**

La dénomination est Cybernétix.

Le siège social de Cybernétix S.A. est situé Rue Albert Einstein, Technopôle de Château Gombert BP 94 – Domaine de l'Annonciade – 13382 MARSEILLE Cedex 13 et son numéro de téléphone est le 04 91 21 77 00.

##### **5.1.2 – Forme juridique et législation applicable**

Cybernétix S.A. est une société anonyme de droit français, régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur par ses statuts.

##### **5.1.3 – Date de constitution et durée**

Cybernétix S.A. a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille le 14 Janvier 1985.

La durée de Cybernétix S.A. est fixée à quatre-vingt dix-neuf années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

##### **5.1.4 – Lieu et numéro d'enregistrement**

Cybernétix S.A. est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 331 406 637.

Le code APE est le 7112B et son numéro SIRET est le 331 406 637 00024.

##### **5.1.5 – Exercice social**

L'exercice social, d'une durée de 12 mois, commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

## 5.1.6 – Evénements marquants dans le développement du groupe Cybernétix

### Résumé :

1985 : Création de Cybernétix S.A. par Charles Palumbo avec 2 actionnaires de référence : Technicatome et Comex S.A.

1985 – 1997 :

- Procédés et équipements pour la production et le test des cartes à puce
- Essilor (1992-1998) : Procédés et équipements pour la production automatique et produits optiques « grand public »
- Tri postal : première machine : 1987-1988
- Robotique pour offshore et nucléaire : bras REMO – développement et essais des premiers AUVS d'intervention

1988 : Robotique mobile sur Saclay

1997 : Introduction de Cybernétix S.A. au Second Marché

1999 : Reprise de l'activité Vision d'APPI

2001 : Intégration de la société B+ et création de B+X pour des systèmes de Tri-Logistique

2002 : Création de Cybernétix Microélectronique

2003 : Reprise de ICAP (inspection rayons X)

2004 : Réduction du périmètre : cession de Cybernétix Industrie et Microélectronique, fermeture de B+X

2005 : Cybernétix S.A. a 20 ans – Restructuration de l'entreprise pour un recentrage sur ses métiers de base : Nucléaire, Offshore, Défense et Sécurité, Industrie

2006 : **Juillet** – Modification de l'actionnariat. Entrée au capital de Sercel Holding (Compagnie Générale de Géophysique) par acquisition d'une partie de la participation de Comex S.A.

2007 : **Juin** – Evolution de l'actionnariat. Le fonds d'investissement Truffle Venture a cédé l'intégralité de ses actions à la société Sercel Holding (pour 11%) et à la société SOJITZ Corporation (pour 7,1%)  
**Novembre** : Augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription d'un montant de 3,6 millions €.

2008 : **Avril** – Obtention de la Certification ISO 9001-2000

**Décembre** – Création d'une filiale détenue à 99,99 % dénommée CyXplus

2009 : **Janvier** – Augmentation de capital d'un montant de 4 M€ entièrement réservée à Sercel Holding

**Mars** – Approbation par le Conseil d'Administration du projet d'apport partiel d'actif de la branche d'activité « Industrie » à la filiale CyXplus

**Mai** – Approbation par les actionnaires de Cybernétix S.A. de l'opération d'apport partiel d'actif de la branche d'activité « Industrie » à la filiale CyXplus

**Décembre** – Signature d'un protocole d'accord transactionnel dans le cadre du litige avec la société Stock J. Boutique Jennyfer

**Décembre** – Mise en place d'un programme de rachat d'actions

2010 : **Janvier** – Renouvellement du label FCPI

**Février** – Signature d'un contrat de liquidité avec la société GILBERT DUPONT

**Décembre** – Création d'une filiale détenue à 100% au Brésil, dénommée Cybernetix do Brasil.

### Détail des événements marquants au cours des 3 derniers exercices (2008, 2009 et 2010) et début 2011 :

#### 2008 :

- Dès début 2008, l'activité Industrie a été durement touchée par les difficultés qui affectent ses principaux clients des secteurs de la pharmacie, puis du pneumatique. Tout au long de l'année, le carnet de commande n'a cessé de se réduire, entraînant d'importantes difficultés de trésorerie et la décision de filialiser cette activité en vue de rechercher un partenaire industriel ou financier.

- En avril 2008, Cybernétix S.A. a reçu la certification ISO 9001-2000 pour l'activité « Ingénierie, Réalisation de systèmes robotiques et services associés ». Cette certification valorise l'ensemble des processus déployés dans l'organisation.
- Au vu de la situation financière du Groupe au quatrième trimestre 2008 et de la crise économique Cybernétix S.A. a mis en place un plan de restructuration économique entraînant le départ de 15 personnes. Ce plan de restructuration a fait l'objet d'une provision de 600 K€ dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008. Les objectifs affichés sont l'abaissement du point mort de l'activité Industrie et le retour à l'équilibre opérationnel du Groupe en 2010.
- Au vu de la dégradation de la trésorerie du Groupe, le Conseil d'Administration du 31 octobre 2008 a également approuvé le principe d'une augmentation de capital de 4 M€, réservée à Sercel Holding, déjà actionnaire de Cybernétix S.A. à hauteur de 32,2%. Pour ce faire, Sercel Holding a obtenu de l'AMF, en date du 14 novembre 2008, une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société Cybernétix S.A.
- En décembre 2008, il a été créé une filiale dénommée CyXplus, détenue à 99,84 % par Cybernétix S.A. qui a reçu l'activité « Industrie » dans le courant de l'année 2009 par apport partiel d'actif.
- En dépit de la crise économique, plusieurs contrats significatifs ont été remportés par Cybernétix S.A. dans les domaines de l'Energie : dans le Nucléaire, un important contrat de plus de trois ans a été signé avec le CEA pour une solution complète de démantèlement. Dans le secteur Oil & Gas, plusieurs commandes étaient signées, notamment un système de « Monitoring de structure de production dans l'offshore profond » ainsi que des commandes pour la production de systèmes de sismique marine.
- De même et malgré un contexte économique difficile, la division Industrie (aujourd'hui intégrée dans la filiale CyXplus) a signé un contrat à l'étranger pour la fourniture de machine de contrôle non destructif pour les pneumatiques en Génie Civil. L'ensemble de ces contrats permet au Groupe d'approcher l'année difficile 2009 avec un en-cours de commandes important comparé aux dernières années.

## **2009 :**

- L'Assemblée des actionnaires du 8 janvier 2009 a approuvé une augmentation du capital en numéraire entièrement réservée à la société Sercel Holding, d'un montant de 3.999.996 € par émission de 333 333 actions nouvelles de 3,05 € de valeur nominale chacune à prix d'émission unitaire de 12 € (prime d'émission incluse). Aux termes de cette opération, le capital social a été porté à la somme de 4 958 662 €, composé de 1 625 791 actions de 3,05 € de valeur nominale chacune.
- L'Assemblée des actionnaires du 13 mai 2009 a approuvé l'apport partiel d'actif de Cybernétix S.A. à sa filiale CyXplus, spécialement créée pour cette opération (branche Industrie). Au cours des exercices précédents, la Division Industrie a réalisé principalement son chiffre d'affaires dans la vente de biens d'équipements destinés au secteur automobile (pneumatique) et pharmaceutique. Dès le premier semestre 2008, cette activité subissait de plein fouet les effets de la crise financière mondiale avec des retards et des annulations de commandes dans le secteur de la pharmacie. Cette tendance s'est ensuite fortement aggravée aux troisième et quatrième trimestres, particulièrement dans le secteur du pneumatique. Il a donc été décidé, dans le cadre d'un plan économique, de filialiser en 2009 l'activité de la Division Industrie en une structure autonome (CyXplus) au sein du groupe Cybernétix afin de faciliter les relations de partenariat et, le cas échéant, permettre l'entrée au capital de la filiale de partenaires externes. A la date du présent Document de Référence, aucun partenariat n'a été conclu. Cependant, le Groupe ne s'interdit pas d'étudier toutes opportunités qui se présenteraient.
- Cybernétix S.A., avec sa compagnie d'assurance, a conclu le 10 décembre 2009, un accord amiable afin de mettre fin à la procédure judiciaire qui l'opposait à la société Stock J. Boutique Jennyfer depuis 2004. Ce litige était détaillé au paragraphe 4.3.1 du Document de Référence du groupe Cybernétix enregistré le 15 mai 2009 sous le numéro R.09-047. Aux termes de cet accord, Cybernétix S.A. a payé un montant forfaitaire et définitif de 300 000 €, le solde étant intégralement pris en charge par sa compagnie d'assurance.
- Le 11 décembre 2009, l'Assemblée Générale des actionnaires de Cybernétix S.A. a décidé la mise en place d'un programme de rachat d'actions dans le respect des dispositions de l'article L.451-3 du Code Monétaire et Financier, de l'article 225-209 du Code de commerce, de l'article 241-2 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et des dispositions du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, portant sur les modalités d'application de la Directive Européenne n°2003/6/CE du 28 janvier 2003. Ce programme a une durée maximum de 18 mois à compter de

l'approbation des résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2009, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

## **2010 :**

- La Commission Régionale d'attribution des aides à l'Innovation du 18 janvier 2010 a décidé de renouveler le label « Entreprise Innovante » à la société Cybernétix S.A. Le renouvellement de ce label devrait permettre à une nouvelle catégorie d'investisseurs comme les FCPI, de renforcer leur confiance dans le groupe Cybernétix.
- Par contrat en date du 5 février 2010, Cybernétix S.A. a confié au prestataire de services d'investissement GILBERT DUPONT, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers pour les professionnels de la bourse et de la finance (AMAFI), et approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 1er octobre 2008. Ce contrat de liquidité a pour objet de favoriser la liquidité et la régularité du cours de l'action CYBERNETIX (FR0000036162), cotée sur Euronext C. Il a été conclu pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction. Ce contrat de liquidité s'inscrit dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 décembre 2009, et a été autorisé par le Conseil d'Administration du 3 février 2010.
- Le 17 décembre 2010, Cybernétix S.A. a annoncé la création d'une filiale au Brésil, domiciliée à Rio de Janeiro, dénommée CYBERNETIX Produtos e Servicos do Brasil Ltda (« Cybernetix do Brasil ») et détenue à 99,99% par Cybernétix S.A. La filiale brésilienne aura en charge notamment (i) la promotion des solutions de monitoring et contrôle d'intégrité de structures sous-marines et terrestres, ainsi que des solutions robotiques d'inspection et de maintenance de structures sous-marines, (ii) la réalisation partielle ou totale des équipements sur place pour garantir le contenu local requis par les clients brésiliens, (iii) la mise en place de partenariats avec les laboratoires de recherche locaux pour adapter ses solutions aux contraintes spécifiques des sites concernés, et (iv) les services associés à la mise en œuvre et à l'opération de ces équipements.
- Au 31 décembre 2010, au regard des perspectives d'avenir basées sur les prévisions de résultats présentées en Comité Stratégique du 9 décembre 2010 et de la probabilité de dégager des bénéfices imposables suffisants pour recouvrer une partie des impôts différés actifs liés aux déficits reportables de Cybernétix S.A., la Direction a procédé à une nouvelle estimation de ses bénéfices fiscaux probables à compter du premier semestre 2011. Ainsi 1 160 K€ complémentaires ont été enregistrés à ce titre dans les comptes de l'exercice 2010 pour amener l'IDA à 1 333 K€ à la clôture. Ce montant est basé sur une estimation de bénéfices fiscaux probables à compter de 2011 de 4 M€.

Les impôts différés actifs non inscrits dans les comptes en raison des incertitudes liées à leur recouvrement s'élèvent à 1 429 K€.

- Pour mémoire, nous rappelons que l'activité Industrie relative à la vente de biens d'équipements destinés aux secteurs automobile (pneumatique) et pharmaceutique, a été apportée à la filiale CyXplus, détenue à 100 % par Cybernétix S.A. le 1er juin 2009 avec effet rétroactif au 1er janvier 2009. Cette opération devait notamment améliorer la rentabilité de l'activité Industrie et faciliter les relations de partenariat et, le cas échéant, permettre l'entrée au capital de partenaires externes. A la date du présent rapport, Cybernétix S.A. est engagée dans un processus de cession de toute ou partie des actions de la filiale CyXplus et des droits de vote correspondants, tel qu'autorisé par le Conseil d'Administration de Cybernétix S.A. du 9 décembre 2010. La Direction de Cybernétix S.A. estime que la réalisation, au cours de l'exercice 2011, de la cession des actions et droits de votes de CyXplus est hautement probable et permettra au groupe Cybernétix de poursuivre son développement sur les métiers de l'Energie (Nucléaire et Oil & Gas). En conséquence, au 31 décembre 2010, la filiale CyXplus a été retraitée conformément à la norme IFRS 5 « Activités destinées à être cédées ». Dans ce cadre, la valeur comptable de CyXplus n'est plus testée sur la base de la valeur d'utilité mais sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Le résultat du test n'a entraîné aucune dépréciation.

## **2011 :**

- Le contrat de liquidité confié au prestataire de services d'investissement Gilbert Dupont le 5 février 2010 a été renouvelé par tacite reconduction pour une durée de 12 mois dans les mêmes termes.

Il n'est pas intervenu d'autres événements marquants depuis la clôture de l'exercice le 31 décembre 2010.

## 5.2 – Investissements

### 5.2.1 – Principaux investissements depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et investissements en cours

A cours des exercices 2009 et 2010, le Groupe n'a pas procédé à des investissements significatifs, hormis l'immobilisation des dépenses de « Recherche et Développement » et les investissements détaillés ci-après.

#### 5.2.1.1 – Investissements en développement de logiciels

Afin de répondre aux nouveaux besoins d'automatisme et de téléopération, le groupe Cybernétix est de plus en plus confronté au besoin de développement de plateformes logicielles. Celles-ci incluent en particulier :

- Télé opération de bras dans diverses configurations
- Analyse de trajectoire et évitement d'obstacles
- Visualisation des environnements de travail
- Analyse et traitements spécifiques d'image.

Le groupe Cybernétix a choisi d'élargir son offre en robotique et machines spéciales en proposant des solutions complètes intégrant robot ou machine spéciale avec des logiciels intégrés de télé opération, de réalité virtuelle et de traitement. Ces opérations répondent de manière plus spécifique aux besoins des clients.

Grâce à cette approche globale, le Groupe se positionne clairement en « Ensemblier » maîtrisant des solutions complètes incluant les ensembles électromécanique et plateforme logicielle de commande.

Sous l'impulsion du marché, Cybernetix a également investi en 2010 dans le développement de logiciels à haut niveau de sureté de fonctionnement (Sous norme SIL 2) pour le contrôle/commande d'opérations d'export d'hydrocarbure à partir de bouées terminales d'export. Cybernétix a investi dans le développement d'une solution globale permettant de gérer les opérations des bouées et d'intégrer le suivi des lignes d'ancrage.

Les investissements réalisés en développement de logiciels ont représenté 60% des développements sur fonds propres en 2009 et 26% en 2010 principalement dans les secteurs du nucléaire.

#### 5.2.1.2 – Comptabilisation des dépenses de développement

Conformément à la norme IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés en actifs incorporels s'ils répondent aux critères suivants :

- Faisabilité technique,
- Intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou la vendre,
- Capacité à l'utiliser ou la vendre,
- Avantages économiques futurs probables,
- Disponibilité des ressources et capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées aux actifs.

Les frais de développement répondant aux critères ci-dessus sont inscrits à l'actif. Leur évaluation comprend les achats (matériel, études sous-traitées...) et les charges directes de salaire majorées, d'une part des charges sociales et, d'autre part, de frais de fonctionnement calculés selon les charges de fonctionnement des services concernés. Ils sont amortis sur la durée attendue d'utilité des projets concernés (3 à 7 ans).

Les frais correspondant à des projets non encore finalisés ne font pas l'objet d'amortissements. Ces projets sont néanmoins suivis et peuvent donner lieu, le cas échéant, à une dépréciation.

Montant des coûts de développement immobilisés au cours des trois derniers exercices :

- 2008 : 596 K€
- 2009 : 244 K€
- 2010 : 1 030 K€

### 5.2.2 – Investissements futurs

A la date du Document de Référence, le Groupe prévoit de réaliser des investissements de développements dans les activités Nucléaire et Oil & Gas à hauteur de 1 150 K€ environ pour 2011.

## 6 – APERCU DES ACTIVITES DU GROUPE CYBERNETIX

### 6.1 – Présentation des activités du groupe Cybernétix et stratégie d'ensemble

#### 6.1.1 – Présentation des activités du groupe Cybernétix

Le groupe Cybernétix est un des leaders mondiaux pour les solutions de téléopération, de contrôle/commande et de mesure en milieux hostiles tels que notamment le nucléaire et l'offshore pétrolier.

Les métiers du groupe Cybernétix s'articulent autour de trois éléments principaux :

- Conception, fabrication et support de produits pour la robotique et la mesure en milieux hostiles.
- Développement de solutions complètes de téléopération, de contrôle/commande ou de mesures selon le modèle EPICOM (Engineering, Procurement, Integration, Commissioning and Maintenance).
- Gestion de projets de déploiement de solutions en milieux hostiles (Assistance à Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre de sous-ensembles).

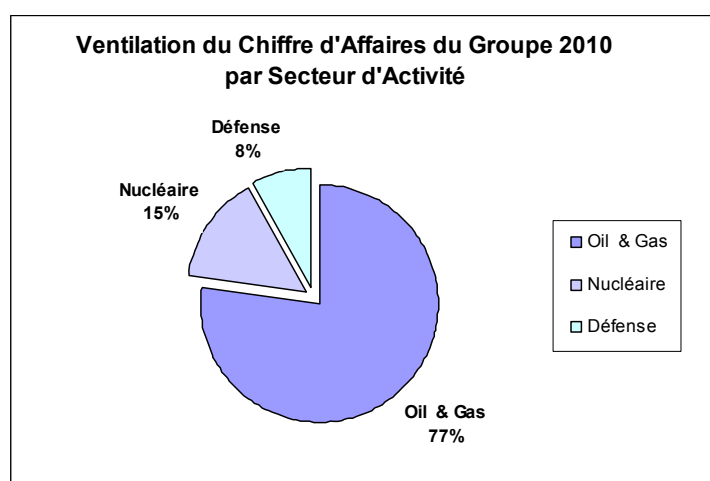
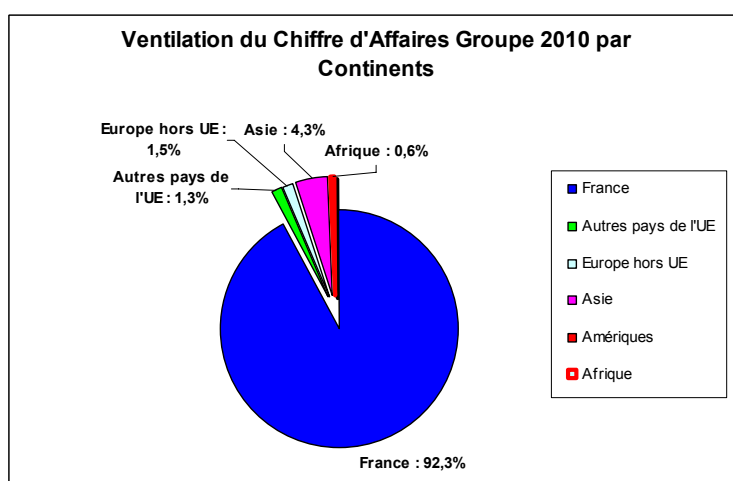
Le Groupe estime que la combinaison de ces trois éléments lui apporte un avantage concurrentiel, en lui permettant d'élargir sa clientèle (produits standardisés et exclusifs), d'accéder à des appels d'offres et des projets de plus grande importance que par le passé (solutions intégrées) et de nouer des partenariats de long terme avec ses grands clients et/ou des ensembliers majeurs de chaque secteur d'activité.

Suite à la création de la société CyXplus pour les activités Industrie et de la société Cybernetix do Brasil pour le déploiement des activités Oil & Gas au Brésil, le groupe Cybernétix opère au travers de trois sociétés distinctes et indépendantes :

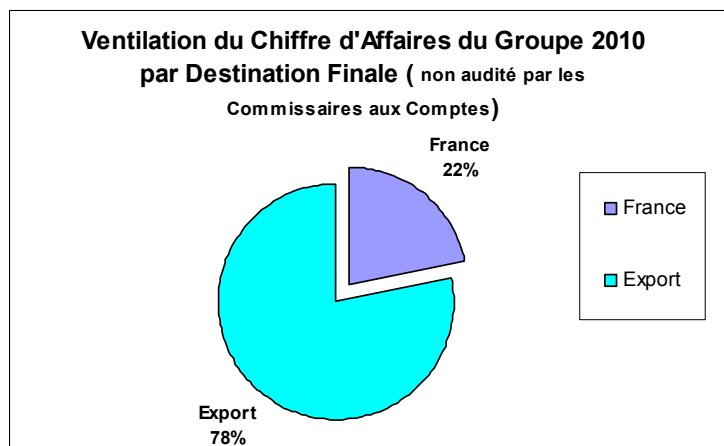
- CYBERNETIX S.A.** qui regroupe les Produits et Solutions d'opérations en milieu hostile liés aux secteurs Energies.
- CyXplus** qui regroupe l'activité d'équipementier/ensemblier lié au secteur de l'Industrie : Pneumatique, Pharmacie, et autres secteurs émergents de contrôle non-destructif.
- Cybernetix do Brasil** qui permettra au Groupe de déployer dans un premier temps ses activités Oil & Gas au Brésil.

Au 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires consolidé du groupe Cybernétix s'élève à 31,9 M€ en hausse de 26,5% par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2009 retraité selon la norme IFRS<sup>1</sup>.

Les graphiques suivants présentent respectivement le chiffre d'affaires du groupe Cybernétix, par segment de marché et par zone géographique pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 :



<sup>1</sup> Conformément à la norme IFRS5, le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat. La période comparative (exercice 2009) a été retraité en conséquence.



### 6.1.2 – Les fondamentaux du groupe Cybernétix

Le groupe Cybernétix s'appuie sur les principes fondamentaux suivants :

- **Le développement et la mise en œuvre de solutions propres pour des opérations en milieux hostiles**

Les milieux hostiles sont définis comme des environnements de production dans lesquelles l'intervention humaine est soit impossible (fonds sous-marins au-delà de 300m de profondeur), soit présente des risques majeurs pour la santé et la sécurité des personnels (les zones exposées aux radiations nucléaires).

Fort de son expérience de nombreuses années dans les opérations en milieu hostile, le groupe Cybernétix a su développer des solutions répondant aux besoins spécifiques de ses clients. Durant les dernières années, le Groupe a porté son effort sur la constitution d'équipes spécialisées dans la robotique, le contrôle/commande et les mesures. Ces expertises permettent ainsi au Groupe de concevoir, de réaliser et de mettre en œuvre des solutions globales en milieux hostiles et de les opérer. Elles s'appuient entre autre sur les retours d'expérience acquis au cours de plusieurs projets en France et à l'étranger. Ce savoir-faire est aujourd'hui déployé et décliné à plusieurs niveaux afin d'offrir des réponses concrètes aux demandes spécifiques des clients dans les domaines d'activité du Groupe.

- **L'assurance de l'excellence dans la maîtrise d'œuvre de processus EPIC (Engineering, Procurement, Installation and Commissioning) pour les solutions intégrées**

Au travers de la réalisation de plusieurs grands projets, tant dans le domaine pétrolier que dans celui du nucléaire, le Groupe a su capitaliser sur son retour d'expérience afin d'offrir un processus complet allant de l'ingénierie amont jusqu'aux services post-intégration en passant par la réalisation, la mise en route et le suivi. Chacun des projets requiert une maîtrise de systèmes complexes de robotique et une gestion approfondie des contraintes liées au milieu : grands fonds marins, zones fortement ionisées, atmosphères explosives...

Les processus EPIC, un standard dans l'ingénierie de grands projets, permettent de garantir la bonne gestion des projets, depuis leur conception jusqu'à la mise en exploitation des installations. La maîtrise de ces processus permet au Groupe de progresser dans la chaîne de valeur et de se positionner comme un sous-ensemblier partenaire des grands groupes d'ingénierie. Cybernétix n'est plus un fournisseur de machines spécifiques ou une société d'ingénierie à façon, mais bien un fournisseur de solutions clés en main.

- **La construction d'un savoir faire technique autour d'une panoplie de produits et briques technologiques standards**

La réalisation de solutions intégrées répondant à des exigences fortes des clients ne peut se faire qu'au travers de l'utilisation de produits et de briques technologiques innovants et éprouvés. Bon nombre de ces technologies sont uniques sur le marché et apportent un gain de performance et de sûreté significatif dans le cadre de nos projets en milieu hostile.

Le Groupe investit en permanence dans la recherche, le développement et l'industrialisation de tels produits afin de répondre aux exigences croissantes de ses clients dans la conception des systèmes. Bon nombre de ces technologies permettant une différenciation de performance et une sûreté de fonctionnement dans la conduite d'opérations en milieux hostiles ne sont pas disponibles sur le marché. Le Groupe continue ainsi à investir dans le développement et la validation de tels produits afin d'assurer la qualité et les performances nécessaires dans l'accomplissement des objectifs du client.



- **Assurer la qualité, la sûreté de fonctionnement et la sécurité des personnes dans la mise en œuvre des solutions ainsi que dans leur durée de vie**

Les opérations en milieu hostile requièrent la recherche permanente d'un niveau maximal de qualité de sûreté et de sécurité. Le Groupe a développé des procédures de suivi qualité et une démarche de formation permanente en vue de garantir que les personnels impliqués dans l'installation et l'exploitation d'équipements en milieux hostiles sont formés aux conditions spécifiques de sécurité humaine liées à l'environnement et aux opérations concernées, dans le respect des réglementations et des bonnes pratiques de chaque domaine.

### **6.1.3 – Stratégie du groupe Cybernétix**

Le groupe Cybernétix entend développer son activité d'intervention en milieu hostile au travers une stratégie durable basée sur :

- une offre de « Produits et Solutions » Technologiques pour les interventions en milieux hostiles, réalisées par Cybernétix S.A. ;
- la fourniture d'un ensemble de services visant à déployer les « Produits et Solutions » Technologiques sur les marchés internationaux.

Compte-tenu de la spécificité des solutions d'intervention proposées, celles-ci requièrent des équipes de terrain dédiées et formées afin d'obtenir les meilleures performances opérationnelles.

Le déploiement des Technologies du Groupe (Produits et Solutions) dans le cadre de notre focalisation dans l'Energie requiert une présence internationale de plus en plus importante. De plus, leur mise en œuvre demande une proximité accrue du client final et impose un « contenu local » de plus en plus important.

Le groupe Cybernétix entend se déployer à l'international de manière sélective sur les zones géographiques de marchés les plus attractives telles que : le Brésil, l'Afrique de l'Ouest, l'Asie Centrale pour les marchés parapétroliers, le Japon, le Royaume-Uni, et l'Europe pour le nucléaire.

A ce titre, le groupe Cybernétix envisage ainsi de croître au travers :

- le déploiement des activités commerciales et opérationnelles par des équipes de Services dédiées, localisées dans les marchés géographiques importants, comme par exemple Cybernétix Do Brasil pour les marchés parapétroliers au Brésil. Ce déploiement pourrait conduire à terme à une activité de services d'intervention conséquente au niveau international (Brésil, Kazakhstan, Royaume-Uni).
- la mise en place de partenariats commerciaux stratégiques avec des sociétés locales opérant sur les marchés internationaux sélectionnés ; cette approche permettant ainsi de créer un contenu local important dans la plupart des appels d'offres internationaux.
- des croissances externes ciblées avec comme objectif l'extension de nos gammes de Technologies d'intervention ou la croissance en moyens opérationnels sur un secteur du marché.

### **6.2 – La société Cybernétix S.A. : Développement de Produits et Solutions pour les opérations en milieux hostiles**

Dans le cadre de la séparation des activités au sein du groupe Cybernétix, la société Cybernétix S.A. inclut les activités nucléaires, les activités marines et sous-marines du secteur parapétrolier et de la défense navale et concentre ses activités principalement sur les secteurs de l'Energie. Elle compte deux activités :

- **L'activité Nucléaire (Fission et Fusion)** comprend les produits et solutions de téléopération et le contrôle/commande pour lesquels Cybernétix a une position de leader, à la fois dans le démantèlement, dans la maintenance des centrales nucléaires et dans l'équipement des projets scientifiques tels que Laser Méga Joule, ITER...
- **L'activité Oil & Gas** comprend les produits et services destinés au marché de la surveillance et de la maintenance des systèmes de production sous-marins et de la surveillance des « pipelines » et diverses lignes de transport à terre. Cette division inclut également la défense navale qui comprend principalement la fourniture de systèmes et sous-systèmes opto-mécaniques et mécaniques complexes embarqués.

La société Cybernétix S.A. se focalise ainsi sur le développement et l'industrialisation de Produits et Solutions pour répondre aux besoins d'intervention en milieux hostiles pour les secteurs nucléaires et parapétroliers.

Le modèle économique est une offre de « Produits et Solutions Industriels » qui inclut la conception, la réalisation et le service après-vente.

Cybernétix S.A. a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 31,95 M€ contre 25,31 M€ en 2009, soit une progression de 26,2%. Cybernétix S.A. continue de représenter environ 85% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2010. Pour la période 2011-2013, les activités sont de nouveau attendues en croissance liées aux développements Nucléaire et à l'Offshore pétrolier.

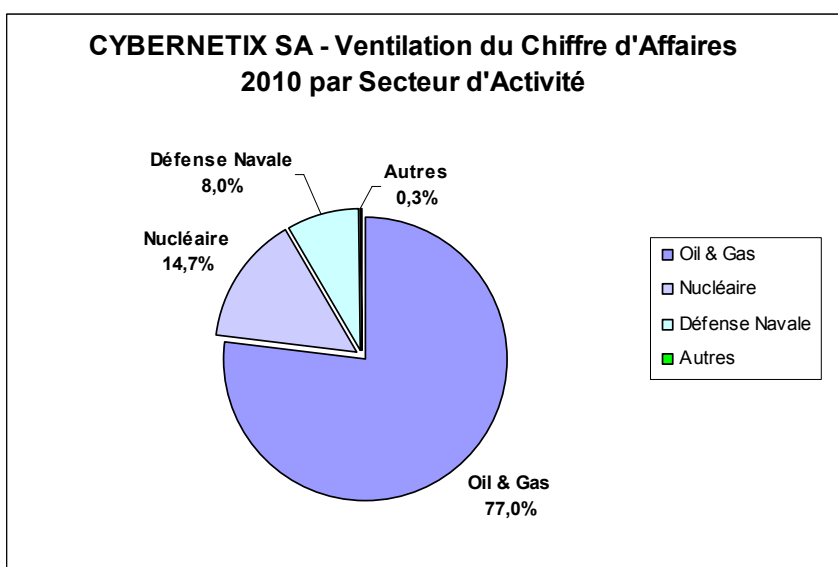
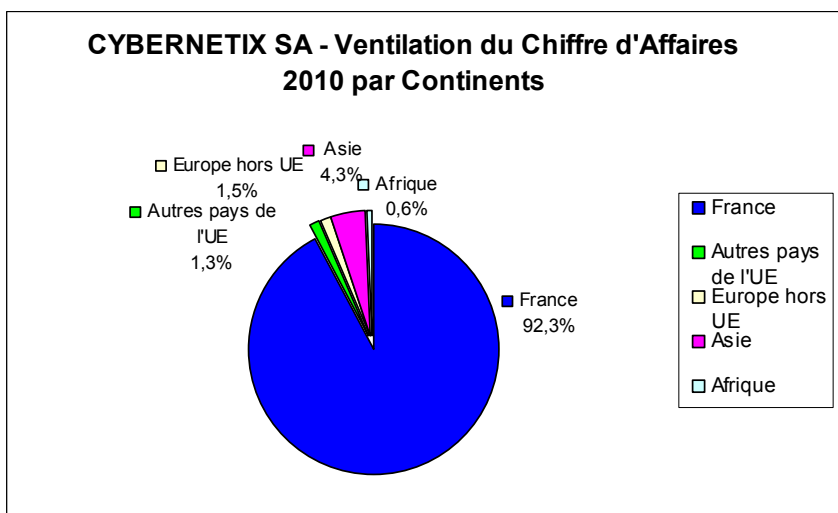
Les principales évolutions sont :

➤ **Oil & Gas** : le chiffre d'affaires annuel pour 2010 s'élève à 24,59 M€ contre 19,42 M€ en 2009, soit une hausse de 26,6%. Cette croissance est portée notamment par l'augmentation des volumes de production d'équipements de marine sismique.

**En ce qui concerne la Défense**, le chiffre d'affaires pour cette activité s'élève ainsi à 2,57 M€ en 2010 contre 0,80 M€ en 2009, conformément au calendrier de production défini par les contrats en cours de réalisation, en hausse par rapport à 2009. Après l'équipement du premier sous-marin en 2008, Cybernétix S.A. s'est vue notifier fin 2008, un contrat d'équipement de trois sous-marins SNLE avec le système SSTA M51. La réalisation et l'installation des équipements s'étaleront jusqu'en 2016.

➤ **Nucléaire** : l'activité recule légèrement de 4,30% sur l'exercice 2010, par rapport à l'exercice 2009 et réalise un chiffre d'affaires de 4,70 M€ contre 4,91 M€ en 2009. La baisse du chiffre d'affaires est principalement due au décalage d'attribution de plusieurs contrats sur l'année 2011. Néanmoins, le carnet de commande progresse suite à la signature de contrats de démantèlement nucléaire en France et à l'ouverture d'une ligne de production de bras télé-opéré et outillages. Pour 2011, cette activité devrait bénéficier d'un encours de commande en hausse sensible et poursuivre sa croissance.

Les graphiques suivants présentent respectivement le chiffre d'affaires de Cybernétix S.A. par segment de marché et par zone géographique pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 :



## 6.2.1 – *Savoir-faire de la société Cybernétix S.A.*

Cybernétix S.A. s'est fixée comme objectif de capitaliser sur sa position de leader en système de téléopération, de contrôle/commande et de mesure pour des opérations en milieux hostiles pour maîtriser sa croissance dans l'offre de produits, de solutions et de services sur les marchés du Nucléaire et de l'Oil & Gas.

Cybernétix S.A. a pu appliquer ce savoir-faire et ces techniques aux domaines du Nucléaire et l'Oil & Gas et est ainsi devenue un acteur incontournable dans la robotique nucléaire, la robotique sous-marine et les engins sous-marins autonomes ou le contrôle d'intégrité de structures.

Cybernétix S.A. propose, en plus de la conception et fabrication d'équipements, une gamme complète de logiciels et de services associés permettant d'accompagner ses clients dans tous ces cycles d'opération. Cybernétix S.A. propose notamment à ses clients les études de faisabilité et de scénarii, la formation du personnel sur ses systèmes, une assistance technique pendant les phases opérationnelles des systèmes, ainsi que l'élaboration de procédures opérationnelles et la préparation de travaux de téléopération en vue de l'organisation de chantiers.

Cybernétix S.A. est également un acteur historique du développement de systèmes et sous-systèmes sous-marins pour la Défense Navale (SSTA pour M51, système de mesure et contrôle de coques, systèmes de navigation sous-marins).

En complément de la stratégie du groupe Cybernétix, Cybernétix S.A. S'est fixé pour le moyen terme les objectifs suivants :

### ■ **Etre leader sur le marché de la téléopération Nucléaire**

Cybernétix S.A. est convaincue que la téléopération, basée sur les dernières technologies robotiques de bras et sur l'utilisation associée de logiciels de vision et de simulation, constitue un élément clé du développement de la robotique nucléaire : démantèlement nucléaire, maintenance des nouvelles centrales, mais aussi conduite des grands instruments scientifiques (Laser Mégajoule et ITER). La stratégie dans le domaine du nucléaire est double :

- Conforter son positionnement dans les grands projets nécessitant le développement et la mise en œuvre des solutions téléopérées spécifiques ;
- Proposer une gamme de « Produits et Solutions » télé-opérés et industrialisés servant de base à l'élaboration de solutions plus spécifiques demandées par le client, assurant ainsi une optimisation des coûts et une amélioration de la fiabilité nécessaire pour une meilleure productivité sur chantier.

### ■ **S'appuyer sur son leadership dans le Contrôle d'Intégrité de Structures sous-marines pour se développer sur les marchés d'Inspection, de Maintenance et Réparation de ces structures (IMR)**

Cybernétix S.A. développe activement des technologies innovantes sous-marines pour de nouvelles applications de services alliant le savoir-faire en télé robotique, en contrôle non destructif et non intrusif, en vision et en maîtrise d'opérations sous-marines. Il s'agit, notamment, des domaines suivants :

- Aide à la gestion de l'intégrité d'actifs sous marins (structure, pipeline)  
Cybernétix S.A. propose des solutions globales pour le suivi de structures afin d'apporter des réponses aux problèmes de « flow assurance » dans les lignes de production, d'intégrité et de sécurité des structures (fatigue, surcharge, rupture...).
- Surveillance et interventions sous-marines  
Cybernétix S.A. développe, en collaboration étroite avec ses clients, une gamme de services sur la base d'AUVs (Autonomous Underwater Vehicle) ou de systèmes hybrides (Swimmer) pour l'inspection et certaines interventions sur des structures sous-marines.  
Ces nouveaux services visent à réduire les coûts d'opération en phase d'exploitation des champs pétroliers tout en augmentant le niveau de surveillance en faveur de la réduction des risques.

### ■ **Exploiter son expérience dans la conception et la réalisation de systèmes et sous-systèmes mécaniques et opto-mécaniques**

Cybernétix S.A. a acquis une expérience unique dans la conception et réalisation de systèmes et sous-systèmes complexes en optique, opto-mécanique et photonique pour la Défense Navale et compte exploiter ce savoir-faire auprès des donneurs d'ordre tels que : AREVA, DGA, DCNS, CNES, ...

Cybernétix S.A. est habilitée à travailler sur des projets « classé défense ».

## **6.2.2 – Tour d’horizon des marchés Cybernétix S.A.**

### **Le marché du Nucléaire**

Avec les besoins croissants en énergie et la décroissance potentielle des énergies fossiles, le marché du nucléaire connaît une nouvelle vague de croissance résultant notamment sur la construction de nouvelles centrales dans de nombreux pays. Au même moment, bon nombre de centrales nucléaires d’ancienne génération entrent dans leur phase de démantèlement, créant ainsi un marché émergent très propice à l’utilisation de solutions téléopérées.

Le marché du démantèlement nucléaire est estimé à environ 3,5 Mds € en France sur 25 ans (source : OECD / NEA – WPDD Meeting The French Decommissioning Scene – October 2006) et à environ 6,6 Mds € au Royaume-Uni sur 25 ans (source : Nuclear Decommissioning Authority NDA Final Strategy 2006). Le groupe Cybernétix estime à environ 6 à 7 % de la part de robotique ou machine spéciale nécessaire au démantèlement, soit 650 M€ sur 25 ans.

Au niveau mondial, le nombre de nouvelles centrales à construire dans les vingt prochaines années est en forte croissance. Or, on constate une propension forte à l’utilisation de la robotique dans les nouvelles centrales : de plus en plus d’opérations de maintenance vont faire appel aux solutions téléopérées afin d’optimiser les opérations et d’éviter l’exposition du personnel aux rayonnements.

Au-delà de la fourniture d’équipement de télé robotique, le marché des services nucléaires utilisant la télé opération représente plus de 100 M€ annuel et ira en croissant avec l’ouverture des chantiers de démantèlement et l’utilisation de télé robotique pour la maintenance.

Cybernétix S.A. est convaincu de l’évolution rapide de ces techniques des services associés et du rôle important qu’ils joueront dans la nouvelle ère nucléaire. Selon le Groupe, ses logiciels de contrôle-commande et de pilotage d’opérations et ses solutions basées sur l’utilisation de bras télé opérés représentent une technologie clé répondant au besoin de ce nouveau marché.

Outre les projets à très fortes contraintes radiologiques pour lesquels les solutions télé opérées s’imposent, Cybernétix S.A. estime que de telles solutions présentent également une supériorité significative sur des chantiers ou dans des travaux habituellement réalisés par intervention humaine ou par utilisation de machines spéciales. Des gains sont prévus en termes de sécurité et de productivité. De nouveaux marchés s’ouvrent pour lesquels Cybernétix S.A. élabore des offres de services basées sur des solutions standardisées.

### **Le marché parapétrolier**

L’augmentation de prix du brut au cours des dernières années a fait évoluer les marchés parapétroliers de manière significative avec une forte demande dans toutes les activités. L’exploitation des champs pétroliers en mer profonde s’est développée fortement grâce aux cours soutenus du brut, générant des besoins supplémentaires en services autour des systèmes de production en fond de mer, des pipelines et autres lignes flexibles de production.

De nouveaux marchés sont en train de naître afin de fournir aux clients les produits et solutions nécessaires à la maîtrise des risques pouvant survenir entre le fond de mer et la surface. De manière historique, Cybernétix S.A., filiale de la société COMEX S.A., a toujours évolué dans la recherche et le développement de techniques innovantes sous-marines.

Cybernétix S.A. estime la mise en route de 34 champs grande profondeur dans les 6 prochaines années et la construction moyenne d’environ 40 000 kilomètres de pipeline par an (dans les 5 prochaines années).

Cybernétix S.A. dispose de technologies de mesure non intrusives permettant l’acquisition de paramètres importants pour la production, le suivi du vieillissement des structures et pipelines, ainsi que la détection de fuites et chocs sur les lignes de production. Ces solutions simples et sûres correspondent à un besoin réel pour l’identification et l’anticipation de problèmes (chocs, fatigue, dépôts) et pour éviter des réductions ou des arrêts éventuelles de production.

Cybernétix S.A. est convaincu que les mesures non intrusives et leur suivi dans le temps, les technologies et équipements autonomes de surveillance et d’inspection et les techniques de détection de fuite sur pipeline sont essentiels dans le traitement des problèmes pouvant survenir lors de la phase d’exploitation du champ.

La mise en œuvre de ces services requiert des partenariats particuliers avec des divers acteurs impliqués dans les opérations : bateau, fournisseurs d’équipement.

### **6.2.3 – Les clients de la société Cybernétix S.A.**

Cybernétix S.A. a une large base de clientèle, parmi laquelle figurent la plupart des opérateurs du nucléaire, ainsi que des acteurs majeurs du secteur pétrolier et parapétrolier. Les clients les plus importants de Cybernétix S.A. dans chacun des principaux secteurs d'activité sont :

- Nucléaire : AREVA, CEA, CNIM, JAPCO, KHG, Comex Nucléaire, EDF
- Pétrolier : TOTAL, STATOIL, CHEVRON, BP, ENI, AGIP, GDF Suez, SAIPEM, ACERGY, SBM, CAMERON, TECHNIP, CEGELEC, CGG Veritas, SERCEL, TIGF, GASCO.
- Défense : THALES, DCNS, DGA, AREVA TA.

### **6.2.4 – Partenariats et alliances de la société Cybernétix S.A.**

Cybernétix S.A. participe activement aux principaux groupes de travail au travers des pôles de compétitivité tels que Capenergies pour les secteurs de la fission et de la fusion nucléaire, et les Pôles Mer Bretagne et PACA pour les secteurs liés à l'offshore sous-marin.

Cybernétix S.A. a également établi des relations de partenariat avec les grands donneurs d'ordre pour des développements à long terme ou pour des développements technologiques conjoints. On trouve ainsi des partenariats ou alliance avec des groupes comme CEA, EDF, CNIM, Assystem UK, SOJITZ (Japon).

Cybernétix S.A. entend s'appuyer sur ces deux types de partenariats pour continuer à faire évoluer ses technologies tout en s'assurant de leur pertinence sur les marchés porteurs.

### **6.2.5 – Les contrats importants de la société Cybernétix S.A.**

Parmi les contrats importants de Cybernétix S.A., on notera particulièrement :

- Nucléaire :
  - Contrat JAPCO : réalisation d'un ensemble de bras télé opérés pour le démantèlement des évaporateurs de la centrale nucléaire de Tokai au Japon.
  - Contrat Laser MégaJoule : développement et réalisation d'un système complet de bras avec son porteur pour l'inspection et la maintenance de la chambre d'expérience du projet LMJ dans laquelle seront réalisées des expériences de tirs laser.
  - Contrat Atelier Pilote de Marcoule : conception et réalisation des équipements de démantèlement téléopéré de la cellule 414 de l'APM.
- Parapétrolier :
  - Contrat USAN : réalisation d'un système non intrusif de monitoring des structures sous-marines sur le champ pétrolier offshore profond de USAN, au Nigéria.
  - Contrat Swimmer : Etude, conception et ingénierie d'un système hybride AUV pour l'inspection et la maintenance d'unités de production grand-fond.
  - Contrat Kashagan : réalisation d'un système non intrusif de monitoring de températures pour les boucles de production du champ Kashagan opéré par Agip au Kazakhstan.
  - Contrat SKARV : réalisation du système de mesure de tension et de contrôle d'intégrité des chaînes d'ancrage du système de production du champ offshore SKARV opéré par BP en Mer du Nord.
  - Nautilus : Contrat Sercel pour la production en série des produits Nautilus utilisés en sismique sous-marine.
- Défense Navale :
  - Contrat SSTA : étude, réalisation, qualification prototype et fabrication en série du SSTA (Sous Système de Transfert d'Azimut), composante du système de lancement de missiles de nouvelle génération M51 qui équipera les sous-marins nucléaires lanceurs d'engin de la Marine française (SNLE).

### **6.2.6 – La concurrence de la société Cybernétix S.A.**

Les marchés sur lesquels évolue Cybernétix S.A. sont des niches technologiques avec, aujourd'hui, une concurrence.

Dans le secteur du Nucléaire, les concurrents principaux proviennent de la conception et fabrication de machines spéciales et de sociétés d'ingénierie. Leur nombre reste limité sur le marché français et n'est guère développé sur les marchés japonais ou étrangers de manière générale.

Dans le secteur parapétrolier, la concurrence est plus importante et quelques acteurs internationaux, américains ou anglais, occupent des positions fortes sur des secteurs connexes à nos métiers. L'émergence des marchés autour des nouvelles technologies telles que les AUVs serait susceptible de changer momentanément l'état actuel des acteurs.

### **6.3 – Les sociétés d'opérations géographiques : Cybernetix do Brasil**

Le déploiement des Solutions et Services du groupe Cybernetix sera assuré dans les divers marchés géographiques par des filiales détenues en totalité ou partiellement par Cybernetix S.A.

Cybernetix do Brasil a été créée en décembre 2010 afin de permettre le développement des activités du Groupe au Brésil. Cette filiale, détenue à 99,99% par Cybernetix S.A. est domiciliée à Rio de Janeiro. En effet, suite à la découverte des nouveaux champs profonds Presalt au large des états de Rio et São Paulo, le Brésil est devenu l'une des places les plus importantes pour l'Exploration et la Production Pétrolière dans le monde. Cette nouvelle implantation s'inscrit logiquement dans la stratégie du groupe Cybernetix qui est aujourd'hui un des leaders dans le contrôle d'intégrité des installations pétrolières sous-marines et terrestres. La filiale brésilienne aura en charge notamment :

- la promotion des solutions de monitoring et contrôle d'intégrité de structures sous-marines et terrestres, ainsi que des solutions robotiques d'inspection et de maintenance de structures sous-marines,
- la réalisation partielle ou totale des équipements sur place pour garantir le contenu local requis par les clients brésiliens,
- la mise en place de partenariats avec les laboratoires de recherche locaux pour adapter ses solutions aux contraintes spécifiques des sites concernés,
- les services associés à la mise en œuvre et à l'opération de ces équipements.

Cette filiale est une étape importante dans le déploiement international de l'activité Energie de Cybernetix S.A.

Ayant été créée fin 2010, cette filiale n'a enregistré aucune activité au cours de l'exercice 2010.

L'expérience du Brésil pourrait ainsi être répliquée sur d'autres marchés géographiques tels que l'Angola ou le Nigéria en Afrique de l'Ouest, ou le Kazakhstan.

Ces filiales offriraient la promotion, la vente, la mise en œuvre et le suivi d'opérations d'intervention en milieux hostiles dans le marché géographique en s'appuyant sur les technologies fournies par Cybernetix S.A. et sur des structures locales qui viennent compléter l'offre.

### **6.4 – La société CyXplus : Equipementier/ensemblier pour le contrôle non-destructif pour l'Industrie :**

Les activités destinées à l'Industrie sont regroupées dans une entité indépendante, **CyXplus**, filiale à 99,98% de la société mère Cybernetix S.A. CyXplus a été créée en décembre 2008 afin de recevoir l'activité « Industrie » par apport partiel d'actif de la société Cybernetix S.A. le 1<sup>er</sup> juin 2009 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009 afin notamment de faciliter les relations de partenariat et, le cas échéant, permettre l'entrée au capital de partenaires externes (cf. paragraphe 7.4 du Document de Référence enregistré auprès de l'AMF le 15 mai 2009 sous le numéro R.09-047). A la date du présent document, Cybernetix S.A. est engagée dans un processus de cession de toute ou partie des actions de la filiale CyXplus et des droits de vote correspondants, tel qu'autorisé par le Conseil d'Administration de Cybernetix S.A. du 9 décembre 2010. La Direction de Cybernetix S.A. estime que la réalisation, au cours de l'exercice 2011, de la cession des actions et droits de votes de CyXplus est hautement probable et permettra au groupe Cybernetix de poursuivre son développement sur les métiers de l'Energie (Nucléaire et Oil & Gas). En conséquence, au 31 décembre 2010, la filiale CyXplus a été retraitée conformément à la norme IFRS 5 « *Activités destinées à être cédées* ».

Il convient de noter que la filialisation de l'activité Industrie au sein de la société CyXplus n'a pas eu d'impact sur le périmètre consolidé.

CyXplus est un acteur mondial dans la fourniture de technologies pour le contrôle non destructif et la conduite de processus au travers d'équipements et de solutions appliqués à des lignes de productions industrielles (pharmacie, pneumatique, gaz, agroalimentaire,...).

Le métier de CyXplus est tourné vers trois axes principaux :

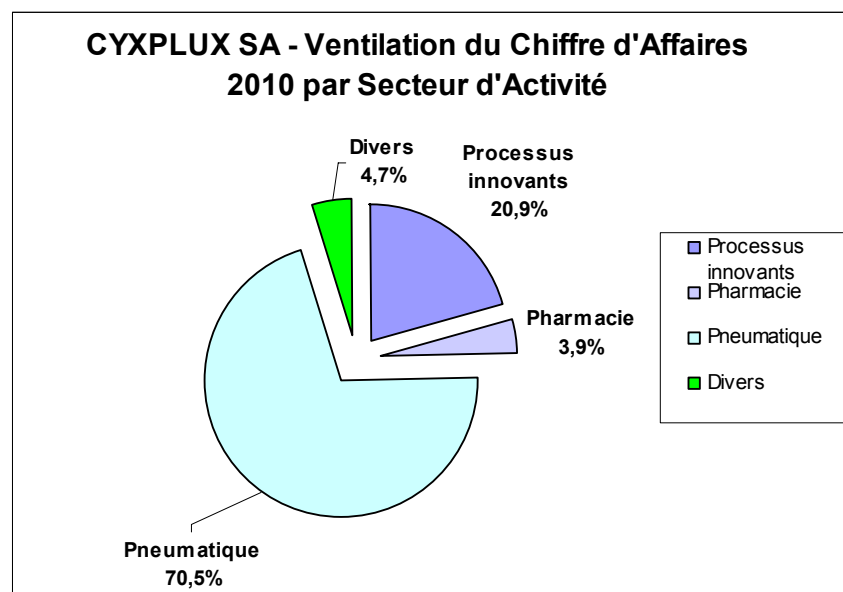
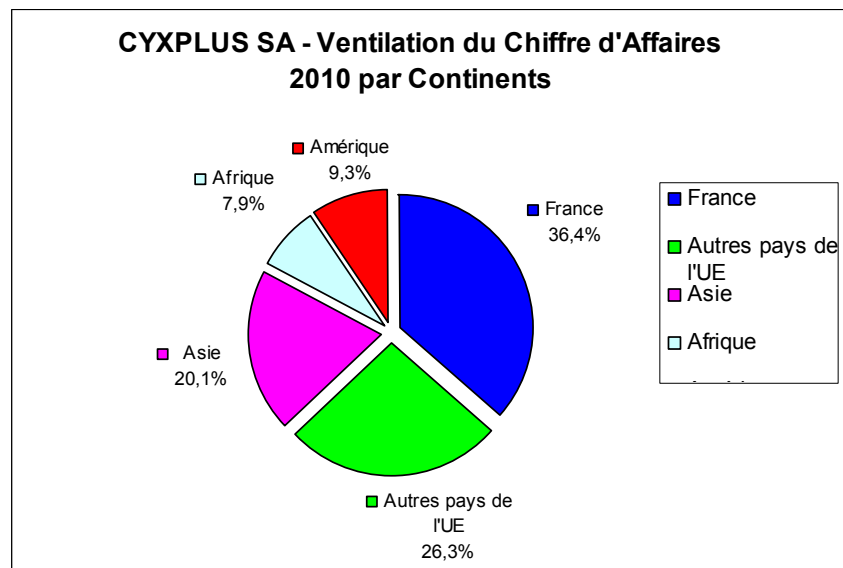
- L'ingénierie de produits : conception, ingénierie et fabrication de systèmes complets en petites séries,
- Le développement de logiciels applicatifs embarqués pour l'analyse d'images et de données, le paramétrage des équipements et l'optimisation des performances des solutions fournies.
- Les projets à haute valeur ajoutée autour de solutions innovantes conçues spécifiquement pour les besoins du client.

Un SAV mondial sur les équipements et systèmes est proposé pour l'ensemble des secteurs d'activité.

Le chiffre d'affaires de CyXplus en 2010 s'élève à 5 M€ contre 4,20 M€ en 2009, soit une augmentation de 19%. L'activité de CyXplus (anciennement la division Industrie) a été très affectée par la crise financière et économique en 2008 et 2009. L'année 2010 a permis à cette activité de se redresser et de bénéficier d'une meilleure visibilité se traduisant par un encours de commandes en fin d'année en nette amélioration par rapport à fin 2009.

Les prévisions pour 2011-2013 prennent en compte la cession de CyXplus et font état d'une hausse modérée mais régulière tant au niveau du chiffre d'affaires que des résultats.

Les graphiques suivants présentent respectivement le chiffre d'affaires de CyXplus par segment de marché et par zone géographique pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 :



#### **6.4.1 – Stratégie de la société CyXplus**

CyXplus développe son activité de contrôle non destructif industriel sur la base de technologies de rayon X et de vision 2D/3D.

La stratégie pour atteindre ces objectifs comprend, en particulier, les éléments suivants :

- **Etre un des leaders mondiaux dans le contrôle non destructif appliqué au secteur du pneumatique et de la pharmacie**

CyXplus développe activement diverses solutions de contrôle non destructif. Elles font appel à des capteurs, à des méthodes d'analyse de données et à des logiciels de traitement d'images qui sont le cœur de l'activité. Grâce à ces techniques, CyXplus a pu se positionner parmi les leaders mondiaux sur différents marchés tels que le contrôle non destructif par rayon X de pneumatiques ou de systèmes et d'emballages pharmaceutiques.

- **Renforcer la croissance de la société au travers des services et logiciels à plus haute valeur ajoutée**

CyXplus travaille à la conception de nouvelles gammes de logiciels et de services pour permettre aux clients de mettre en place et de gérer plus efficacement leurs activités. CyXplus conçoit des briques logicielles pouvant s'intégrer dans une plateforme plus étendue et permettre au client de personnaliser son application. Une gamme complète de services permet de mieux exploiter les systèmes tels que le paramétrage de robots ou machines spéciales, la préparation et simulation de programmes d'opérations, la formation des opérateurs sur chantier.

- **Poursuivre son développement**

- à l'export (Asie, Europe de l'Est et USA)
- sur les marchés du développement durable et des environnements industriels en atmosphère explosive

CyXplus utilise son leadership technologique, sa capacité à étudier, réaliser, installer et maintenir des systèmes complexes et ses références de grands comptes internationaux pour se développer sur ces marchés prometteurs.

- **Améliorer le niveau de rentabilité au moyen d'économies d'échelle**

CyXplus prévoit d'améliorer sa rentabilité grâce à des produits et services standardisés pouvant être utilisés sur différents marchés, ainsi que par une industrialisation des produits pour améliorer leur efficacité et leur performance à un coût moindre.

#### **6.4.2 - Vue d'ensemble des technologies et savoir-faire de la société CyXplus**

Historiquement, l'activité Industrie s'est développée autour de la conception et réalisation de machines spéciales basées sur quelques technologies de pointe : micro-mécanique, opto-mécanique, optique de mesures, imagerie et traitement d'image.

Ces connaissances et la maîtrise de technologies innovantes ont permis de proposer des produits rassemblant plusieurs technologies et des solutions intégrées dans les systèmes et sous-systèmes de contrôle-commande, dans l'automatisation de systèmes de contrôle non destructif sur ligne de production et vers la robotisation de procédés.

- **Aujourd'hui, CyXplus entend poursuivre son développement dans la recherche et l'identification de technologies innovantes afin de concevoir et de mettre en œuvre un ensemble maîtrisé de briques technologiques et de produits de base.**

CyXplus met ses technologies de pointe en matière de mesure et contrôle-commande au service de sa clientèle en lui offrant des solutions intégrées répondant à ses besoins propres et en fournissant un service de qualité dans les diverses étapes du projet.

- **Convaincue que le logiciel prendra une part de plus en plus importante dans les produits, solutions et/ou service au client, CyXplus s'est engagée dans l'offre d'ensembles logiciels complémentaires à l'offre classique de produits.**



Ces logiciels comportent notamment :

- Des briques logicielles et des plateformes de traitement pour environnements industriels et analyse des données. Ces briques sont développées directement par CyXplus ou font l'objet de transferts technologiques dans le cadre de partenariats avec des centres de recherche ou d'autres industriels.
  - Des logiciels de gestion d'applications client sur la base de briques technologiques assemblées selon les besoins du client. Ces logiciels permettent aux clients d'intégrer au mieux les solutions fournies dans les différentes phases du projet : paramétrage des ensembles, acquisition de données, préparation des opérations, conduite d'opérations, analyse des résultats et proposition d'améliorations.
- **La mise en œuvre des solutions et des projets nécessite une gamme de services adaptée aux divers besoins du client.**

Le groupe Cybernétix, à travers sa filiale CyXplus, est convaincu que la métrologie et le contrôle non destructif présentent des caractéristiques très utiles dans les marchés du contrôle sur lignes de production (pharmacie, pneumatique, développement durable, gaz et cosmétique).

#### **6.4.3 – Tour d'horizon des marchés de CyXplus**

Le principal marché adressé par CyXplus est celui du contrôle non destructif sur ligne de production dans les secteurs du pneumatique, pharmacie, développement durable et de l'embouteillage de gaz. CyXplus adresse aussi le marché de l'automatisation de procédés industriels avec une approche plus opportuniste basée sur la création de valeur apportée à nos clients à partir de savoir-faire développés dans l'entreprise.

#### **Pour le contrôle non destructif**

CyXplus propose des produits et solutions pour une multitude d'applications dans le contexte industriel, notamment le contrôle de la structure des pneumatiques, le contrôle d'assemblages complexes dans l'industrie pharmaceutique, le contrôle de processus complexes, le contrôle d'infrastructures en temps réel (ferroviaire).

Ces diverses applications font appel à des briques technologiques développées par CyXplus.

- Briques technologiques logicielles qui incluent : ingénierie de l'image, contrôle d'image radiographiques en pharmacie (CADIX), contrôle d'identification de pneumatiques (IDENTIX),
- Briques technologiques « rayon X » qui incluent : contrôle des nappes pneumatiques, brevet pour capteur RX sur pneumatique, contrôle tomographique RX,
- Produits logiciels pour le contrôle et le suivi des processus de fabrication
- Le principal produit logiciel de support de CyXplus est une plateforme ouverte, modulaire et à géométrie variable pour l'analyse des informations de contrôle en temps réel (images de radiographie X) et à l'aide à la décision en ligne, voire l'automatisation complète. Cette plateforme permet de paramétrer le processus afin d'adapter la machine aux besoins et contraintes de la fabrication.

#### **6.4.4 – Les clients de CyXplus**

CyXplus a une large base de clientèle, parmi laquelle figurent la plupart des leaders mondiaux de leurs secteurs industriels. Les clients les plus importants de CyXplus dans chacun des principaux secteurs d'activité sont : MICHELIN, KHUMO, GOODYEAR, GITI, Tyre, MRF, BIRLA, APOLLO, SANOFI-AVENTIS, GSK, Becton-Dickinson, LEO Pharma, IPSEN, SNCF, BUTAGAZ, TOTALGAZ.

#### **6.4.5 – La concurrence de CyXplus**

Le segment de l'industrie est celui où la concurrence est la plus forte, particulièrement dans le marché du contrôle du pneumatique où le marché international se partage entre trois acteurs principaux. Cette concurrence s'exerce particulièrement en Asie où en plus des trois acteurs majeurs dont fait partie CyXplus, on voit arriver des acteurs locaux avec des stratégies de prix très agressives sur une offre moins performante (« scopie » au lieu de « graphie »).

Dans le secteur de la pharmacie, la concurrence de fabricants de machines spéciales est soutenue, mais la différence se fait à l'heure actuelle grâce aux briques technologiques liées au contrôle par rayon X où nos solutions de traitement d'image associées à du logiciel de détection automatique de défauts sont très performantes.

Dans le secteur du développement durable les applications sont émergentes et la stratégie de niche mise en œuvre par CyXplus limite la concurrence.

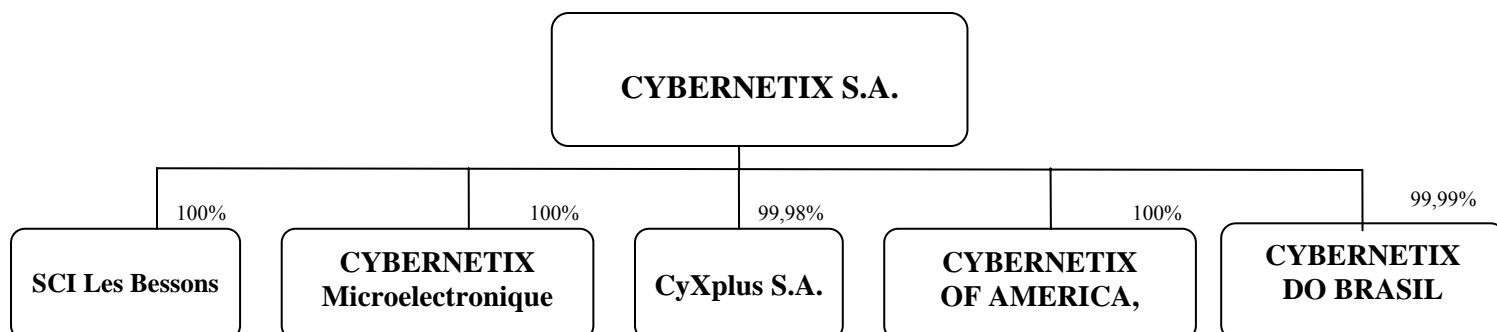
Enfin, dans le secteur du ferroviaire et, plus particulièrement, dans le contrôle des infrastructures par vision, on assiste à une concurrence entre trois acteurs principaux, les stratégies de différenciation semblent primordiales dans ce marché en croissance.

#### 6.4.6 – Les contrats importants de la société CyXplus

Pour des raisons de confidentialité, CyXplus ne peut citer le nom de ses clients. Néanmoins, il convient de noter que CyXplus a bénéficié d'un nombre de commandes significatives notamment en Europe, aux Etats-Unis et en Inde, de la part de manufacturiers de pneumatiques qui ont renouvelé leur confiance dans les systèmes d'inspection et de détection automatique de défauts, qui conforte sa position sur ce marché.

### 7 – ORGANIGRAMME

A la date du Document de Référence, Cybernétix S.A. détient directement l'ensemble des sociétés suivantes :



Il est rappelé ci-après, l'historique de chacune de ces filiales :

#### 7.1 – La SCI Les Bessons

La SCI Les BESSONS, au capital de 45 734,71 euros, a été constituée le 17 juillet 1989, dont 2 999 actions détenues par Cybernétix S.A. et 1 action par Monsieur Gilles MICHEL.

La gérance est assurée par Cybernétix S.A. représentée par son Président Directeur Général.

Son activité principale est l'acquisition et la gestion des terrains sis à Château Gombert et des immeubles qui pourraient y être édifiés.

Pour réaliser cet objet ou pour en faciliter la réalisation, Cybernétix peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, notamment, contracter des emprunts, constituer une hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.

La SCI les Bessons est propriétaire des terrains sur lesquels sont édifiés les bâtiments.

## **Résumé :**

1989 Création de la SCI les Bessons, dont le siège social se situait :  
36 Boulevard des océans  
13009 Marseille.

Le capital se décomposait en 3000 parts de 100 FF chacune, dont 200 étaient détenues par Cybernétix S.A., et 980 parts par des personnes physiques.

1991 Transfert du siège social au : Technopôle de Château Gombert BP 94 13382 Marseille Cedex 13.

1996 Cybernétix S.A. rachète 979 parts aux personnes physiques et devient propriétaire de 2 999 des 3 000 parts de la société.

2004 Gilles MICHEL devient propriétaire de la part de Frédéric Sallony, et devient le représentant gérant.

Nombre de salariés au 31 décembre 2010 : 0

Gérant : Cybernétix S.A.

Litige : néant

## **7.2 – Cybernétix Microélectronique SAS**

Il est rappelé que Cybernétix S.A. détient, à ce jour, 100 % des actions Cybernétix Microélectronique.

Cybernétix Microélectronique S.A.S. est issue de la reprise de la société TEST INNOVATION et de l'intégration de FLUIDAIR et de l'apport partiel d'actif de la branche « Microélectronique » de Cybernétix S.A. Ses principales activités : l'étude et la réalisation d'équipements destinés aux industries des semi-conducteurs et de la microélectronique.

## **Résumé :**

1985 Création de TEST INNOVATION, société à Responsabilité Limitée dont le siège social se situait :  
Boucle Echangeur Z.I., 13290 LES MILLES.

1988 Transfert du Siège social au Lieudit Villevieille Lot 45, 13790 Rousset.

2002 Prise de contrôle par Cybernétix de la société TEST INNOVATION et nomination de Patrick BARAONA en tant qu'administrateur.

Par décision de l'actionnaire Unique du 26 décembre 2002, Changement de statut de TEST INNOVATION qui devient une SASU.

2003 Apport partiel d'actif de la branche Microélectronique de Cybernétix à la société TEST INNOVATION avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2003 et modification de la dénomination de TEST INNOVATION qui devient CYBERNETIX MICROELECTRONIQUE.

2004 Cession du fonds de commerce de Cybernétix Microélectronique à la société NBS TECHNOLOGIE INC.

Cette décision a été prise en raison du fort ralentissement dans l'industrie de la microélectronique, principale activité de cette filiale et du recentrage du groupe Cybernétix sur ses métiers de base.

Le personnel a été repris par la société NBS TECHNOLOGIES INC.

Remplacement du Président démissionnaire, Frédéric Sallony par Gilles MICHEL.

2005 Transfert du siège social de Cybernétix Microélectronique au siège de Cybernétix S.A., Technopôle de Château Gombert, rue Albert Einstein, BP 94, 13382 MARSEILLE Cedex 13.

2006 Abandon de créance de 3 930 786 euros de Cybernétix S.A. au profit de Cybernétix Microélectronique en vue de la reprise de son activité et assainissement de sa situation financière.

2007 Reconstitution des fonds propres de Cybernétix Microélectronique suite au constat des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social et la décision de ne pas dissoudre Cybernétix Microélectronique.

Nombre de salariés au 31 décembre 2010 : 0  
Dirigeant : Gilles MICHEL, Président  
Litiges en cours : Néant

Bien que cette filiale n'ait plus d'activité à ce jour, elle est conservée en vue de relancer son activité dans le cadre du développement du Groupe et de nouvelles activités.

### **7.3 – Cybernétix of America Inc.**

Il est rappelé que Cybernétix S.A. détient, à ce jour, 100 % des actions de sa filiale Cybernétix of America Inc.

Cybernétix of America Inc. a été créée afin de disposer d'une structure locale sur le territoire américain pour permettre de développer la prospection et la commercialisation des équipements de Cybernétix. Un bureau a été ouvert à Boston – One Broadway, ste. 600, Cambridge MA 02142 – 1187

Ses principales activités : commercialisation des produits de Cybernétix destinés aux industries sur les territoires nord américains ainsi que l'Amérique Centrale. Aucune fabrication locale mais éventuellement des services de maintenance qui pourront être traités ou sous-traités localement.

#### **Résumé :**

1999 Création dans l'Etat du Massachusetts de Cybernétix of America Inc. Charles Palumbo, Administrateur, Patrick BARAONA, Président et Alain FIDANI, trésorier et Vice Président des ventes.

2003 Démission de Charles Palumbo à ses fonctions d'Administrateur remplacé par Patrick BARAONA. Retour en France d'Alain FIDANI, expatrié depuis 4 ans. Son remplacement envisagé, initialement, n'a pas été réalisé suite à la forte baisse de l'activité au sein du Groupe.

Cette filiale conserve depuis sa structure juridique mais n'a plus eu aucune activité jusqu'à ce jour.

2004 Nomination de Mr. Gilles MICHEL en tant que Directeur.

Nombre de salariés au 31 décembre 2010 : 0  
Dirigeant : Gilles MICHEL  
Litiges en cours : Néant

Bien que cette filiale n'ait plus d'activité à ce jour, elle est conservée en vue de relancer son activité dans le cadre du développement du Groupe et de nouvelles activités.

### **7.4 – CyXplus**

Cette société est une société anonyme au capital de 527 740 €, qui a été immatriculée le 29 décembre 2008 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille. Elle est détenue à 99,98 % par Cybernétix S.A.

Le Président Directeur Général est Gilles MICHEL.

Cette filiale a été créée afin de recevoir l'activité « Industrie » par voie d'apport partiel d'actif tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires de Cybernétix S.A. et de CyXplus le 13 mai 2009. Il est apparu opportun de filialiser la branche d'activité « Industrie » afin de lui donner une autonomie de gestion notamment au niveau commercial et permettre ainsi une meilleure promotion des produits et services de cette branche d'activité et accroître ainsi sa compétitivité.

Cette nouvelle organisation doit ainsi :

- donner à la branche d'activité « Industrie » une indépendance d'opération par rapport aux autres activités du Groupe ;
- lui permettre de développer sa propre identité sur ses marchés ;
- réduire les coûts de structure afférents à la Division.

Il convient de noter qu'en rémunération de l'apport net évalué à 490 540 €, il a été attribué à Cybernétix 49 054 actions nouvelles de CyXplus, d'une valeur nominale de 10 € chacune, entièrement libérées, qui ont été créées par CyXplus lors de son augmentation de capital.

Ainsi, après opération, le capital social de CyXplus a été porté de 37 200 € à 527 740 €.

Nombre de salariés au 31 décembre 2010 : 25  
 Dirigeant : Gilles MICHEL, Président et Directeur Général  
 Litiges en cours : néant

### 7.5 – Cybernetix do Brasil

Cette société est une société à responsabilité limitée de droit brésilien au capital de 52 493 €, qui a été immatriculée le 13 octobre 2010 auprès des institutions brésiliennes. Elle est détenue à 99,99 % par Cybernetix S.A. et est domiciliée à Rio de Janeiro.

La filiale brésilienne aura en charge notamment (i) la promotion des solutions de monitoring et contrôle d'intégrité de structures sous-marines et terrestres, ainsi que des solutions robotiques d'inspection et de maintenance de structures sous-marines, (ii) la réalisation partielle ou totale des équipements sur place pour garantir le contenu local requis par les clients brésiliens, (iii) la mise en place de partenariats avec les laboratoires de recherche locaux pour adapter ses solutions aux contraintes spécifiques des sites concernés, et (iv) les services associés à la mise en œuvre et à l'opération de ces équipements.

Nombre de salariés au 31 décembre 2010 : 0  
 Dirigeant : Tama TANZILLY, Gérante  
 Litiges en cours : néant

### 7.6 – Tableau des principaux postes pour chaque filiale au 31 décembre 2010

En Euros	Cybernetix Microélectronique	CyXplus	SCI Les Bessons	Cybernetix of America
Chiffre d'affaires	0	5 045 231	0	0
Résultat net	1 910	23 495	(297)	0
Principaux actifs (nets)				
Immobilisations incorporelles	0	385 045	0	0
Immobilisations corporelles dont terrains	0	134 033	134 339 134 339	2 603
Principaux passifs				
Capital	37 008	527 740	45 735	16 479
Réserves et Report à nouveau y compris résultat	(3 232)	64 559	193 950	(111 567)
<b>Capitaux propres</b>	<b>33 776</b>	<b>592 299</b>	<b>239 685</b>	<b>(95 088)</b>
Compte courant avec Cybernetix S.A. Débiteur Créditeur		713 046	103 635	132 696

Ces filiales bénéficient de comptes courant avec Cybernetix S.A. Ainsi au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration de Cybernetix S.A. dans sa séance du 12 mars, avait autorisé la mise en place d'une convention d'avance en compte courant d'un montant maximum de 800 K€ au profit de sa filiale CyXplus. Dans sa séance du 17 mars 2010, le Conseil d'Administration a décidé de proroger la durée de cette convention jusqu'au 30 juin 2011 pour un montant maximum de 800 K€. A la date du présent Document de Référence, CyXplus utilise environ 200 K€. Par ailleurs, dans sa séance du 15 mars 2011, le Conseil d'Administration de Cybernetix S.A. a décidé de proroger la durée de cette convention jusqu'au 30 juin 2012 pour un montant maximum de 600 K€.

## **8 – PROPRIETES IMMOBILIERES, ETABLISSEMENTS ET EQUIPEMENTS**

### **8.1 – Propriétés et locations immobilières – Etablissements**

	<b>Adresse du bien</b>	<b>Nature du bien</b>	<b>Surface loca</b>	<b>Observations</b>
<b>1.</b>	Technopôle de Château Gombert, BP 94, Rue Albert Einstein, 13382 Marseille	Ensemble immobilier à usage industriel (bureau et ateliers)	4 613 m2	Propriétaire : SCI Les Bessons et Cybernétix S.A.
<b>2.</b>	Même adresse	Bastide bureaux et ateliers	1 116 m2	Propriétaire Cybernétix S.A.
<b>3.</b>	Av. Lamartine, Zac de l'Agavon Lot 20 ZA de l'Agavon, 13170 Les Pennes Mirabeau	Ateliers et bureaux	2 176 m2	Propriétaire SCI Lagavon Lamartine
<b>4.</b>	6 Chemin des Presles, Zirst, 38240 Meylan	Ateliers et bureaux	170 m2	Propriétaire SCI Clapi

Une expertise réalisée au mois de mars 2010 par un cabinet externe a permis de valider la valeur à l'actif du bilan des bâtiments et terrains appartenant au Groupe.

Le 30 avril 2008, le contrat de crédit-bail pour les locaux du site de Château-Gombert est arrivé à expiration. Par conséquent, Cybernétix S.A. et la SCI Les Bessons sont devenues propriétaires du site.

### **8.2 – Questions environnementales**

Bien qu'étant principalement une société d'ingénierie de systèmes automatiques et robotiques, non polluante, le groupe Cybernétix gère et recycle ses propres déchets, adhérant aux règles environnementales, soucieux de répondre à l'attente de ses clients. La gestion des risques environnementaux est détaillée au paragraphe 4.6.1 du présent Document.

Le groupe Cybernétix a également élaboré au cours de l'exercice 2010 une Charte des Valeurs du Groupe consultable sur le site internet de Cybernétix : [www.cybernetix.fr](http://www.cybernetix.fr). Cette Charte a pour but de promouvoir les principes et les valeurs défendus par le Groupe notamment en matière environnementale et constitue ainsi la base des relations entre Cybernétix et toutes ses parties prenantes.

## **9 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES (2008, 2009 et 2010)**

### **9.1– Introduction générale**

Les commentaires et analyses ci-dessous se fondent sur les informations comptables et financières extraites des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2010, 31 décembre 2009 publié et retraité des activités en cours de cession et 31 décembre 2008 en normes IFRS. L'examen comparé des informations comptables est fondé sur l'analyse des comptes publiés du Groupe. Pour mémoire, nous rappelons que l'activité Industrie relative à la vente de biens d'équipements destinés aux secteurs automobile (pneumatique) et pharmaceutique, a été apportée à la filiale CyXplus, détenue à 100 % par Cybernétix S.A. le 1<sup>er</sup> juin 2009 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cette opération devait notamment améliorer la rentabilité de l'activité Industrie et faciliter les relations de partenariat et, le cas échéant, permettre l'entrée au capital de partenaires externes. A la date du présent rapport, Cybernétix S.A. est engagée dans un processus de cession de toute ou partie des actions de la filiale CyXplus et des droits de vote correspondants, tel qu'autorisé par le Conseil d'Administration de Cybernétix S.A. du 9 décembre 2010. La Direction de Cybernétix S.A. estime que la réalisation, au cours de l'exercice 2011, de la cession des actions et droits de votes de CyXplus est hautement probable et permettra au groupe Cybernétix de poursuivre son développement sur les métiers de l'Energie (Nucléaire et Oil & Gas). En conséquence, au 31 décembre 2010, la filiale CyXplus a été retraitée conformément à la norme IFRS 5 « *Activités destinées à être cédées* ». Dans ce cadre, la valeur comptable de CyXplus n'est plus testée sur la base de la valeur d'utilité mais sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Le résultat du test n'a entraîné aucune dépréciation.

L'évaluation de l'activité du Groupe doit être effectuée en tenant compte des informations contenues dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Référence.

Toutes les informations relatives aux principaux impacts des normes IFRS sur les comptes du groupe Cybernétix sont exposées au paragraphe 20 du présent Document de Référence ainsi que les spécificités et méthodes comptables du Groupe.

En milliers d'Euros	Exercice	Variation	Exercice	Exercice	Variation	Exercice
	2010	2010/2009 En %	2009 Retraité *	2009 Publié	2009/2008 En %	2008
produits d'exploitation dont:	32 083	23,70%	25 937	30 409	42,65%	21 317
Chiffre d'affaires	31 858	26,48%	25 188	29 364	44,16%	20 369
Autres produits liés à l'activité	226	-32,27%	333	333	ns	2
Production immobilisée	0	-100,00%	235	240	-67,70%	743
Charges opérationnelles courantes	(29 765)	21,21%	(24 557)	(29 114)	19,11%	(24 443)
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>2 319</b>	<b>-68,06%</b>	<b>1 380</b>	<b>1 295</b>	<b>141,43%</b>	<b>(3 126)</b>
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>2 319</b>	<b>-68,06%</b>	<b>1 380</b>	<b>1 295</b>	<b>140,99%</b>	<b>(3 159)</b>
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>2 801</b>	<b>-59,39%</b>	<b>1 757</b>	<b>1 757</b>	<b>154,91%</b>	<b>(3 200)</b>
Part des minoritaires dans le résultat						
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>	<b>2 801</b>	<b>-59,39%</b>	<b>1 757</b>	<b>1 757</b>	<b>154,91%</b>	<b>(3 200)</b>
<b>Résultat net part du Groupe, par action</b>	<b>1,72</b>		<b>1,08</b>	<b>1,08</b>		<b>(2,48)</b>

\* Conformément à la norme IFRS5, le résultat net des activités destinées à être cédées est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat. La période comparative (exercice 2009) a été retraîtée

## 9.2 – Comparaison des chiffres au 31 décembre 2010 avec ceux du 31 décembre 2009

### Chiffre d'affaires et marge contributive par secteur :

Le détail des informations sectorielles est présenté en note 6 de l'Annexe aux comptes consolidés de 2010 au paragraphe 20.2.5 du présent Document de Référence. Le tableau ci-dessous présente les résultats agrégés entre les deux grands domaines d'activité du groupe Cybernétix, l'Energie (via Cybernétix S.A.) et l'Industrie (via la filiale CyXplus).

A noter cependant que l'activité industrie au 31 décembre 2010 est retraîtée en activité en cours de cession conformément à la norme IFRS 5. En conséquence, les éléments de résultat sont regroupés sur une ligne distincte et intégrés dans le résultat net des comptes consolidés.

Information Sectorielle	Exercice 2010			Exercice 2009 Retraité			
	Milliers d'euros	Cybernétix S.A (Energie)	CyXplus (Industrie) *	TOTAL	Cybernétix S.A (Energie)	CyXplus (Industrie) *	TOTAL
Chiffre d'affaires		31 858	4 957	36 815	25 188	4 177	29 365
Marge contributive (1)		4 862	530	5 392	3 270	410	3 680
<i>Marge contributive - en % du CA</i>		15%	11%	15%	13%	10%	13%

\* CyXplus est indiqué à titre indicatif car conformément à la norme IFRS 5, les éléments de résultats des actifs cédés ou en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte du résultat consolidé.

(1) La marge contributive correspond au résultat opérationnel avant prise en compte des amortissements de R&D et frais administratifs du Groupe. L'année 2009 a été retraîtée de certains frais ayant une incidence sur la marge contributive.

Le chiffre d'affaires annuel de l'ensemble des activités présentées ci-dessus (activités poursuivies et activités en cours de cession) progresse de 25% par rapport à 2009, tiré par les activités Energie, cœur de métier du Groupe.

La marge contributive s'élève en 2010 sur l'ensemble des activités à 5,4 M€, à comparer à 3,7 M€ en 2009 retraitée, soit une progression de 46,5%. La marge contributive correspond au résultat opérationnel avant prise en compte des amortissements de R&D et frais administratifs groupe.

Les activités Energie contribuent en 2010 au chiffre d'affaires annuel consolidé à hauteur de 31,9 M€, à comparer à 25,2 M€ pour l'exercice 2009. L'Energie représente toujours 86% du chiffre d'affaires du Groupe, confirmant le recentrage stratégique sur cette activité. Le taux de marge contributive atteint 15% en 2010 sur l'ensemble des activités du secteur de l'Energie, en augmentation de 2 points par rapport à l'exercice 2009 retraité.

- **Oil & Gas** : L'activité Oil & Gas enregistre de bonnes performances opérationnelles, caractérisées par une progression en termes de chiffres d'affaires de l'ordre de 26,6% par rapport à la même période en 2009. Cette croissance est en partie due à l'augmentation des volumes de production des équipements de sismique marine qui s'accompagne d'une recherche de compétitivité et se traduit par un effet de réduction des prix. En conséquence, conformément au plan, le deuxième semestre a été caractérisé par un léger tassement des marges sur cette activité. Néanmoins la marge contributive a progressé sur l'année de 2 points de marge passant de 15% (Chiffres 2009 retraités) à 17% en 2010 grâce aux autres domaines de l'activité Oil & Gas tels que le suivi d'intégrité de structures sous-marines.
- **Nucléaire** : L'activité Nucléaire recule légèrement de 4,20% sur l'exercice 2010, par rapport à l'exercice 2009 et réalise un chiffre d'affaires de 4,70 M€ contre 4,91 M€ en 2009. La baisse du chiffre d'affaires est principalement due au décalage d'attribution de plusieurs contrats sur l'année 2011. Néanmoins, le carnet de commande progresse suite à la signature de contrats de démantèlement nucléaire en France et à l'ouverture d'une ligne de production de bras télé-opérés et outillages. Pour 2011, cette activité devrait bénéficier d'un encours de commande en hausse sensible et poursuivre sa croissance.
- **CyXplus** : Sur l'année 2010, le chiffre d'affaires de CyXplus s'élève à 4,96 M€ au 31 décembre 2010, en progression de 18,7% par rapport à l'année 2009. L'activité maintient son redressement après la crise de 2009 qui avait particulièrement affecté les grands clients de CyXplus dans l'automobile et la pharmacie. La visibilité dans ce secteur s'améliore mais demeure liée à l'évolution globale de l'activité industrielle au niveau national et mondial. Sur l'année 2010, la croissance des ventes et l'abaissement du point mort grâce à une politique stricte de réduction de coûts permettent un redressement sensible de la rentabilité de CyXplus, la marge contributive atteignant 11% du chiffre d'affaires, gagnant 1 point de marge par rapport à l'année 2009.

#### **Produits d'exploitation :**

Les produits d'exploitation consolidés du groupe Cybernetix sur les activités poursuivies s'établissent sur l'année 2010 à 32,1 M€, en hausse de 23,7% par rapport à ceux de 2009 et qui s'élevaient à 25,9 M€.

#### **Production Immobilisée (Voir § 5.2 Investissements)**

Depuis l'exercice 2004 et en application des normes IFRS, les frais de développement sont inscrits à l'actif à hauteur des coûts directs affectés aux projets et sont amortis sur la durée attendue d'utilité des projets concernés.

A noter qu'en application de la recommandation n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009 que la production immobilisée et les variations positives de stocks ne répondent pas à la définition d'un produit (« income ») au sens du § 70 (a) du « IASBFramework ».

En conséquence, sur l'exercice 2010, les montants correspondant ont été pris en compte en tant que correction de charges opérationnelles.

#### **Résultat opérationnel :**

Le résultat opérationnel de l'exercice 2010 est un profit de 2 319 K€, à comparer à un profit de 1 380 K€ en 2009 sur les activités poursuivies. Cette croissance provient principalement de :

- La forte croissance de l'activité, avec un chiffre d'affaires en hausse de 26%, principalement dans le domaine de l'Oil & Gas ;
- L'amélioration sensible des taux de marge sur les nouveaux projets



## Résultat net

Le résultat net positif de l'exercice 2010 s'établit à 2 801 K€, contre un profit de 1 757 K€ en 2009. Outre le redressement du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel, le résultat net du Groupe intègre notamment un produit d'impôt différé de 1 160 K€, correspondant à la prise en compte d'une partie des impôts différés relatifs aux déficits reportables dont dispose Cybernétix S.A. (cf. § 20.2.5 Annexe aux comptes consolidés 2010 - Note 1 - Faits marquants) Ce produit est compensé par l'utilisation du report déficitaire sur le résultat de 2010, générant une charge d'impôt différé de 826 K€ ; soit un produit d'impôt net pour un montant de 333 K€.

### 9.3 – Comparaison des chiffres au 31 décembre 2009 avec ceux du 31 décembre 2008

#### Chiffre d'affaires et marge contributive par secteur :

Le détail des informations sectorielles est présenté en note 6 de l'Annexe aux comptes consolidés de 2009 au paragraphe 20.2.5 du Document de Référence. Le tableau ci-dessous présente les résultats agrégés entre les deux grands domaines d'activité du groupe Cybernétix, l'Energie (via Cybernétix S.A.) et l'Industrie (via la filiale CyXplus).

La répartition sectorielle a été modifiée, les activités Défense, auparavant regroupées avec l'Industrie, sont intégrées en 2009 dans le secteur Energie. Le tableau ci-après est présenté en 2009 et 2008 selon cette nouvelle répartition. Le chiffre d'affaires des activités de Défense a représenté 0,7 M€ en 2008 et 0,8 M€ en 2009.

Information sectorielle	Exercice 2009 (publié)			Exercice 2008			
	Milliers d'euros	Cybernétix SA (Energie)	CyXplus (Industrie)	Total	Energie	Industrie	Total
Chiffre d'affaires		25 188	4 177	29 364	13 970	6 400	20 370
Marge contributive		4 738	410	5 148	1 260	(197)	1 063
En %		19 %	10 %	18 %	9 %	-3 %	5 %

Le chiffre d'affaires annuel progresse de 44% par rapport à 2008, tiré par les activités Energie, cœur de métier du Groupe.

La marge contributive s'élève en 2009 à 5,1 M€, à comparer à 1 M€ en 2008. La marge contributive correspond au résultat opérationnel avant prise en compte des amortissements de R&D et frais administratifs groupe.

Les activités Energie contribuent en 2009 au chiffre d'affaires annuel consolidé à hauteur de 25,2 M€, à comparer à 13,97 M€ pour l'exercice 2008. L'Energie représente désormais 86 % du chiffre d'affaires, contre 69 % sur l'année 2008 et 49 % en 2007. Cette progression de 80% s'est accompagnée d'une évolution du mix des activités et de l'amélioration des taux de marge. Le taux de marge contributive atteint 19%, en augmentation de 10 points par rapport à l'exercice précédent.

- **Oil & Gas** : sur l'ensemble de 2009, l'activité Oil & Gas a quasiment triplé (+187 %), du fait de deux tendances majeures :
  - La production d'équipements dédiés à l'exploration sismique pour l'offshore pétrolier progresse fortement. Les sous-systèmes exclusifs Nautilus, produits par Cybernétix S.A. pour Sercel Holding (Groupe CGGVeritas), permettent de réaliser d'importants gains de productivité dans les campagnes d'exploration, ce qui constitue un avantage concurrentiel dans une période où les opérateurs pétroliers cherchent à réduire leurs coûts. La demande devrait rester soutenue dans les prochaines années.
  - Cybernétix S.A. a développé une gamme complète de produits et services dans les activités de contrôle d'intégrité des structures (Asset Integrity Monitoring) en offshore profond. Ces produits permettent notamment de suivre l'évolution dans le temps des structures sous-marines, de réduire les coûts de maintenance et de mieux intégrer les contraintes environnementales. Les solutions apportées sont ainsi parfaitement adaptées aux impératifs actuels des grands opérateurs pétroliers, comme le montrent les contrats signés en 2009.
- **Nucléaire** : l'activité recule de 24% en annuel, par rapport aux périodes comparables de 2008. L'année 2008 avait été marquée par des volumes importants de production d'équipements en raison de l'achèvement de projets significatifs. En 2009, Cybernétix S.A. a principalement réalisé des prestations d'ingénierie, en phase de démarrage de nouveaux projets. Le second semestre a vu la montée en charge de certains projets, générant de nouvelles facturations d'équipements.

- **Défense** : après une faible activité en début d'année, la Défense a enregistré une reprise au 4ème trimestre. Au total, le chiffre d'affaires annuel progresse de 14%. Après l'équipement du premier sous-marin en 2008, Cybernétix a reçu confirmation du contrat d'équipement de trois SNLE avec le système SSTA M51. La réalisation et l'installation des équipements s'étaleront jusqu'en 2016.

**CyXplus** réalise en 2009 un chiffre d'affaires de 4,2 M€, contre 6,4 M€ en 2008, soit une baisse de 34%. Dans la continuité de 2008, le 1er semestre 2009 a connu une chute brutale des commandes, consécutive à la dégradation de la conjoncture économique des principaux secteurs clients (pharmacie et pneumatiques). Depuis septembre, l'activité s'est améliorée. Les grands donneurs d'ordres ont prudemment relancé les investissements. Au 4ème trimestre 2009, le chiffre d'affaires de CyXplus est en hausse de 70 % par rapport à la même période de 2008, bénéficiant d'un fort effet de base. L'inversion de tendance est toutefois notable, après une dégradation continue depuis début 2008.

Les mesures de restructuration, engagées dès fin 2008, se sont traduites par la réduction de plus de 30% des effectifs de la division et par la filialisation de l'activité. Elles ont permis d'abaisser significativement le point mort et de revenir à une marge contributive positive de 0,4 M€ et à l'équilibre opérationnel.

#### Produits d'exploitation :

Les produits d'exploitation consolidés du groupe Cybernétix s'établissent sur l'année 2009 à 30,41 M€, en hausse de 42,65% par rapport à ceux de 2008 et qui s'élevaient à 21,32 M€.

#### Production Immobilisée (Voir § 5.2 Investissements)

Depuis l'exercice 2004 et en application des normes IFRS, les frais de développement sont inscrits à l'actif à hauteur des coûts directs affectés aux projets et sont amortis sur la durée attendue d'utilité des projets concernés.

La production immobilisée est constituée pour l'essentiel de dépenses de développement (237 K€ sur 239 K€). Ces dépenses de développement concernent les activités Nucléaire pour 120 K€, les activités Oil & Gas pour un montant de 115 k€.

en K€	2009	2008	2007
Investissements en développement	244	596	859
Dotations aux amortissements	497	487	427
Dotations aux provisions	0	118	0

#### Résultat opérationnel :

Le résultat opérationnel de l'exercice 2009 est un profit de 1 295 K€, à comparer à une perte de 3 159 K€ en 2008. Ce redressement provient principalement de :

- La forte croissance de l'activité, avec un chiffre d'affaires en hausse de 44%, principalement dans le domaine de l'Energie ;
- L'amélioration sensible des taux de marge, plusieurs dossiers anciens et difficiles ayant été soldés en 2008, tandis que les procédures de suivi de projet mises en place permettent de mieux sécuriser les marges sur les nouveaux projets.
- Le retour à l'équilibre opérationnel de CyXplus, grâce au plan de restructuration réalisée en début d'année, et dont la charge financière avait été provisionnée dans les comptes de l'exercice 2008.

#### Résultat net

Le résultat net positif de l'exercice 2009 s'établit à 1 757 K€, contre une perte de - 3 200 K€ en 2008. Outre le redressement du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel, le résultat net du Groupe intègre notamment un produit d'impôt de 488 K€, correspondant à la prise en compte d'une partie des impôts différés relatifs aux déficits reportables dont dispose Cybernétix S.A. (cf. § 20.2.5 Annexe aux comptes consolidés 2009 - Note 1 - Faits marquants)

## **10 – TRESORERIE ET CAPITAUX**

### **10.1 – Flux de Trésorerie**

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des flux de trésorerie du Groupe **au cours des trois derniers exercices** :

<b>En milliers d'Euros</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009 Retraité</b>	<b>31/12/2009 Publié</b>	<b>31/12/2008</b>
flux de trésorerie liés à l'activité	5 737	(464)	(615)	(550)
Variation du besoin en fonds de roulement non lié à l'activité	(5)	(2 000)	(2 000)	
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(1 271)	(302)	(304)	(958)
flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(190)	4 135	4 376	35
Variation de trésorerie	4 271	1 371	1 456	(1 473)
Trésorerie d'ouverture	961	(410)	(410)	1 063
Trésorerie de clôture	5 232	961	1 046	(410)

Les explications sont détaillées au paragraphe 3.2 du présent Document.

#### **Flux de trésorerie liés à l'activité**

Les flux de trésorerie se composent de la marge brute d'autofinancement et de la variation du besoin en fonds de roulement.

<b>En K€</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009 Retraité</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées (MBA)	3 154	1 545	1 730	(1 408)
Variation du besoin en fonds de roulement	2 582	(2 009)	(2 345)	858
Flux de trésorerie liés à l'activité	5 737	(464)	(615)	(550)

#### **Comparaison des chiffres au 31 décembre 2010 avec ceux du 31 décembre 2009**

La marge brute d'autofinancement progresse de 1 609 K€ par rapport à l'exercice précédent et atteint un niveau de + 3 154 K€. Cette progression est directement imputable à l'amélioration de la rentabilité et des résultats du Groupe.

L'accroissement du BFR est lié, d'une part à l'augmentation de l'activité, et d'autre part à un fait majeur en 2009 qui était le remboursement de l'avance en compte courant consentie par Sercel Holding fin 2008 pour un montant de 2 M€. D'autre part sur l'année 2010 Cybernétix n'a pas eu recours à la cession de créances à l'affacturage via CGA. A noter que sur l'année 2009, le montant total des créances cédées à l'affacturage s'élevait à 2 731K€.

### **Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement :**

Les investissements de l'exercice 2010 s'élèvent à 1 271 K€ et correspondent à :

- l'activation des dépenses de développement pour 1 030 K€
- l'achat de logiciels pour 5 K€
- de matériels et outillages pour 130 K€
- de matériels informatiques et d'installations générales pour 107 K€

### **Flux de trésorerie provenant des opérations de financement**

Les opérations de financement de l'exercice 2010 dont le montant global s'élève à (190) intègrent essentiellement le remboursement final le 11 octobre 2010 de l'emprunt bancaire consenti auprès de la Société Générale pour 180 K€. Aucun autre emprunt bancaire n'a été contracté sur l'exercice.

### **Comparaison des chiffres au 31 décembre 2009 avec ceux du 31 décembre 2008**

La marge brute d'autofinancement progresse de 3 138 K€ par rapport à l'exercice précédent et redevient positive à + 1 730 K€. Cette progression est directement imputable à l'amélioration de la rentabilité et des résultats du Groupe.

L'accroissement du BFR lié, d'une part à l'augmentation de l'activité, et d'autre part à une diminution des délais fournisseurs conformément à la loi de modernisation économique, a généré un besoin de trésorerie supplémentaire de 2 345 K€.

Par ailleurs, l'avance en compte courant consentie par Sercel Holding fin 2008 a été entièrement remboursée par compensation lors de l'augmentation de capital réalisée en janvier 2009, ce qui apparaît dans la ligne « variation du besoin en fonds de roulement non lié à l'activité. »

### **Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement:**

Les investissements de l'exercice 2009 s'élèvent à 331 K€ et correspondent à :

- l'activation des dépenses de développement pour 244 K€
- l'achat de logiciels pour 22 K€
- de matériels et outillages pour 22 K€
- de matériels informatiques pour 32 K€
- et d'installations générales pour 11 K€

### **Flux de trésorerie provenant des opérations de financement**

Les opérations de financement de l'exercice 2009 dont le montant global s'élève à 4 376 K€ intègrent :

- d'une part, l'augmentation de capital de Cybernétix S.A. d'un montant de 3.999.996 € réalisée le 8 janvier 2009.
- et d'autre part, les aides perçues au titre du financement de la recherche consenties par OSEO ANVAR (275 K€) et CEPM (329 K€)

## 10.2 – Endettement financier

### 10.2.1 – Evolution de l'endettement financier au cours des trois dernières années

<i>En Milliers d'Euros</i>	31/12/2010	31/12/2009 Retraité *	31/12/2009 Publié	31/12/2008
Emprunt Etablissement de crédit	0	180	180	400
Découvert bancaire				
<b>total emprunts et dettes /Ets de crédit</b>	<b>0</b>	<b>180</b>	<b>180</b>	<b>400</b>
Crédit bail				
Organismes co-financeurs de R&D: CEP&M (MEEDDM) et OSEO	1 972	1 947	2 187	1 574
Compte courant actionnaire				2 000
Divers	10	11	11	230
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>1 982</b>	<b>1 958</b>	<b>2 198</b>	<b>3 804</b>
<b>TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER</b>	<b>1 982</b>	<b>2 138</b>	<b>2 378</b>	<b>4 204</b>

\* Conformément à la norme IFRS5, les passifs destinés à être cédés sont présentés séparément des autres dans l'état de la situation financière. La période comparative (31.12.2009) a été retraitée

Au 11 octobre 2010, Cybernétix a soldé sa dernière échéance sur l'emprunt contracté avec la Société Générale qui avait un solde de 180 K€ au 31 décembre 2009.

Aucun autre emprunt n'a été contracté au cours de l'exercice 2010.

### 10.2.2 – Echancier de l'endettement financier au 31 décembre 2010

<i>En Milliers d'Euros</i>	< à 1 an	à + d'1 an et moins de 5 ans	> à 5 ans
Emprunt Etablissement de crédit	0		
Découvert bancaire			
<b>total emprunts et dettes /Ets de crédit</b>	<b>0</b>		
Compte courant actionnaire			
Organismes co-financeurs de R&D: CEP&M (MEEDDM) et OSEO		1 972	
Divers		10	
<b>Total emprunts et dettes financières</b>		<b>1 982</b>	
<b>TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER</b>	<b>0</b>	<b>1 982</b>	

### 10.2.3 – Echancier de l'endettement financier au 31 décembre 2009

En K€	< à 1 an	à + d'1 an et moins de 5 ans	> à 5 ans
Emprunt Etablissement de crédit	180		
Découvert bancaire			
<b>Total emprunts et dettes /Ets de crédit</b>	<b>180</b>		
Compte courant actionnaire			
Organismes co-financeurs de R&D: CEP&M et ANVAR		2 187	
Divers		11	
<b>Total emprunts et dettes financières</b>		<b>2 198</b>	
<b>TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER</b>	<b>180</b>	<b>2 198</b>	

### 10.2.4 – Echancier de l'endettement financier au 31 décembre 2008

En K€	A - 1 an	A + 1 an et moins de 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts Etablissements de crédit	220	180	
Découvert Bancaire			
<b>Total emprunts et dettes / Ets de crédit</b>	<b>220</b>	<b>180</b>	
Compte courant actionnaire	2 000		
Organismes co-financeurs de R&D		1574	
Divers		230	
<b>Total Emprunts et dettes financières</b>	<b>2 000</b>	<b>1 804</b>	
<b>TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER</b>	<b>2 220</b>	<b>1 984</b>	

L'augmentation des dettes financières est due à l'avance en compte courant consentie par Sercel Holding à titre d'avance sur l'augmentation de capital de 4 M€ réalisée en janvier 2009 (Cf. paragraphe 3.1 du présent Document de Référence).

## 10.3 – Capitaux propres

(En millier d'Euros)	Revenant aux actionnaires de la société				total des capitaux propres
	capital	Primes liées au capital	Réserves et résultats accumulés non distribués	Résultat enregistré directement en capitaux propres	
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>	<b>3 942</b>	<b>7 693</b>	<b>(6 767)</b>	<b>(64)</b>	<b>4 804</b>
Etat consolidé des produits et charges comptabilisés			(3 200)	74	(3 126)
<b>Solde au 31 décembre 2008</b>	<b>3 942</b>	<b>7 693</b>	<b>(9 967)</b>	<b>10</b>	<b>1 678</b>
augmentation de capital	1 017				1 017
Prime d'émission		2 983			2 983
Etat consolidé des produits et charges comptabilisés			1 757	49	1 806
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	<b>4 959</b>	<b>10 676</b>	<b>(8 210)</b>	<b>59</b>	<b>7 484</b>
Titres d'auto-contrôle			(41)		(41)
Etat consolidé des produits et charges comptabilisés			2 801	(81)	2 720
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>4 959</b>	<b>10 676</b>	<b>(5 450)</b>	<b>(22)</b>	<b>10 164</b>

## 11 – RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

### 11.1 – Focalisation technologique

Depuis sa création en 1985, le groupe Cybernétix a toujours maintenu un niveau important de Recherche et Développement.

Depuis 2006, l'activité de Recherche et Développement du groupe Cybernétix s'est structuré sur les marchés porteurs de l'activité de la société.

Cette stratégie d'innovation s'appuie sur trois modes de développement :

- Développement sur fonds propres
- Développement en recherche sous contrat dans le cadre de programmes nationaux : ANR, FCE, OSEO, CITEPH ou internationaux : projets européens
- Développements sur fonds privés pour le compte de sociétés.

L'ensemble de l'activité de Développement du Groupe se décompose de la manière suivante (en % du chiffre d'affaires) :

<b>Modes de Développement</b> <i>En % du CA</i>	<b>2008</b>	<b>2009 Publié</b>	<b>2009 Retraité *</b>	<b>2010</b>
<b>Développement sur Fonds Propres</b>	2,93%	0,70%	0,93%	3,38%
<b>Développements en Recherche sous contrat</b>	0,84%	1,70%	0,85%	1,49%
<b>Développements sur fonds privés</b>	2,35%	1,20%	2,40%	2,53%
<b>Total des Développements</b>	<b>6,12%</b>	<b>3,60%</b>	<b>4,17%</b>	<b>7,40%</b>

\* 2009 retraits : Conformément à la norme IFRS5, les éléments financiers des activités cédées ou en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat. La période comparative (exercice 2009) a été retraits

L'objectif global du groupe Cybernétix était d'arriver à des développements technologiques (Fond Propres et Recherche sous contrat) à hauteur de 3,5% environ du chiffre d'affaires et en gardant un équilibre « Fonds Propres » versus « Recherche sous contrat » (50/50). L'année 2010 a cependant marqué le retour à un effort d'investissements (3,38% du chiffre d'affaires 2010) sur les coûts de développement en vue de l'industrialisation d'équipements tels que les bras robotisés dans le secteur du nucléaire ou dans les équipements liés à l'AIM (Asset Integrity Monitoring) dans le secteur de l'Oil & Gas. Les développements privés varient d'année en année selon les demandes clients mais tendent autour de 2,5 à 3% du chiffre d'affaires hors période de crise.

#### **11.1.1 – Développements sur fonds propres**

Le groupe Cybernétix se renforce en termes de produits propres protégés par des brevets ou des licences au travers de programmes de développements financés sur fonds propres. Ces développements visent à préparer les briques technologiques qui servent de base à l'évolution du Groupe sur les secteurs de croissance. Ceci a été très marqué sur l'année 2010 suite à l'effort consenti sur les coûts de développement pour l'industrialisation des équipements cités dans le paragraphe ci-dessus.

Ainsi, après un investissement de 603 K€ en 2006, soit 2,6 % du chiffre d'affaires, Cybernétix S.A. a investi 859 K€ en 2007, soit environ 4,97 % de son chiffre d'affaires en développement sur fonds propres. En 2008 et 2009 la crise économique a contraint le Groupe à ralentir le montant des investissements. Ainsi en 2008, le montant des développements sur fonds propres s'est élevé à 595 K€ (2,93 % du chiffre d'affaires) et en 2009, à 204 K€ (0,7 % du chiffre d'affaires). L'année 2010, grâce à la croissance de ses activités, a augmenté le montant d'investissement à un niveau de 1 076K€ (3,38% du chiffre d'affaires)

Les développements sur fonds propres ont été et seront essentiels pour la constitution des bases des nouveaux marchés du Groupe. Des produits tels que les logiciels CyxPro, CyxPert, CyXens, le produit ALLMS, PipeLIDS et plus récemment, une nouvelle technologie de transfert de puissance sans contact pour les raccordements électriques en fond de mer ont pu être développés et mis au point grâce à ces investissements. Ils s'inscrivent dans une politique d'obtention de brevets et licences pour la protection de la propriété intellectuelle et industrielle du Groupe.

#### **11.1.2 – Développements en Recherche sous contrat**

Le groupe Cybernétix a toujours participé aux divers plans et programmes de recherche sous contrat depuis sa création.

Récemment, le Groupe s'est fortement impliqué dans les pôles de compétitivité et il est actif aujourd'hui dans 3 des grands pôles de la région PACA :

- Pôle Mer PACA et Bretagne
- Pôle Capenergies
- Pôle Minalogic

A travers ces pôles, le Groupe est directement impliqué dans plusieurs projets labellisés :

- Pôle Mer PACA et Bretagne : Projet SECMAR phase 2
- Pôle Capenergies :



- Projet PREMIO visant à implémenter en région PACA une architecture énergétique locale innovante et répliquable, optimisant l'intégration de la production locale et du stockage réparti, le développement des énergies renouvelables, le pilotage dynamique de charges et les initiatives d'économie d'énergie afin de soulager les contraintes sur le réseau électrique local tout en réduisant les émissions de CO2 sur le territoire.
- Projet PAC SM2 « Développement de systèmes piles à combustible pour les applications anaérobies de propulsion de sous-marins inhabités et stationnaires grands fonds ».

Le Groupe participe également à des programmes de R&D financés par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) tel que le projet SPIDERS.

Dans le secteur parapétrolier, Cybernétix S.A. participe à certains projets dans le cadre du CITEPH. Il s'agit d'un programme de financement privé de projets de recherche et développement relatifs aux technologies d'exploration et production d'hydrocarbures liquides ou gazeux (et éventuellement solides), créé en 2007.

Ainsi, les développements en Recherche sous contrat constituent une part importante de développement du Groupe en termes d'innovation. Il est à noter que plusieurs de ces investissements et développements ont donné lieu à des débouchés industriels qui devraient être porteurs dans les deux ou trois années à venir.

Les produits d'exploitation qui en résultent, entrent dans le cadre habituel des activités du groupe et à ce titre, sont traités de la même façon que la facturation aux clients. Ainsi, les montants perçus sont considérés comme des avances clients, en contrepartie desquels le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement.

### **11.1.3 – Développements sur fonds privés**

Enfin, de par sa forte implication dans l'innovation, le Groupe est aussi sollicité par des sociétés privées afin d'effectuer des développements technologiques spécifiques financés directement par ces entreprises.

Ainsi, le groupe Cybernétix entend garder sa position clé dans l'innovation technologique en s'appuyant sur ces trois modes de financement de ses activités de recherche et développement.

## **11.2 – Programmes de Recherche & Développement**

En 2009, l'ensemble des développements pour l'innovation s'est décliné selon les trois secteurs principaux de marché du Groupe :

### **11.2.1 – Cybernétix S.A.**

#### **► Division Nucléaire**

Les développements principaux du secteur nucléaire sont essentiellement :

- des logiciels de téléopération : ces logiciels sont éléments essentiels de tout développement de techniques de téléopération. Ils se décomposent en modules de conception, modules d'opérations et modules de réalité virtuelle, constituant ainsi un ensemble complet pour les ingénieurs opérateurs.
- Programme d'industrialisation de produits de télé-robotique nucléaire

#### **► Division Oil & Gas**

Les développements s'articulent autour de deux axes principaux :

- Solutions pour les techniques de « Suivi d'intégrité des structures pétrolières ». Ces développements incluent particulièrement :
  - Le développement d'un système acoustique de détection d'impacts sur des canalisations à risque
  - La mise en œuvre de moyens de détection de bouchons de paraffine dans les pipelines
  - Le développement d'un système de suivi des lignes d'ancrages sous marines.
- Développement de techniques d'inspection et d'intervention sous-marines dans le cadre d'un programme global « Inspection Maintenance & Repair » pour les architectures de champs sous-mains. Ces développements incluent :
  - Mini-robots sous-marins d'observation grande profondeur
  - Subtech : programme maintenance grands fonds

### **11.2.2 – CyXplus**

Dans le secteur de l'industrie, les efforts ont principalement porté sur les techniques de radiographie X appliquées aux pneumatiques et, plus particulièrement, au développement de systèmes intégrés permettant une analyse des images en temps réel :

- Développement d'un nouveau concept d'analyse de pneumatiques pour poids lourds.
- Mise en œuvre d'un logiciel opérateur pour l'acquisition, l'analyse et le diagnostic de défaut sur une ligne de production de pneumatiques.

### **11.3 – Brevets, licences et marques**

Le Groupe s'attache à prendre toutes les mesures nécessaires en vertu des droits des pays pertinents pour protéger ses droits de propriété intellectuelle sur ses différentes technologies dans chaque secteur d'activité du Groupe. La politique du Groupe consiste à identifier régulièrement les inventions brevetables élaborées par les sociétés du Groupe et essayer d'obtenir des brevets pour ces inventions.

Cybernétix est propriétaire de l'ensemble des marques nécessaires à son exploitation et notamment des marques Cybernétix qui sont déposées en France.

Cybernétix est également titulaire de licences d'exploitation sur des technologies pertinentes pour ses activités dans le cadre de son activité nucléaire. Ainsi, Cybernétix S.A. a conclu un certain nombre d'accords de licences avec le CEA portant sur des éléments essentiels de robotique. Ces licences accordées par le CEA s'inscrivent dans le cadre d'une étroite collaboration entre le CEA et Cybernétix dans laquelle le Groupe s'est engagé à l'industrialisation de bras robotique (Maestro) et à la fourniture sur le marché de ces produits standards.

## **12 – INFORMATION SUR LES TENDANCES**

Après cession de la filiale CyXplus si cette opération est réalisée, l'activité du groupe Cybernétix en 2011 sera entièrement focalisée sur les marchés de l'énergie.

L'évolution de l'activité Oil&Gas sur 2011 doit tenir compte de deux effets contraires. D'une part un ralentissement probable sur le marché d'équipements de sismique marine sismique qui se traduira par une diminution potentielle du chiffre d'affaires sur les produits concernés et une compétitivité accrue impliquant une tension sur les prix. D'autre part une augmentation importante des besoins en systèmes de production flottants (subsea) entraînant une demande accrue dans les unités FPSO et les systèmes de suivi d'intégrité des structures sous marines. Cet effet devrait compenser partiellement le ralentissement sur les marchés précités.

Les domaines liés à la Défense Navale et intégrées dans l'activité Oil&Gas Offshore continuent à progresser grâce notamment à la fourniture d'équipements et services pour les sous-marins SNLE ainsi qu'au contrat d'équipement pour le compte de la marine Malaisienne.

L'activité nucléaire est prévue en croissance sur 2011 et devrait bénéficier de la production d'équipements standards pour le démantèlement mise en place au deuxième semestre 2010.

Au global le Groupe prévoit, par prudence, une stabilisation du chiffre d'affaires sur l'année 2011, voire une légère baisse selon l'évolution des marchés de l'offshore pétrolier au cours de l'année. Le Groupe entend cependant maintenir son niveau de marge opérationnelle en 2011 par rapport à celui de 2010.

Concernant sa filiale CyXplus, comme annoncé dans son communiqué de presse le 31 janvier 2011, Cybernétix S.A. est engagée dans un processus de cession de toute ou partie des actions de la filiale CyXplus et des droits de vote correspondants, tel qu'autorisé par le Conseil d'Administration de Cybernétix S.A. du 9 décembre 2010. Cependant, il convient de préciser que le chiffre d'affaires de CyXplus est attendu en croissance d'environ 6% en 2011 par rapport à 2010.

La répartition prévisionnelle du chiffre d'affaires sur les divers secteurs d'activité du Groupe serait la suivante en comparaison avec les deux derniers exercices :

Secteurs d'activité	2009 Publié	2009 Retraité**	2010	2011*
<b><u>Cybernetix S.A.</u></b> :				
Oil & Gas	66%	77%	77%	76%
Nucléaire	17%	20%	15%	23%
Défense	3%	3%	8%	n/a***
<b>CyXplus</b>				
Industrie	14%	n/a*	n/a*	n/a*
<b>Cybernetix do Brasil</b>				
	n/a	n/a	n/a	1%
<b>Total groupe CYBERNETIX</b>				
	100%	100%	100%	100%

\* 2011 : estimé mais non audité par les Commissaires aux Comptes  
 2009 retraits\*\* et n/a\* : Conformément à la norme IFRS5, le chiffre d'affaires des activités cédées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat. La période comparative (exercice 2009) a été retraits  
 n/a\*\*\* En 2011, l'activité « Défense » fera partie intégrante de l'activité Oil & Gas

L'exercice 2011 débute avec un niveau d'encours de contrats supérieur de 45% à son niveau de début 2010.

Les présentes informations sont complétées par le communiqué de Cybernetix S.A. relatif aux résultats de l'exercice 2010 et les perspectives 2011, diffusé le 17 mars 2011 en application des dispositions légales et réglementaires en la matière.

### **13 – PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE**

Le groupe Cybernetix n'entend pas faire de prévision ou d'estimation de bénéfices.

### **14 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GENERALE**

A la date du Document de Référence, Cybernetix S.A. est une société anonyme à Conseil d'Administration dont la composition et le fonctionnement sont décrits dans les statuts.

Il est à noter que l'Assemblée Générale dans sa séance du 6 mai 2010 a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration du 17 mars 2010, de modifier la durée des mandats des Administrateurs et de la réduire à 4 années.

Par ailleurs une mise à jour du règlement intérieur a été adoptée par les membres du Conseil d'Administration lors de sa séance du 15 mars 2011 prenant ainsi en compte certaines recommandations AFEP-MEDEF en la matière.

## 14.1 – Informations générales relatives aux Dirigeants et Administrateurs

La composition du Conseil d'Administration reflète la composition de l'actionnariat et est composé de la manière suivante :

Nom, prénom, mandat et adresse professionnelle	Date de 1ère nomination	Date de fin de mandat	Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe
<b>Gilles MICHEL*</b> Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	Nommé Administrateur et Président cumulant les fonctions de Directeur Général par le CA du 30/11/2004 et ratifié en tant qu'Administrateur par l'AGO du 27/06/2005	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2010	Président de la SAS Cybernetix Microélectronique Président Directeur Général de CyXplus Représentant permanent de la gérance Cybernetix SA dans la SCI Les Bessons Représentant de Cybernetix	Gérant d'ASKOAD Conseil Administrateur du GEP Administrateur au pôle de compétitivité de Capenergies
<b>François ANDRIEU*</b> Administrateur Indépendant 38 rue du Chemin de fer 95510 Lardy	Nommé par l'AGO du 27/06/2005	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2010	Néant	Néant
<b>Henri G. DELAUZE</b> Administrateur Comex SA13009 Marseille	Nommé lors de la constitution de Cybernetix S.A.	AG statuant sur les comptes clos le 31/10/2010	Néant	Président et Directeur Général de COMEX SA Président Directeur Général de SUBVENTURES S.A.
<b>Michèle FRUCTUS*</b> Administrateur Comex SA 13009 Marseille	Nommée par le CA du 09/06/2004 et ratifié en tant qu'Administrateur par l'AGO du 27/06/2005	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2010	Néant	Administrateur de COMEX S.A. Administrateur de l'Ecole des Mines de Saint Etienne Administrateur de SUBVENTURES S.A.
<b>Thierry LE ROUX*</b> Administrateur 16 Rue Bel Air, 44474 CARQUEFOU	Nommé par le CA du 01/09/2006 et ratifié en tant qu'Administrateur par l'AGO du 13/04/2007	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2010	Néant	Président du CA de SERCEL S.A. Président du Conseil de SERCEL Inc. Président du CA de Hebei Sercel-Junfeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd Vice Président et membre du Conseil de Surveillance de SERCEL Holding Président du Conseil de SERCEL England Ltd Administrateur de SERCEL Singapore Private Ltd Administrateur de INT Inc. Administrateur de CGGVeritas Services Holding (US) Inc. Président du Conseil de Surveillance de la société Tronic's Microsystem S.A.

<b>Christian REDERON</b> Administrateur Indépendant	Nommé par l'AGO du 25/06/2004	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2012	Néant	Administrateur de COMEX SA
<b>Pascal ROUILLER</b> Administrateur 17 rue de la Futaie 44880 SAUTRON	Nommé par l'AGO du 08/01/2009	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2014	Néant	Directeur Général de SERCEL S.A. Administrateur de Hebei Sercel-Junfeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd Administrateur de SERCEL Australia Pty Ltd Président et Administrateur de Sercel Beijing Technological Service Co. Ltd Président du Conseil d'Administration de Sercel Canada Ltd Président du Directoire de Sercel Holding Administrateur de Sercel Inc. Administrateur de Sercel Singapore Private Ltd Administrateur de Vibration Technology Ltd

*\*Leurs mandats arrivant à expiration lors de l'Assemblée Générale du 12 mai 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le Conseil d'Administration a proposé le renouvellement de leur mandat respectif.*

M. Alain BUGAT a démissionné de son mandat le 1<sup>er</sup> juillet 2010 pour convenance personnelle.

Messieurs Christian REDERON et François ANDRIEU sont des Administrateurs Indépendants.

Un Administrateur est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec le groupe Cybernétix, Cybernétix S.A. ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

A la connaissance du groupe Cybernétix :

- Aucun Administrateur n'a fait l'objet de condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- Aucun Administrateur n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq derniers exercices ;
- Aucun Administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années, et
- Aucun Administrateur n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent des différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées et résumées ci-dessous :

- **Gilles MICHEL, Président et Directeur Général,**

Gilles MICHEL est diplômé de l'Ecole Supérieure de Physique et Chimie de Paris (1975 - ESPCI) et Docteur en Informatique de l'Université Paris VI (1977).

Après quatre années au CNRS, il rejoint le groupe Schlumberger en 1978 et débute sa carrière industrielle en tant que chef de projet au centre de R&D de Clamart (92).

En 1982, il est nommé Directeur Computing Services au centre Schlumberger de Houston (Tx) USA, puis en 1983 il prend la direction des services logiciels pour le traitement et l'interprétation des données géologiques à Austin (Tx) USA.

En 1987, il est nommé Vice Président et Directeur Général d'Etudes et Production Dowell-Schlumberger à Saint-Etienne (France).

En 1994, il crée au sein du groupe Schlumberger l'activité Integrated Project Management (IMP) à Paris. Il est ensuite nommé Corporate Marketing Manager en 1998 à Houston (USA), puis Directeur des Services IPM pour l'Amérique du Nord et l'Amérique Latine.

En 2000, il quitte le groupe Schlumberger et devient Directeur de la Stratégie et Fusions-Acquisitions de Gemplus à Marseille, puis fin 2000, il prend la Présidence de la Division « Services Financiers et Sécurité » et la Présidence du Directoire de Gemplus SA. Il quitte le groupe Gemplus en 2004.

Gilles MICHEL est nommé Président Directeur Général de Cybernétix S.A. en décembre 2004.

#### - **François ANDRIEU, Administrateur Indépendant**

François ANDRIEU est ingénieur diplômé de l'Institut Supérieur d'Electricité de Paris (ISEP), promotion 1964 et aujourd'hui retraité du CEA.

Il a notamment occupé les fonctions suivantes :

1993 – 1996	Directeur du Centre d'Etudes CEA – Bruyères Le Châtel
1996 – 2002	Directeur du Contrôle de Gestion de la Direction des Applications Militaires du CEA (CEA-DAM)
2002	Retraité du CEA

De plus, François ANDRIEU exerce en tant qu'ingénieur conseil :

- Conseil en relation avec Mr. Baleras SALAMANDRE
- Audit sur CILAS
- Conseil auprès de TECHNICATOME dans le cadre du projet LMJ

#### - **Henri G. DELAUZE, Administrateur**

Henri-Germain DELAUZE est diplômé de l'Ecole Supérieure des Ingénieurs Arts et Métiers (Aix 46/49), il est invité en 1959 par le State Department de Washington pour un séjour aux Etats-Unis où il obtient un Master of Sciences en Géologie Marine, University of California (Berkeley, 1960).

Parti à Madagascar en 1949, il travaille sur divers projets de 1950 à 1952.

Rentré à Marseille fin 1952, Henri G. DELAUZE coopère de 1953 à 1956 comme ingénieur bénévole au sein de l'équipe OFRS du Commandant COUSTEAU.

De 1956 à 1961, Henri G. DELAUZE travaille à la société des Grands Travaux de Marseille. Il a la responsabilité d'importants chantiers de construction dont le tunnel autoroutier sous-marin de la Havane à Cuba (1956-1957).

En 1962, le CNRS lui confie la création et la direction à Marseille du Laboratoire des Bathyscaphes. En collaboration avec la Marine Nationale, Henri G. DELAUZE assure de 1962 à 1967 la coordination scientifique des cinq campagnes internationales d'exploration des grandes fosses abyssales de la planète.

Parallèlement, il crée à Marseille en 1961 la COMEX. Précurseur dans le développement des technologies de pointe, il porte très rapidement la COMEX au premier rang mondial des entreprises de travaux sous-marins. Il participe lui-même aux grandes plongées expérimentales en saturation.

Fondateur de Cybernétix en 1985 et de COMEX NUCLEAIRE en 1989.

Henri G. DELAUZE en sa qualité de Président de COMEX S.A. définit les orientations et la stratégie à long et moyen terme de la COMEX et principalement :

- Du Département Ingénierie en Milieux Extrêmes / Centre d'Essais Hyperbares, seul centre au monde équipé pour la plongée à l'hydrogène
- Du Département Opérations Marines, avec sa flotte multiservices et notamment les navires océanographiques à positionnement dynamique JANUS et MINIBEX (30m) équipés du sous-marin REMORA 2000 (profondeur d'intervention 610m) et du ROV SUPER ACHILLE (1000m).

- **Michèle FRUCTUS, Administrateur**

Michèle FRUCTUS est diplômée d'orthoptie, elle exerce cette activité libérale pendant 12 ans dans le Vaucluse.

Elle débute sa carrière à COMEX en 1990 comme Directeur de la Communication, chargée des relations publiques avec la presse.

Enfin, elle est Administrateur de CYBERNETIX depuis 2004.

Administrateur de SUBVENTURES S.A., société mère de COMEX S.A., dont elle est le représentant permanent au Conseil d'Administration, elle est nommée Directeur Général de COMEX S.A. en 1993, à la demande du Président.

Elle est également membre du Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne (depuis octobre 2003) et membre du Comité de pilotage de l'incubateur inter-universités de l'Académie Aix-Marseille (depuis 2001).

- **Thierry LE ROUX, Administrateur**

Thierry LE ROUX est diplômé de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (1975) et du CPA-HEC (Paris 1993).

Il rejoint le Groupe CGGVeritas fin 1975 et débute sa carrière en tant que responsable des opérations terrestres au Moyen-Orient sur la zone Jordanie, Syrie et Oman jusqu'en 1980. Il prend alors la responsabilité des opérations en Chine. En 1982, il est nommé à Singapour responsable des opérations terrestres de l'Asie Pacifique puis devient Directeur de l'ensemble des Services Géophysiques de cette région en 1985.

Il est ensuite nommé chargé de mission à Paris en 1992 auprès du Directeur Général Adjoint Administration et Finances, puis en 1994 auprès du Directeur Général Adjoint Recherche Innovation et responsable de la division sismique de puits.

Il est nommé Président de Sercel Holding en juin 1995, puis Directeur Général Adjoint de l'équipement en 1999.

Lors de sa séance du 7 septembre 2005, le Conseil d'administration de CGGVeritas a nommé M. Thierry LE ROUX en qualité de Directeur Général Délégué Groupe et Directeur Financier.

A compter du 1er janvier 2007, M. Thierry LE ROUX a été nommé Directeur Général Délégué ayant le titre de Directeur Général Exécutif du groupe CGGVeritas.

- **Christian REDERON, Administrateur Indépendant**

Christian REDERON est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris (promotion 1952). Il effectue son service militaire à ALGER (sous lieutenant au 45ème rgt de transmissions) et travaille en tant qu'ingénieur BTP jusqu'en 1953 (Ayme et Jullian).

En 1955, il est rappelé sous les drapeaux en Algérie- lieutenant commandant d'une Compagnie. Médaille commémorative des opérations en Afrique du Nord. Titre de reconnaissance de la Nation. Carte ancien combattant. En juin 1956, M. REDERON rejoint TOTAL (Algérie) comme ingénieur de forage. En charge du forage du premier puits de découverte d'Hassi Messaoud (Nord) en 1957. En 1959, il est nommé Directeur du département forage de TOTAL (Algérie), puis Directeur des opérations de TOTAL (Libye).

De 1965 à 1967, il est Responsable du champ d'Hassi Messaoud (Nord) (6 Millions de tonnes/an). Parallèlement en charge du développement du champ d'Haoud Berkaoui (1 million de tonnes/an), puis Responsable des études long terme des champs du Moyen-Orient dans lesquels TOTAL a une participation.

En 1969, M. REDERON est nommé Directeur technique de TOTAL (Algérie) puis en 1971, Directeur général d'Alrep qui a remplacé TOTAL (Algérie) suite à sa nationalisation de février 1971.

En 1973, il est nommé Directeur à Paris du département TOTAL-Exploration/Production chargé des études concernant l'exploitation des mers en eau profonde (Programme français mer profonde). Responsable du développement du champ offshore d'ABU AL Bu Kooch (ABU DHABI) et Vice Président de l'Association Scientifique et Technique de l'Exploitation des Océans jusqu'en 1985.

De 1979 à 1987, il assure les fonctions de Directeur Administratif de TOTAL-Exploration/Production (Personnel, Comptabilités analytique et générale, informatique, recherche technologique). Parallèlement à partir de 1982, Directeur de la planification et des études économiques.

En 1987, M. REDERON est chargé des études de Recherche et Développement de TOTAL-Exploration/Production et assure les fonctions de représentant (Administrateur) de TOTAL au sein des sociétés parapétrolières dans lesquelles TOTAL participe au capital (Technip, Comex, Doris, TPL, TPG, Sofresid, Amrep, CGG, CIS, Ipedex, Eurequip). Il est également Président d'Omnirex et d'Inovarex.

Depuis 1992, M. REDERON est Président du GERTH (GIE formé par ELF, TOTAL, IFP). Le but du GERTH est de coordonner les projets de R&D du domaine de l'énergie en relation avec la Commission de l'Union Européenne. Ces projets associant des partenaires des différents pays européens bénéficient des dotations des Programmes Cadres de R&D.

M. REDERON a été également Administrateur de nombreuses sociétés parapétrolières (Technip, Géophysique, Amrep, Doris, etc.), des instances regroupant ces sociétés (ASTEIO, GEP), membre du conseil de surveillance de Beicip/Franlab,

Il est actuellement Administrateur de COMEX S.A et de Cybernétix.

#### - **Pascal ROUILLER, Administrateur**

Pascal ROUILLER est diplômé de l'Ecole Centrale des Arts et Manufacture (Ecole Centrale de Paris, ECP).

Il rejoint le Groupe CGGVeritas en 1979 et débute sa carrière en tant qu'Ingénieur terrain.

En 1981, il devient responsable des opérations Terrestres à Jakarta (Indonésie) et à Singapour.

En 1985, il est nommé Directeur des Opérations Terrestres Asie-Pacifique puis Directeur de la Zone Asie-Pacifique en 1992.

Il rejoint Sercel Holding S.A. en 1995 où il exerce les fonctions suivantes :

- Directeur Marketing et Ventes (1995 - 1996)
- Directeur Général Adjoint (1996 - 2005)
- Directeur Général depuis 2005.

Au sein du Groupe Sercel Holding, Mr ROUILLER est membre du Directoire de 2000 à 2005 puis Président du Directoire depuis 2005.

Pascal ROUILLER est membre du Comité Exécutif de CGGVeritas depuis 2006.

### **14.2 – Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de Direction et de la Direction Générale**

Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard du groupe Cybernétix, de l'un de ses Administrateurs et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs qui leur incombent.

A ce jour, aucune des personnes citées au 14.1 n'est concernée par une quelconque restriction concernant la cession de leur participation dans le capital social de l'émetteur à l'exception d'un accord entre certains actionnaires entraînant une restriction de transfert d'actions.

A la date du Document de Référence, le groupe Cybernétix ne relève aucun conflit d'intérêt au niveau des apparentés.

## **15 – REMUNERATIONS ET AVANTAGES**

### **15.1 – Rémunération et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux de Cybernétix S.A. pour le dernier exercice clos au 31 décembre 2010**

#### **➤ Rémunération du Président Directeur Général**

La rémunération du Président Directeur Général est composée d'une part fixe et d'une part variable en fonction des performances de l'exercice précédent. Au début de chaque exercice, le Comité de Rémunération se réunit afin de déterminer les bases de la rémunération annuelle du Président Directeur Général.



Le Comité de Rémunération en date du 17 mars 2010 a décidé de maintenir la part fixe de M. MICHEL à 180 000 € brut annuel et de lui d'octroyer une part variable d'un montant de 32 411 € au titre de l'exercice de son mandat en 2009, en application des modalités contractuelles d'exécution de son mandat social.

Au cours de l'exercice 2010, la rémunération fixe du Président Directeur Général s'est élevée à 180 000 € brut annuel et il lui a été versé la somme de 32 411 € de part variable au titre de l'exercice de ses fonctions en 2009.

Le Comité de Rémunération en date du 15 mars 2011 a décidé d'augmenter la part fixe de M. MICHEL à 190 000 € brut annuel et de lui d'octroyer une part variable d'un montant de 57 965 € en application des modalités contractuelles d'exécution de son mandat social.

M. MICHEL bénéficie également d'un véhicule de fonction. Le montant des avantages en nature correspondants s'élève à 3 895 € pour l'année 2010.

Enfin, M. MICHEL bénéficiait jusqu'à présent d'une indemnité contractuelle en cas de rupture de son mandat de Président à l'initiative des actionnaires (et Administrateurs) d'un montant de 200 000 € brut.

En application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce et de l'article L.225-90-1 du Code de Commerce telles que modifiées par la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 dite « loi TEPA », le Conseil d'Administration dans sa séance du 3 mars 2008, a décidé, sur proposition du Comité de Rémunération, d'autoriser la convention relative à l'attribution d'une indemnité de départ à M. Gilles MICHEL en cas de cessation de ses fonctions à la suite d'une décision des Administrateurs et/ou actionnaires.

Le montant de cette indemnité est fixé à 200 000 € brut. Le versement de cette indemnité sera subordonné au respect des conditions liées aux performances de M. Gilles MICHEL, appréciées au regard de celles du Groupe.

Ainsi, ce versement aura lieu si l'une des deux conditions suivantes est réunie :

- la réalisation d'un minimum de chiffre d'affaires du Groupe sur la durée du mandat de M. Gilles MICHEL restant à courir ou,
- la réalisation d'un minimum de résultat opérationnel courant du Groupe sur la durée du mandat de M. Gilles MICHEL restant à courir.

En cas de cessation du mandat de Président de M. MICHEL à l'initiative des Administrateurs et/ou actionnaires, le respect de ces conditions de performances sera apprécié par le Conseil d'Administration au moment du versement de l'indemnité de départ.

Il n'y a aucune autre rémunération versée à M. MICHEL par les autres sociétés contrôlées par la Cybernétix S.A.

En application des recommandations de l'AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, il est rappelé ci-après sous forme de tableaux de synthèse relatifs aux rémunérations attribuées au seul dirigeant mandataire social de Cybernétix S.A., à savoir Gilles MICHEL au cours des 2 derniers exercices :

- Tableau de synthèse des rémunérations et options attribuées à Gilles MICHEL, seul dirigeant mandataire social,
- Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Gilles MICHEL,
- Tableau récapitulatif de la situation de M. Gilles MICHEL.

<b>TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS DUES ET OPTIONS ATTRIBUEES A GILLES MICHEL, PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL, seul dirigeant mandataire social</b>		
<b>(En €)</b>	<b>Exercice 2009</b>	<b>Exercice 2010</b>
<b>Rémunérations totales dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)</b>	216 306 € (dont 32 411€ au titre de la part variable)	241 865 € (dont 57 965 € au titre de la part variable)
<b>Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice</b>	Néant	Néant
<b>Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice</b>	Néant	Néant

<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE GILLES MICHEL, PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL</b>				
<b>(En €)</b>	<b>Montants au titre de l'exercice 2009</b>		<b>Montants au titre de l'exercice 2010</b>	
	<b>Dus</b>	<b>Versés</b>	<b>Dus</b>	<b>Versés</b>
<b>Rémunération fixe</b>	180 000	180 000	180 000	180 000
<b>Rémunération variable (versée en exercice N+1)</b>	32 411 (dus au titre de l'exercice 2009)	0 (au titre de l'exercice 2008)	57 965 (dus au titre de l'exercice 2010)	32 411 (versés au titre de l'exercice 2009)
<b>Rémunération exceptionnelle</b>	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Jetons de présence</b>	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Avantages en nature</b>	3 895	3 895	3 895	3 895
<b>TOTAL</b>	<b>216 306</b>	<b>183 895</b>	<b>241 860</b>	<b>216 306</b>

	<b>Contrat de travail</b>		<b>Régime de retraite supplémentaire</b>		<b>Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être à raison de la cessation ou du changement de fonctions</b>		<b>Indemnités relatives à une clause de non concurrence</b>	
	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Gilles MICHEL Président Directeur Général</b>		<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>			<b>X</b>

### ➤ Jetons de présence et autre rémunération perçues par les autres mandataires sociaux

En application des dispositions de l'article 17 des statuts, l'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle. Dans le cadre de la politique de Gouvernance de Cybernétix S.A., seuls les Administrateurs indépendants peuvent se voir allouer des jetons de présence. Le montant des jetons de présence, qui leur a été versé en 2010, s'est élevé à 7 500 € chacun, soit un total de 22 500 €. En effet, bien que M. Alain Bugat ait démissionné de ses fonctions d'Administrateurs le 1er juillet 2010, il lui a été versé 7 500 € de jetons de présence pour le remercier de sa contribution aux travaux du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, M. Christian REDERON a réalisé des prestations de services de conseil auprès du Groupe dans le cadre de son activité libérale d'Ingénieur Conseil pour un montant total en 2010 s'élevant à 7 836 € H.T.

En application des recommandations de l'AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, il est rappelé, ci-après, sous forme d'un tableau de synthèse sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (hors Président Directeur Général) :

<b>TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE ET LES AUTRES REMUNERATIONS PERCUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS</b>		
<b>(En €)</b>	<b>Montants versés en 2009</b>	<b>Montants versés en 2010</b>
<b>Michèle FRUCTUS</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Thierry LE ROUX</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>François ANDRIEU</b>		
Jetons de présence	7 500	7 500
Autres rémunérations	0	0
<b>Christian REDERON</b>		
Jetons de présence	7 500	7 500
Autres rémunérations	7 320	7 836
<b>H. G. DELAUZE</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Alain BUGAT (1)</b>		
Jetons de présence	Néant	7 500
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Pascal ROUILLER</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant

(1) Alain BUGAT a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2010

### 15.2 – Rémunération et avantages en nature attribués aux membres du Comité de Direction au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010

La rémunération des membres du Comité de Direction est fixée par la Direction Générale et est constituée de deux parties :

- une rémunération fixe, déterminée en fonction des responsabilités confiées et prenant en compte les pratiques du marché ;
- une rémunération variable arrêtée en fonction d'une part, des résultats financiers du Groupe et d'autre part, des résultats sur objectifs individuels réalisés au cours de l'exercice écoulé.

Le montant global des rémunérations totales et avantages de toute nature relatifs à l'exercice 2010 attribué aux membres du Comité de Direction et versé par Cybernétix S.A. (hors Président Directeur Général), s'est élevé à 601 888 €.

### **15.3 – Options de souscription ou d’achat d’actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers au 31 décembre 2010**

Néant

### **15.4 – Synthèse au 31 décembre 2010 des bons de souscription d’actions souscrites ou exercés par les mandataires sociaux**

Néant

### **15.5 – Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d’Administration**

Néant

### **15.6 – Sommes provisionnées ou constatées par le groupe Cybernétix aux fins de versement de pensions, de retraite ou d’autres avantages au profit des Administrateurs et Dirigeants**

Le groupe Cybernétix n’a pas provisionné de somme aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des Administrateurs et Dirigeants.

## **16 – FONCTIONNEMENT DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

### **16.1 – Fonctionnement du Conseil d’Administration et Direction de Cybernétix S.A.**

#### *Conseil d’Administration*

La composition du Conseil d’Administration figure de manière détaillée au paragraphe 14.1 et les dispositions statutaires relatives au fonctionnement du Conseil sont décrites au paragraphe 21.2.3. ci-après.

Le Conseil d’Administration de Cybernétix S.A. dans sa séance du 12 mars 2009 avait d’ores et déjà approuvé le règlement intérieur du Conseil qui est également disponible sur le site Internet de Cybernétix, dans la rubrique «Espace Actionnaires ». Dans sa séance du 15 mars 2011, le Conseil d’Administration a entériné la mise à jour de son règlement intérieur et par la même occasion a adopté des règlements intérieurs pour chaque comité spécifique, respectant ainsi les recommandations AFEP/MEDEF en la matière.

#### *Exercice de la Direction Générale*

Cybernétix S.A. est représentée à l’égard des tiers par M. Gilles MICHEL, en qualité de Président Directeur Général.

En effet, par décision en date du 30 novembre 2004, le Conseil d’Administration a décidé de nommer M. Gilles MICHEL aux fonctions de Président du Conseil et Directeur Général pour une durée courant jusqu’au Conseil d’Administration devant arrêter les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2010. Le Conseil d’Administration dans sa séance du 15 mars 2011 a proposé à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le 12 mai 2011 de renouveler son mandat pour une durée de 4 ans.

### **16.2– Information sur les contrats entre les Administrateurs et Cybernétix S.A.**

A l’exception du contrat avec Cybernétix S.A. dont bénéficie M. Gilles MICHEL et relatif à sa rémunération pour ses fonctions de Président Directeur Général et d’un contrat de prestations de services entre Cybernétix S.A. et Monsieur REDERON (se reporter au paragraphe 19 du présent Document de Référence), aucun autre contrat ne lie les Administrateurs et Cybernétix S.A.

### **16.3 – Contrôle interne**

#### **16.3.1 – Rapport du Président du Conseil d’Administration de Cybernétix**

Le rapport ci-après détaille les conditions de préparation et d’organisation des travaux de son Conseil et les procédures de contrôles internes en place au sein du Groupe pour l’exercice clos au 31 décembre 2010.

# **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CYBERNETIX S.A. SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE EN PLACE AU SEIN DE CYBERNETIX S.A.**

## **1.- INTRODUCTION ET CADRE REGLEMENTAIRE**

En application des dispositions légales et réglementaires, le présent rapport rend compte notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mise en place au sein de Cybernetix S.A. et des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

Afin d'assurer sa mission légale de contrôle permanent de la gestion de Cybernetix S.A., le Conseil d'Administration s'inspire des recommandations de l'Autorité des marchés financiers et notamment le Guide de mise en œuvre du cadre de référence pour la rédaction du rapport du Président publié par l'AMF le 9 janvier 2008 et le 22 décembre 2008 et mis à jour le 22 juillet 2010, ainsi que les recommandations de l'AFEP/MEDEF, notamment celles du 6 octobre 2008 relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux dans les sociétés cotées et qui ont été examinées par le Conseil d'Administration du 12 mars 2009. A cet effet, Cybernetix S.A. a diffusé un communiqué de presse le 13 mars 2009.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 mars 2009 a adopté un règlement intérieur qui définit les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration en complément des dispositions légales et statutaires en vigueur. Ce règlement intérieur a fait l'objet d'une mise à jour lors de la séance du Conseil d'Administration du 15 mars 2011, afin de prendre en compte certaines recommandations de l'AFEP MEDEF. Chaque membre du Conseil est individuellement tenu au respect de ce règlement intérieur.

De même, dans le but d'une parfaite application du code de gouvernement d'entreprise, le Conseil d'Administration a adopté, dans sa séance du 15 mars 2011, un règlement intérieur pour chaque Comité spécifique définissant les modalités de fonctionnement et de composition.

Les règlements intérieurs du Conseil d'Administration et des Comités spécifiques sont consultables sur le site internet de Cybernetix : [www.cybernetix.fr](http://www.cybernetix.fr) (espace investisseurs/informations règlementées)

Afin de renforcer l'identité collective et la cohésion du Groupe, une Charte des Valeurs a été élaborée exposant ainsi les principes et valeurs défendus par le Groupe. Cette charte est consultable sur le site internet de Cybernetix : [www.cybernetix.fr](http://www.cybernetix.fr) (présentation du Groupe/charte des valeurs)

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 15 mars 2011.

## **2.- COMPOSITION, PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

### **2.1- Composition du Conseil**

Cybernetix S.A. est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 à 18 membres.

Chaque Administrateur doit être propriétaire d'une action au moins, affectée à la garantie des actes de la gestion du Conseil, même de ceux qui seraient exclusivement personnels à l'un des Administrateurs.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée de leurs fonctions est passée de 6 ans à 4 ans par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2010 afin de se conformer aux recommandations de l'AFEP/MEDEF. Elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat desdits Administrateurs.

A la date du présent rapport, le Conseil est composé de sept sièges dont deux membres indépendants :

- M. Gilles MICHEL, Président et Directeur Général,
- M. Henri G. DELAUZE,
- M. Thierry LE ROUX,
- Mme Michèle FRUCTUS,
- M. Pascal ROUILLER,
- M. Christian REDERON (administrateur indépendant),
- M. François ANDRIEU (administrateur indépendant),

M. BUGAT, nommé Administrateur indépendant lors de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 a démissionné de son mandat le 1er juillet 2010 pour convenance personnelle.

Les mandats de M. Gilles MICHEL, M. Henri G. DELAUZE, M. Thierry LE ROUX, Mme Michèle FRUCTUS et M. François ANDRIEU arrivent à expiration lors de l'Assemblée Générale du 12 mai 2011. Le Conseil d'Administration dans sa séance du 15 mars 2011 propose de renouveler les mandats de M. Gilles MICHEL, M. Thierry LE ROUX, Mme Michèle FRUCTUS et M. François ANDRIEU et de ne pas renouveler le mandat de M. Henri G. DELAUZE.

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration est détaillée dans le chapitre 18 du rapport de gestion du groupe Cybernétix.

La composition du Conseil d'Administration est conçue pour permettre à Cybernétix S.A. de bénéficier de l'expérience et de l'indépendance des personnes qui le composent.

Un Administrateur est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Cybernétix S.A., ses filiales ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Les critères examinés pour qualifier un Administrateur d'indépendant sont ceux recommandés par l'AFEP/MEDEF à savoir :

- l'Administrateur ne doit pas être salarié ou mandataire social, salarié ou Administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- l'Administrateur ne doit pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société détient un mandat d'Administrateur.
- ne pas être client, fournisseur banquier d'affaire, banquier de financement significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- ne pas être Administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.
- Cybernétix S.A. n'a pas d'Administrateur élu par ses salariés.

Au jour du présent rapport, le nombre de femmes au Conseil d'Administration est de 1 sur les 7 membres que compte le Conseil. L'objectif de Cybernétix dans les mois à venir est de rechercher et nommer au moins une autre femme au sein du Conseil d'Administration dans le but de respecter les quotas imposés par le code AFEP-MEDEF.

Sont également convoqués au Conseil d'Administration les représentants du Comité d'Entreprise, le Directeur Administratif et Financier et le Directeur Juridique du groupe Cybernétix qui assure également le secrétariat du Conseil. Les Commissaires aux Comptes de Cybernétix S.A. sont convoqués au Conseil ayant à statuer sur les comptes.

## **2.2- Pouvoirs du Conseil**

Le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations stratégiques, financières et juridiques du groupe Cybernétix et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée Générale et dans les limites de l'objet social, le Conseil peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche du Groupe et notamment de Cybernétix S.A. et régler les affaires qui les concernent.

Dans ses rapports avec les tiers, Cybernétix S.A. est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de la mission, sous réserve du respect de la confidentialité de ces informations compte tenu du statut de société cotée en Bourse qu'a Cybernétix S.A.

Sont nécessairement soumises à l'approbation du Conseil d'Administration, outre l'arrêté des comptes, les décisions relatives aux budgets annuels, aux cessions ou prises de participation (y compris les constitutions) dans toute société, groupement, les conventions réglementées, la fixation des montants d'engagement financier de Cybernétix S.A. par le Président, les propositions d'orientation stratégiques majeures du Groupe entraînant un impact financier important.

### **2.3- Convocations**

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou l'un de ses membres.

Les Administrateurs sont convoqués par lettre simple adressée cinq jours au moins à l'avance.

A la convocation aux séances du Conseil d'Administration sont joints l'ordre du jour de la séance tel que fixé par le Président, en concertation avec les Administrateurs, ainsi que tous les éléments nécessaires aux prises de décisions.

### **2.4- Tenue des réunions**

Les réunions du Conseil d'Administration ont en principe lieu au siège social de Cybernétix S.A.

Avant le début de chaque séance du Conseil d'Administration, les Administrateurs signent le registre des présences, ce qui permet au Président de constater que plus de la moitié des Administrateurs est présent et que le quorum est atteint. Les Administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel.

Après chaque séance du Conseil d'Administration, il est établi un procès-verbal de la réunion qui est systématiquement soumis à l'approbation du Conseil suivant. Les procès-verbaux sont retranscrits dans un registre coté et paraphé.

### **2.5- Périodicité des réunions**

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de Cybernétix S.A. l'exige. En principe, le Conseil d'Administration se réunit au minimum trois fois par an :

- au premier semestre (avant le 30/04) pour arrêter les comptes de l'exercice précédent et faire un premier point sur l'activité et approuver les documents de gestion prévisionnelle ;
- au second semestre (avant le 15/09) pour arrêter les comptes au 30 juin, faire un point sur l'activité et les prévisions de fin d'année et approuver les documents de gestion prévisionnelle ;
- au quatrième trimestre (avant le 20/12) pour revoir le budget prévisionnel de l'exercice suivant et l'approuver.

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois. En moyenne, sur l'exercice, le taux de présence et/ou de représentativité a été de 95.5%. Les Administrateurs sont assidus et généralement présents également aux Assemblées Générales des actionnaires.

A cours de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration a notamment :

- procédé au lancement effectif du programme de rachat d'actions et sa mis en œuvre dans les conditions définies par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2009 et a autorisé la mise en place d'un contrat de liquidité avec la société de bourse Gilbert DUPONT.
- examiné et arrêté les comptes annuels 2009 et les comptes semestriels 2010.
- examiné et autorisé le projet de cession de sa filiale CyXplus.
- examiné et approuvé les documents de gestion prévisionnelle et le suivi de la trésorerie.

### **2.6- Limitations aux pouvoirs du Président et Directeur Général**

Le Conseil d'Administration n'a apporté aucune limitation de pouvoirs au Président et Directeur Général de Cybernétix S.A., sous réserve de ceux expressément attribués aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration par la Loi. Cependant, les décisions relatives aux budgets annuels, aux cessions ou prises de participation (y compris les constitutions) dans toute société, groupement, les conventions réglementées, la fixation des montants d'engagement financier de Cybernétix S.A. par le Président, les propositions d'orientation stratégiques majeures du Groupe entraînant un impact financier, sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

### **2.7- Règlement intérieur du Conseil d'Administration et des Comités**

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 mars 2009 a adopté un règlement intérieur qui définit les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration en complément des dispositions légales et statutaires en vigueur. Chaque membre du Conseil est individuellement tenu au respect de ce règlement intérieur.

Lors de sa séance du 15 mars 2011, le Conseil d'Administration a approuvé la mise à jour du règlement intérieur afin de prendre en compte les dernières recommandations AFEP/MEDEF.

De même, dans le but de se conformer parfaitement aux recommandations AFEP/MEDEF, le Conseil d'Administration du 15 mars 2011 a adopté un règlement intérieur pour chacun des Comités définissant ainsi leurs règles de composition, leurs missions et les modalités de fonctionnement.

Les textes intégraux de ces règlements intérieurs sont disponibles sur le site Internet du Groupe : [www.cybernetix.fr](http://www.cybernetix.fr). (espace investisseurs/informations réglementées).

## **2.8- Les Comités aidant dans la préparation des travaux du Conseil**

En application de l'article R.225-29 du code de commerce et de l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil d'Administration ; ce dernier, lors de sa réunion du 23 mars 2005, a approuvé le principe de la création de Comités de gouvernance.

A cet effet, trois Comités spécialisés ont été constitués dont le rôle est de faciliter l'analyse et la prise de décision du Conseil d'Administration sur des sujets soumis à son contrôle. Chaque réunion du Conseil d'Administration peut ainsi être précédée d'une séance d'un ou plusieurs Comités spécialisés. Les procès-verbaux des réunions des Comités sont ensuite transmis au Conseil d'Administration et leurs recommandations lui sont présentées.

Les trois Comités sont les suivants : un Comité d'audit et un Comité Stratégique (CA du 11 mai 2005), un Comité de rémunération (CA du 18 janvier 2006).

Il est précisé que ces Comités s'inscrivent parfaitement dans la réglementation des procédures de contrôle interne rendues obligatoires depuis la Loi du 1er août 2003.

### **2.8.1 Le Comité d'audit**

A la date présent rapport, le Comité d'Audit est composé de 4 membres désignés parmi les Administrateurs : M. Thierry LE ROUX, M. François ANDRIEU, M. Pascal ROUILLER et Mme Michèle FRUCTUS et se réunit en présence des Commissaires aux Comptes. Le secrétariat est assuré par Mme Valérie FOUURIAT.

M. Gilles MICHEL, Président Directeur Général s'est retiré de ce Comité lors de sa séance du 17 mars 2010. M. Alain BUGAT a démissionné de son mandat le 1er juillet 2010 pour convenance personnelle.

Le Conseil d'Administration du 17 mars 2010 a nommé M. François ANDRIEU en qualité du Président de ce Comité d'audit, eu égard à ses compétences en matières financières (ancien directeur du Contrôle de Gestion de la Direction des Applications Militaires du CEA). La Société assure par ailleurs que tous les membres de ce Comité justifient de compétences particulières notamment en matière financière ou comptable.

M. François ANDRIEU est un Administrateur Indépendant. Les critères d'indépendance applicables aux membres du Comité d'audit sont ceux appliqués aux Administrateurs de la Société (cf §.2.1 infra)

Le Conseil d'Administration a considéré que la proportion actuelle de membres indépendants du Comité d'audit, bien qu'inférieure aux deux tiers tels que recommandés par l'AFEP/MEDEF, n'entachait pas le bon fonctionnement du Comité jusqu'à présent et que ces modalités de composition permettent au Comité d'exercer ses missions avec l'efficacité, l'objectivité et l'indépendance nécessaire. Cependant, dans un souci de meilleur respect des recommandations AFEP/MEDEF, une réflexion est menée qui permettrait au Conseil d'Administration de proposer soit la nomination en 2011 d'une autre personnalité indépendante ayant des compétences financières pour compléter le Comité d'audit, soit la réorganisation de la composition du Comité d'audit.

Les principales missions du Comité d'audit sont les suivantes :

- s'assurer de la pertinence, la performance et la validité des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et des comptes sociaux. Il lui est possible également de se saisir de toute question de nature financière et comptable qui lui paraît importante.
- s'assurer du suivi du processus d'élaboration de l'information financière.
- s'assurer du suivi des systèmes de contrôle interne.
- vérifier la bonne application des règles d'indépendance et d'objectivité des Commissaires aux Comptes et examiner leur programme d'intervention.



A ce jour, le Comité d'audit du groupe Cybernétix, tel qu'il est mis en place, traite essentiellement des questions financières et comptables en examinant notamment les comptes sociaux et consolidés du Groupe. Il intervient également dans le contrôle des travaux des Commissaires aux Comptes en veillant à leur indépendance et objectivité. Afin de se conformer aux recommandations AFEP/MEDEF, des réflexions sont menées au sein de Comité d'audit afin que sa composition, son rôle et ses missions correspondent parfaitement aux réglementations sur le Gouvernement d'entreprise.

Le Comité d'Audit s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 avec un taux de présence ou de représentativité de 92%.

Au cours de l'exercice 2010, le Comité d'audit a notamment :

- examiné les comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et les comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2010.
- examiné les travaux d'audit des Commissaires aux Comptes sur les comptes de 2009 et a été régulièrement informé des résultats de l'évaluation des procédures de contrôle interne.
- a précisé sa mission concernant l'examen des fonctions des Commissaires aux Comptes. Le Comité a ainsi souhaité que certains points relatifs aux missions des auditeurs légaux, tels que le montant de leurs honoraires et le contour de leur mission soient examinés par le Comité d'audit.
- a revu sa composition afin de la mettre en harmonie avec les recommandations AFEP/MEDEF (retrait du Président Directeur Général, nomination d'un Président du Comité).
- a fait un point sur les provisions pour risques et charges prises en compte pour cet arrêté de comptes.

### **2.8.2. Le Comité Stratégique**

A la date du présent rapport, le Comité Stratégique est composé de 6 membres : M. Christian REDERON, M. François ANDRIEU, M. Thierry LE ROUX, M. Pascal ROUILLER, M. Henri G. DELAUZE et M. Gilles MICHEL.

MM. Christian REDERON, François ANDRIEU sont des membres indépendants.

Les missions dévolues au Comité Stratégique sont les suivantes :

- évaluer la position stratégique de Cybernétix S.A. compte tenu de l'évolution de l'environnement du Groupe et de ses marchés ainsi que ses axes de développement à moyen et long terme ;
- étudier des projets de développements du Groupe notamment en matière de croissance externe et en particulier sur les opérations d'acquisitions ou de cessions de filiales, de participation, d'endettement, d'investissement... ;
- examiner les projets d'implantation à l'étranger ;
- étudier les opérations de financement significatives ou susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la société ;
- apprécier les risques contenus dans les opérations mentionnées ci-dessus ;
- veiller à ce que la composition du Conseil d'Administration soit en adéquation avec les objectifs fixés.

Le Comité Stratégique s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 avec un taux de présence ou de représentativité de 88 %.

Au cours de l'exercice 2010, le Comité Stratégique a notamment :

- pris acte du plan stratégique sur 2010-2012 développé pour chaque activité du groupe Cybernétix et leur budget respectif.
- approuvé la présentation du budget 2010 du groupe Cybernétix.
- pris acte du projet de mise en place d'un ERP.
- approuvé le projet de développement de l'activité Oil & Gas au Brésil.
- fait un point sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2009, la composition du Conseil d'Administration et les jetons de présence.
- pris acte du budget 2011 et de la stratégie pour 2011-2014.

### **2.8.3 Le Comité de Rémunération**

Au 15 mars 2011, le Comité des rémunérations est composé de 4 membres : M. Christian REDERON, François ANDRIEU, M. Henri G. DELAUZE et Thierry LE ROUX.

MM. Christian REDERON et François ANDRIEU sont des membres indépendants.

M. Alain BUGAT a démissionné de son mandat le 1er juillet 2010 pour convenance personnelle.

Les missions de ce Comité concernent les domaines suivants :

- la rémunération du Président Directeur Général conformément aux recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008. Il doit ainsi recommander annuellement au Conseil d'Administration le niveau de rémunération fixe, les critères de la partie variable. Il examine également les autres formes de rémunération et les avantages en nature. Il doit s'assurer que cette rémunération est en conformité avec l'intérêt social et celui des actionnaires ;
- l'application par la Société des principes de gouvernance d'entreprise auxquels la Société se réfère, notamment s'agissant de la politique de rémunération des Dirigeants Mandataires sociaux. Le Comité donne son avis sur la partie du rapport annuel consacrée à l'information des actionnaires sur ces sujets et les travaux du Conseil ;
- la politique de rémunération des retraites ;
- les propositions de la Direction Générale en matière d'attribution d'options de souscriptions ou d'achat d'actions et les autres systèmes d'intéressement liés à l'action. Il propose au Conseil d'Administration l'attribution de ses options ;
- les règles de répartition des jetons de présence entre les Administrateurs ;
- les éventuelles augmentations de capital réservées aux salariés.

Le Comité de Rémunération s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, avec un taux de présence ou de représentativité de 98%

Au cours de l'exercice 2010, le Comité de rémunération a notamment :

- examiné et approuvé la politique globale salariale pour l'exercice 2010 ainsi que la politique de rémunération des membres du Comité de Direction.
- délibéré sur le montant de la part variable et la rémunération annuelle fixe de M.Gilles MICHEL, en sa qualité de Président et Directeur Général.

## **2.9 Evaluation du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés**

En 2011, la Société a mis en place un processus d'évaluation de son Conseil d'Administration et des Comités Spécialisés. Conformément aux recommandations AFEP/MEDEF en la matière, une évaluation formalisée aura lieu tous les 3 ans sur la base de réponses des Administrateurs et des membres des Comités à un questionnaire très détaillé portant notamment sur les rôles et compétences du Conseil et des Comités, leur modalités de fonctionnement, la tenue des réunions ect... Les deux autres années, le Conseil et les Comités procéderont à une évaluation plus simplifiée au moyen d'un questionnaire moins approfondi. Dans tous les cas, les questions sont présentées de manière anonyme dans un document qui sert de base aux débats du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration tire ensuite les conclusions de cette évaluation et plan d'actions. Le rapport de synthèse et les éventuelles actions à mettre en place sont soumis aux débats et à l'approbation du Conseil d'Administration. La mise en œuvre de ces actions et le suivi de cette évaluation sont revus à l'occasion de l'évaluation annuelle suivante.

Par conséquent et en application de ce processus, le Conseil d'Administration et ses Comités se sont livrés à une évaluation formelle et approfondie de leurs fonctionnements et de leurs activités pour l'exercice 2010. Les conclusions de ces évaluations ont été présentées et débattues lors du Conseil d'Administration d'arrêté des comptes du 15 mars 2011.

De manière générale, le fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités est jugé très satisfaisant par leurs membres (69% de réponses positives pour le Conseil d'Administration toutes catégories confondues et une moyenne de 65% de réponses positives pour les Comités). Les membres interrogés apprécient notamment la qualité et l'efficacité des débats au sein du Conseil et de ses Comités.

Néanmoins et afin d'améliorer l'efficacité du Conseil d'Administration et celle de ses Comités, les membres interrogés ont jugé utile d'émettre certaines suggestions pour l'avenir notamment de mettre en place un outil permettant un suivi plus approfondi des décisions du Conseil, d'élaborer une procédure permettant de gérer les conflits d'intérêts ou encore améliorer le cadre de travail des comités.

### **3.- PRINCIPES ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE DE REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AU COMITE DE DIRECTION**

#### **3.1- Rémunérations du Président Directeur Général**

La rémunération du Président Directeur Général est composée d'une part fixe et d'une part variable en fonction des performances de l'exercice précédent. Au début de chaque exercice, le Comité de Rémunération se réunit afin de déterminer les bases de la rémunération annuelle du Président Directeur Général.

Le Comité de Rémunération en date du 17 mars 2010 a décidé de maintenir la part fixe de M. MICHEL à 180 000 € brut annuel et de lui d'octroyer une part variable d'un montant de 32 411 € au titre de l'exercice de son mandat en 2009, en application des modalités contractuelles d'exécution de son mandat social.

Au cours de l'exercice 2010, la rémunération fixe du Président Directeur Général s'est élevée à 180 000 € brut annuel et il lui a été versé la somme de 32 411 € de part variable au titre de l'exercice de ses fonctions en 2009.

Le Comité de Rémunération en date du 15 mars 2011 a décidé d'augmenter la part fixe de M. MICHEL à 190 000 € brut annuel et de lui d'octroyer une part variable d'un montant de 57 965 € en application des modalités contractuelles d'exécution de son mandat social.

M. MICHEL bénéficie également d'un véhicule de fonction. Le montant des avantages en nature correspondants s'élève à 3 895 € pour l'année 2010.

Enfin, M. MICHEL bénéficiait jusqu'à présent d'une indemnité contractuelle en cas de rupture de son mandat de Président à l'initiative des actionnaires (et Administrateurs) d'un montant de 200 000 € brut.

En application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce et de l'article L.225-90-1 du Code de Commerce telles que modifiées par la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 dite « loi TEPA », le Conseil d'Administration dans sa séance du 3 mars 2008, a décidé, sur proposition du Comité de Rémunération, d'autoriser la convention relative à l'attribution d'une indemnité de départ à M. Gilles MICHEL en cas de cessation de ses fonctions à la suite d'une décision des Administrateurs et/ou actionnaires.

Le montant de cette indemnité est fixé à 200 000 € brut. Le versement de cette indemnité sera subordonné au respect des conditions liées aux performances de M. Gilles MICHEL, appréciées au regard de celles du Groupe.

Ainsi, ce versement aura lieu si l'une des deux conditions suivantes est réunie :

- la réalisation d'un minimum de chiffre d'affaires du Groupe sur la durée du mandat de M. Gilles MICHEL restant à courir ou,
- la réalisation d'un minimum de résultat opérationnel courant du Groupe sur la durée du mandat de M. Gilles MICHEL restant à courir.

En cas de cessation du mandat de Président de M. MICHEL à l'initiative des Administrateurs et/ou actionnaires, le respect de ces conditions de performances sera apprécié par le Conseil d'Administration au moment du versement de l'indemnité de départ.

Il n'y a aucune autre rémunération versée à M. MICHEL par les autres sociétés contrôlées par la Cybernétix S.A.

En application des recommandations de l'AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, il est rappelé ci-après sous forme de tableaux de synthèse relatifs aux rémunérations attribuées au seul dirigeant mandataire social de Cybernétix S.A., à savoir Gilles MICHEL au cours des 2 derniers exercices :

- Tableau de synthèse des rémunérations et options attribuées à Gilles MICHEL, seul dirigeant mandataire social,
- Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Gilles MICHEL,
- Tableau récapitulatif de la situation de M. Gilles MICHEL.

<b>TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS DUES ET OPTIONS ATTRIBUÉES A GILLES MICHEL, PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL, seul dirigeant mandataire social</b>		
<b>(En €)</b>	<b>Exercice 2009</b>	<b>Exercice 2010</b>
<b>Rémunérations totales <u>dues</u> au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)</b>	216 306 € (dont 32 411€ au titre de la part variable)	241 860 € (dont 57 965€ au titre de la part variable)
<b>Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice</b>	Néant	Néant
<b>Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice</b>	Néant	Néant

<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE GILLES MICHEL, PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL</b>				
<b>(En €)</b>	<b>Montants au titre de l'exercice 2009</b>		<b>Montants au titre de l'exercice 2010</b>	
	<b>Dus</b>	<b>Versés</b>	<b>Dus</b>	<b>Versés</b>
<b>Rémunération fixe</b>	180 000	180 000	180 000	180 000
<b>Rémunération variable (versée en exercice N+1)</b>	32 411 (dus au titre de l'exercice 2009)	0 (au titre de l'exercice 2008)	57 965 (dus au titre de l'exercice 2010)	32 411 (versés au titre de l'exercice 2009)
<b>Rémunération exceptionnelle</b>	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Jetons de présence</b>	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Avantages en nature</b>	3 895	3 895	3 895	3 895
<b>TOTAL</b>	<b>216 306</b>	<b>183 895</b>	<b>241 860</b>	<b>216 306</b>

	<b>Contrat de travail</b>		<b>Régime de retraite supplémentaire</b>		<b>Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être à raison de la cessation ou du changement de fonctions</b>		<b>Indemnités relatives à une clause de non concurrence</b>	
	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Gilles MICHEL</b> Président Directeur Général		X		X	X			X

### **3.2- Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants**

En application des dispositions de l'article 17 des statuts, l'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle. Dans le cadre de la politique de Gouvernance de Cybernétix S.A., seuls les Administrateurs indépendants peuvent se voir allouer des jetons de présence. Le montant des jetons de présence, qui leur a été versé en 2010, s'est élevé à 7 500 € chacun, soit un total de 22 500 €. En effet, bien que M. Alain Bugat ait démissionné de ses fonctions d'Administrateurs le 1er juillet 2010, il lui a été versé 7 500 € de jetons de présence pour le remercier de sa contribution aux travaux du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, M. Christian REDERON a réalisé des prestations de services de conseil auprès du Groupe dans le cadre de son activité libérale d'Ingénieur Conseil pour un montant total en 2010 s'élevant à 7 836 € H.T.

En application des recommandations de l'AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, il est rappelé, ci-après, sous forme d'un tableau de synthèse sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (hors Président Directeur Général) :

<b>TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE ET LES AUTRES REMUNERATIONS PERCUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS</b>		
<b>(En €)</b>	<b>Montants versés en 2009</b>	<b>Montants versés en 2010</b>
<b>Michèle FRUCTUS</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Thierry LE ROUX</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>François ANDRIEU</b>		
Jetons de présence	7 500	7 500
Autres rémunérations	0	0
<b>Christian REDERON</b>		
Jetons de présence	7 500	7 500
Autres rémunérations	7 320	7 836
<b>H. G. DELAUZE</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Alain BUGAT*</b>		
Jetons de présence	Néant	7 500
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Pascal ROUILLER</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant

\* M. Alain BUGAT a démissionné de son mandat d'Administrateur le 1<sup>er</sup> juillet 2010 pour convenance personnelle.

### **3.3- Options de souscription ou d'achat d'actions attribués durant l'exercice**

Néant

### **3.4- Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice**

Néant

### **3.5- Actions de performance attribuées durant l'exercice**

Néant

### **3.6- Actions de performances levées durant l'exercice**

Néant

### **3.7- Engagements de retraite**

La Société n'a pas provisionné de somme aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des Administrateurs et dirigeants.

### **3.8- Rémunérations des membres du Comité de Direction**

La rémunération des membres du Comité de Direction est fixée par la Direction Générale et est constituée de deux parties :

- une rémunération fixe, déterminée en fonction des responsabilités confiées et prenant en compte les pratiques du marché ;
- une rémunération variable arrêtée en fonction d'une part, des résultats financiers du Groupe et d'autre part, des résultats sur objectifs individuels réalisés au cours de l'exercice écoulé.

Le montant global des rémunérations totales et avantages de toute nature relatifs à l'exercice 2010 attribué aux membres du Comité de Direction et versé par Cybernétix S.A. (hors Président Directeur Général), s'est élevé à 601 888 €.

#### **4.- MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont prévues à l'article 21 des statuts de Cybernétix S.A.

#### **5.- INFORMATIONS PREVUES A L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE**

Les informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de commerce figurent à l'article 16 du rapport de gestion du Groupe.

#### **6.- PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

Le processus de contrôle interne mis en place au sein du groupe Cybernétix en 2004 s'appuie sur le référentiel AMF en la matière du publié en janvier 2007 et tel que révisé le 22 juillet 2010.

##### **6.1 Les objectifs et les limites du Contrôle interne**

Le Contrôle interne est le dispositif mis en place par la société sous sa responsabilité visant à assurer la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité des lois et des règlements en vigueur ;
- l'optimisation de l'exécution des instructions et orientations stratégiques définies par la Direction ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la maîtrise des risques inhérents à l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de Cybernétix S.A. ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de Cybernétix S.A. reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés mais tente de prévenir leur survenance et de minimiser leur conséquence.

##### **6.2- Recensement des risques**

La nature des principaux facteurs de risques du Groupe est détaillée au paragraphe 11 du rapport de gestion et au paragraphe 4 du Document de Référence, ce dernier étant disponible sur le site internet de Cybernétix : [www.cybernetix.fr](http://www.cybernetix.fr)

##### **6.3- Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle interne**

Pour l'exercice 2010, l'organisation du contrôle interne et la gestion des risques reposaient sur la combinaison suivante, chaque acteur de ce contrôle ayant un champ de compétences déterminé.

Cybernétix S.A. est organisée en activités (Nucléaire et Oil & Gas) supervisées par un Directeur Général Adjoint et en services (Commercial et Business Développement, Juridique & Ressources Humaines, Etudes et Fabrication, Financier, Qualité & Sécurité).

Cybernétix S.A. a un Comité de Direction auquel siègent : le Président Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, la Directrice Juridique & Ressources Humaines, le Directeur Qualité & Sécurité et la Directrice Financière. Les membres du Comité se réunissent une fois par semaine, examine et commente les principaux éléments économiques du Groupe.

La Direction Générale ainsi que la Direction Financière assurent le suivi des procédures en liaison avec la Direction Sécurité & Qualité et la Direction Juridique.

Chacun des membres du Comité de Direction exerce une mission de contrôle interne, notamment sur le respect des règles et procédures en vigueur dans l'entreprise et appliquées par le personnel dont il a la responsabilité. Les directions opérationnelles et fonctionnelles de la Société sont ainsi responsables, dans leur périmètre respectif d'intervention et de responsabilité, de la gestion des risques inhérents à leur champ de compétence.

En début d'année 2007, le Groupe a créé un service juridique dont la Directrice assure, en concertation étroite avec la Direction Générale, tous les services concernés pour le traitement des questions juridiques, notamment au titre des obligations imposées par la cotation en bourse de Cybernétix S.A. mais optimisant également la gestion des contrats tant en France qu'à l'international pour le compte du Groupe.

Outre les éléments détaillés ci-dessus, le Comité d'Audit et le Comité Stratégique ont également pour mission de veiller à l'application et à l'efficacité des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

#### **6.4- Description des procédures de contrôle interne**

Les règles et procédures de contrôle interne reposent principalement sur :

- la mise en place et l'actualisation d'un plan stratégique à 3 ans,
- l'élaboration de budgets annuels découlant du plan,
- une revue des affaires en cours une fois par mois par le Comité de Direction,
- le suivi mensuel du budget à travers des revues d'affaires avec les responsables de branches, les responsables d'affaires et le contrôleur de gestion rendant compte du niveau d'entrée en commande, du chiffre d'affaires acquis, du chiffre d'affaires prévisionnel et de la marge brute sur affaires (au mois N et à terminaison),
- les procédures d'établissement (pertinence) et de revue d'affaire avant remise des offres au client,
- les procédures de contrôle à réception des commandes client,
- la prévision d'affaires à 12 mois (4 trimestres),
- les prévisions de trésorerie à 6 mois,
- le suivi des impayés et retard à facturation,
- le suivi tous les quinze jours des aspects liés à la sécurité et la qualité au sein de la Société,
- le suivi de trésorerie journalière de la Société et une revue par le Comité de Direction une fois par mois,
- l'utilisation de la couverture COFACE au cas par cas en fonction des résultats de l'analyse de risques menée sur chacun des projets,
- la mise en place de clause de révision de prix dans les contrats conclus en US dollars dont le montant est supérieur à 100 K€. Pour les autres contrats, la Société dispose d'un compte en US\$ qui lui permet de conserver les dollars en cas de baisse du cours,
- la mise en place d'un suivi des risques (techniques, financiers et contractuels) liés à chaque projet au travers de jalons prédéfinis (revue d'affaires) réalisés tout au long du déroulement de chaque projet,
- la mise en place d'une formation des chefs de projets et des responsables d'affaires relative à la gestion financière et contractuelle d'un projet.

#### **6.5- Actions réalisées par la Société pour le contrôle interne et la gestion des risques**

Cybernétix S.A. répond à l'ensemble des exigences de la norme ISO 9001 pour laquelle elle a été certifiée en avril 2008, au travers d'un manuel de Management Intégré en vigueur au sein du Groupe. De plus, Cybernétix a engagé les démarches en vue d'obtenir une certification sécurité selon le référentiel OHSAS 18001 couvrant l'ensemble de ses activités fin 2011/ début 2012.

Le Groupe Cybernétix a également mis en place en 2010 une Charte des Valeurs du Groupe consultable sur le site internet de Cybernétix : [www.cybernetix.fr](http://www.cybernetix.fr). Cette Charte a pour but de promouvoir les principes et les valeurs défendus par le Groupe et constitue ainsi la base des relations entre Cybernétix et toutes ses parties prenantes.

#### **6.6- Procédures relatives à l'information comptable et financière**

L'information comptable et financière est élaborée par le service administratif et centralisée au siège de Cybernétix S.A.

Les procédures internes relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont administrées par la Direction Financière et sont mises en œuvre à travers plusieurs logiciels :

- de gestion commerciale et des affaires – STIC/GED, progiciels propriétaires développés en interne,
- de comptabilité et de gestion commerciale : SAGE (achats et ventes)
- de gestion des immobilisations SAGE
- des états financiers (établissement des liasses fiscales) SAGE

Les contrôles et vérifications de l'information comptable et financière sont exercés par la Direction Financière et validés par la Direction Générale.

Pour le règlement des tiers, il y a séparation entre l'émetteur et le signataire du règlement. Par ailleurs, des procédures classiques de contrôle sont appliquées mensuellement : rapprochements de chiffre d'affaires, de TVA, bancaires, suivi de l'antériorité des créances clients, contrôle de la masse salariale et des charges sociales et fiscales ; ou semestriellement comme les provisions ou les investissements.

D'autre part, les documents présentés au Conseil d'Administration lors de la situation semestrielle ou lors de l'arrêté des comptes sont contrôlés le Comité d'Audit et par les Commissaires aux Comptes de Cybernétix S.A.

Concernant l'établissement des comptes sociaux de Cybernétix S.A. et les comptes consolidés du Groupe, la Direction Financière établit et traite les informations financières et comptables présentées aux Administrateurs, aux actionnaires et aux Commissaires aux Comptes.

A ce titre, des règles comptables internes visant à assurer l'homogénéité des pratiques du Groupe, les règles de séparation des exercices, la structure des plans de comptes ont été définies.

### **6.6.1 Normes IFRS**

Les normes IFRS sont devenues d'application obligatoire pour les comptes consolidés à compter du 1er janvier 2005.

Les principales différences recensées ayant une influence sur le résultat et la présentation des comptes étaient relatives d'une part à la réévaluation des actifs corporels à leur juste valeur et d'autre part, à la comptabilisation et l'amortissement des frais de développement.

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, tels que les amortissements et les provisions, sur l'information financière relative aux actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des comptes consolidés et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues lors du calcul des engagements de retraite, des impôts différés, de la valorisation des titres de participation, des provisions et des montants comptabilisés au titre des contrats à long terme.

### **6.6.2 Communication financière**

La Direction Juridique et la Direction Financière établissent un calendrier précis de diffusion aux marchés financiers d'une information à jour sur le Groupe. Ce calendrier est communiqué en interne et en adéquation avec les exigences de l'AMF. Toute information significative communiquée à la communauté financière reflète avec sincérité et transparence la situation et l'activité du Groupe et est effectuée dans le respect du principe d'égalité d'information entre les actionnaires.

### **6.7 Mise en place d'un ERP (Enterprise Resource Planning)**

Les outils de gestion actuels de Cybernétix S.A. ayant montré leurs limites dans le cadre de la stratégie du Groupe, il est apparu impératif de se doter d'un outil performant et adapté à son développement. A cet effet, la mise en place d'un ERP (Enterprise Resource Planning) a été programmée pour le 1er janvier 2012. La phase d'étude a débuté au 1er octobre 2010 en vue d'établir un cahier des charges. Le début réel du projet a eu lieu le 1er décembre 2010. La mise en place d'un tel outil présente de nombreux avantages :

- un partage du même système d'information par l'ensemble de la Société, facilitant l'accès à l'information et la communication interne et externe ;
- une cohérence et une homogénéité des informations (un seul fichier articles, un seul fichier clients, etc.) ;
- une globalisation des processus et des méthodes de travail (même logique, même ergonomie) ;
- une optimisation des processus de gestion (flux économiques et financiers) ;
- une diminution du volume des saisies comptables ;
- une maîtrise des coûts et des activités de production ;
- une intégrité et une unicité du système d'information.



La mise en œuvre de cet ERP apportera encore davantage de structure dans l'organisation des tâches, dans la standardisation des processus et l'optimisation des contrôles internes.

### **6.8- Evaluation du contrôle interne**

Tout système de contrôle doit être revu pour assurer la pertinence et l'intégrité des actes de gestion et de réalisation des opérations. A la suite des profondes modifications en 2004, une remise à niveau des procédures et la mise en place d'un système plus robuste s'impose afin de palier les défaillances éventuelles de certaines procédures. Un plan a été mis en place en 2005 pour améliorer la situation et mieux former le management.

Fait à Marseille, le 15 mars 2011

**Le Président Directeur Général,**  
**Mr Gilles MICHEL,**

### **16.3.2 – Rapport des Commissaires aux Comptes**

Etabli en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société CYBERNETIX S.A.

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société CYBERNETIX et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

#### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

#### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

---

**A S T R E E**

Catherine Lafoucrière

---

**M A Z A R S**

Christine Dubus

---

**17 – SALARIES**

**17.1 – Effectifs**

Au 31 décembre 2010, l'effectif du Groupe atteignait 160 personnes dont 63 % d'ingénieurs et cadres.

L'évolution au 31 décembre 2010 des effectifs du Groupe par catégorie de personnel est la suivante :

Effectif par catégorie (fin d'exercice)	2006	2007	2008	2009	2010
Ingénieurs et cadres	105	114	101	90	99
Employés et techniciens	64	58	49	55	61
<b>TOTAL</b>	<b>169</b>	<b>172</b>	<b>150 (dont 38 CyXplus)</b>	<b>145 (dont 28 CyXplus)</b>	<b>160 (dont 25 CyXplus)</b>

**17.2 – Participation et stock options**

**17.2.1 – Contrat d'intéressement et de participation**

Au cours des 3 derniers exercices, les montants versés au titre de la participation ont été de 0 euros.

**17.2.2 – Options de souscription et/ou d'achats d'actions**

Néant

**17.2.3 – Actions gratuites**

Néant

**17.3 – Participation des salariés dans le capital de Cybernétix S.A.**

A la date du présent Document de Référence, le nombre d'actions détenues par les salariés (divers) était inférieur à 1 %.

Le Groupe a mis en place un plan d'épargne entreprise en février 2003, visant à favoriser auprès du personnel

du Groupe, la formation d'une épargne et d'offrir à celui-ci la faculté de participer à la constitution d'un portefeuille collectif de valeurs mobilières.

## **18 – PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**

### **18.1 Répartition du capital et des droits de vote au 15 mars 2011**

<b>NOM</b>	<b>TOTAL</b>	<b>%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>%</b>
	<b>Nombre d'actions</b>		<b>Droits de vote</b>	
Gilles MICHEL	28 490	1,75%	56 980	2,40%
ASKOAD CONSEIL	184 725	11,36%	369 450	15,59%
<b>Sous total Gilles Michel</b>	<b>213 215</b>	<b>13,11%</b>	<b>426 430</b>	<b>17,99%</b>
COMEX SA	203 652	12,53%	407 304	17,19%
SOJITZ Corp	78 100	4,80%	78 100	3,29%
SERCEL Holding	326 148	20,06%	656 295	27,53%
Divers (autres actionnaires inscrits au nominatif)	939	0,06%	1 777	0,07%
<b>Sous-Total actionnaires inscrits au nominatifs</b>	<b>822 054</b>	<b>50,56%</b>	<b>1 565 906</b>	<b>66,08%</b>
PUBLIC (au porteur)	803 737	49,45%	803 737	33,92%
<b>TOTAL</b>	<b>1 625 791</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 369 643</b>	<b>100,00%</b>

COMEX SA est actionnaire fondateur de CYBERNETIX.

Gilles MICHEL est entré au capital de Cybernétix S.A. en 2005 par le rachat d'actions détenues par Cybernétix en auto contrôle pour générer de la trésorerie dans Cybernétix S.A.

ASKOAD Conseil, détenue à 100% par Gilles MICHEL, est entrée au capital en mars 2006 par le rachat des actions de la société ECA.

Sercel Holding, contrôlée par CGGVeritas, est entrée au capital en juillet 2006 par le rachat d'une partie des actions détenues par COMEX SA, puis a augmenté sa participation par le rachat du solde des actions détenues par le fonds TRUFFLE mais également par la souscription totale à l'augmentation de capital réalisée en janvier 2009.

SOJITZ Corporation est entrée au capital de Cybernétix S.A. en juin 2007 par le rachat d'une partie des actions du fonds TRUFFLE.

## 18.2 – Répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2010

NOM	TOTAL	%	TOTAL	%
	Nombre d'actions		Droits de vote	
Gilles MICHEL	28 490	1,75%	56 980	2,40%
ASKOAD CONSEIL	184 725	11,36%	369 450	15,59%
<b>Sous total Gilles Michel</b>	<b>213 215</b>	<b>13,11%</b>	<b>426 430</b>	<b>17,99%</b>
COMEX SA	203 652	12,53%	407 304	17,19%
SOJITZ Corp	78 100	4,80%	78 100	3,29%
SERCEL Holding	530 014*	32,60%	856 161*	36,13%
Divers (autres actionnaires inscrits au nominatif)	939	0,06%	1 841	0,08%
<b>Sous-Total actionnaires inscrits au nominatif</b>	<b>1 025 920</b>	<b>63,10%</b>	<b>1 769 772</b>	<b>74,68%</b>
PUBLIC (au porteur)	599 871	36,89%	599 871	25,31%
<b>TOTAL</b>	<b>1 625 791</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 369 643</b>	<b>100,00%</b>

\* dont 203 867 actions converties au porteur

## 18.3 – Répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2009

NOM	TOTAL	%	TOTAL	%
	Nombre d'actions		Droits de vote	
Gilles MICHEL	28 490	1,75%	56 980	2,33%
ASKOAD CONSEIL	184 725	11,36%	369 450	15,11%
<b>Sous total Gilles Michel</b>	<b>213 215</b>	<b>13,11%</b>	<b>426 430</b>	<b>17,44%</b>
COMEX SA	278 467	17,13%	556 934	22,78%
SOJITZ Corp	78 100	4,80%	78 100	3,19%
SERCEL Holding	724 480*	44,56%	1 050 627**	42,98%
Divers (autres actionnaires inscrits au nominatif)	939	0,06%	1 841	0,08%
<b>Sous-Total actionnaires inscrits au nominatif</b>	<b>1 295 201</b>	<b>79,67%</b>	<b>2 113 932</b>	<b>86,48%</b>
PUBLIC (au porteur)	330 590	20,33%	330 590	13,52%
<b>TOTAL</b>	<b>1 625 791</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 444 522</b>	<b>100,00%</b>

\* dont 65 000 actions converties au porteur

\*\* dont 65 000 actions ayant droit de vote converties au porteur

## 18.4- Répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2008

NOM	TOTAL Nombre d'actions	%	TOTAL Droits de vote	%
Gilles MICHEL	28 490	2,20	52 596	2,74
ASKOAD CONSEIL	184 725	14,29	341 028	17,77
<b>Sous-total Gilles MICHEL</b>	<b>213 215</b>	<b>16,49</b>	<b>393 624</b>	<b>20,51</b>
COMEX S.A.	278 467	21,55	503 092	26,21
SOJITZ Corp.	78 100	6,04	78 100	4,07
Sercel Holding	416 147	32,20	637 147	33,20
Divers (autres actionnaires inscrits au nominatif)	938	0,07	1 596	0,08
<b>Sous-total des actionnaires inscrits au nominatif</b>	<b>986 867</b>	<b>76,35</b>	<b>1 613 559</b>	<b>84,07</b>
PUBLIC (au porteur)	305 591	23,65	305 591	15,93
<b>TOTAL</b>	<b>1 292 458</b>	<b>100,00</b>	<b>1 919 150</b>	<b>100,00</b>

### 18.5 – Droits de vote

Il convient de noter que, conformément à l'article 10 des statuts de Cybernétix S.A., un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Ce droit de vote double a été décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 mai 1997 et il est réservé aux actionnaires de nationalité française et à ceux ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne.

### 18.6 – Contrôle de Cybernétix S.A.

A la date du Document de Référence, aucun actionnaire ne détient à lui seul le contrôle de Cybernétix S.A.

A l'issue de la souscription de Sercel Holding à l'augmentation de capital de Cybernétix S.A. réalisée en janvier 2009, Sercel Holding détenait 46,10% du capital social de Cybernétix S.A. et 43,08 % des droits de vote.

Cette souscription à cette augmentation de capital a entraîné pour Sercel Holding le franchissement du seuil de 33,33% de détention du capital et/ou des droits de vote, seuil qui rend obligatoire le déclenchement d'une Offre Publique d'achat aux termes de la réglementation en vigueur. Cependant, dans sa séance du 13 novembre 2008, l'Autorité des marchés financiers a octroyé à Sercel Holding une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de Cybernétix S.A., déposée, en application des articles 234-8 2° et 234-9 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Cette demande s'est inscrite dans le cadre d'une reconstitution des fonds propres de Cybernétix S.A. lui permettant ainsi d'assurer la continuité de son exploitation et de faire face à ses échéances. L'avis relatif à cette dérogation a été publié par l'AMF le 14 novembre 2008 sous le numéro 208C2047.

Cependant, Sercel Holding n'envisageait pas de prendre le contrôle du Groupe, ni le contrôle de la gestion opérationnelle du Groupe. Dès lors, au cours de l'exercice 2010 et en janvier 2011, Sercel Holding a vendu une partie de ses actions hors marché et détient, à la date du présent Document de Référence 20,06% du capital et 27,53% des droits de vote de Cybernétix S.A.

### 18.7 – Pactes d'actionnaires et actions de concert

A la connaissance du Groupe, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle. L'accord qui avait été entre Sercel Holding et COMEX SA le 10 juillet 2006 et en application duquel, chacun de ces deux actionnaires s'étaient consenti un droit de préemption mutuel sur toute

cession à un tiers, tant sur le marché que hors marché, de titres de Cybernétix S.A. qu'elles détiennent ou qu'elles seront amenées à détenir, a été résilié d'un commun accord entre les parties concernées en novembre 2010.

### 18.8 – Franchisements de seuil déclarés à Cybernétix S.A.

❖ Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, Cybernétix S.A. a été avisée des franchisements de seuils légaux et statutaires de ses actions ou de ses droits de vote suivants :

Date de la déclaration	Date du franchissement de seuil	Auteur de la déclaration	Seuils déclarés franchis (en % du capital)	Seuils déclarés franchis (en % des droits de vote)	Sens du franchissement	Détention après franchissement
04/01/2011	04/01/2011	HMG Finance.	5%	5%	A la hausse	8,12% du capital et 5,57% des droits de vote
10/01/2011	07/01/2011	Sercel Holding	32,50% 30% 27,50%	35% 32,50%	A la baisse	26,06% du capital et 31,65% des droits de vote
17/01/2011	17/01/2011	Sercel Holding	25%	Néant	A la baisse	23,82% du capital et 30,11% des droits de vote
20/01/2011	18/01/2011 19/01/2011	Sercel Holding	Néant	30%	A la baisse	23,65% du capital et 29,99% des droits de vote
15/02/2011	09/02/2011	Sercel Holding	22,50%	Néant	A la baisse	22,22% du capital et 29,01% des droits de vote

❖ Au cours de l'exercice 2010, Cybernétix S.A. a été avisée des franchisements de seuils légaux et statutaires de ses actions ou de ses droits de vote suivants :

Date de la déclaration	Date du franchissement de seuil	Auteur de la déclaration	Seuils déclarés franchis (en % du capital)	Seuils déclarés franchis (en % des droits de vote)	Sens du franchissement	Détention après franchissement
05/05/2010	29/04/2010	Sercel Holding	45% 42,50%	42,50%	A la baisse	40,56% du capital et 40,32% des droits de vote
23/09/2010	22/09/2010	Sercel Holding	40%	40%	A la baisse	39,63% du capital et 39,70% des droits de vote
24/09/2010	22/09/2010	Natixis	2,50%	2,50%	A la hausse	3,34% du capital et 2,22% des droits de vote
09/11/2010	09/11/2010	Sercel Holding	37,50% 35%	37,50%	A la baisse	33,40% du capital et 36,68% des droits de vote
26/11/2010	22/11/2010	Comex	15%	20%	A la baisse	12,53% du capital et 17,19% des droits de vote
14/12/2010	10/12/2010	Sercel Holding	33%	Néant	A la baisse	32,72% du capital et 36,21% des droits de vote
21/12/2010	15/12/2010	Edmond de Rothschild Investment Advisors	5%	2,50%	A la hausse	5,69% du capital social et 3,90% des droits de vote

## 19 – OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

### 19.1 – Depuis le début de l'exercice 2011

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 15 mars 2011 a prolongé la durée de la convention d'avance en compte courant entre Cybernétix S.A. et sa filiale CyXplus jusqu'au 30 juin 2012 pour un montant maximum de 600 K€.

A la date du présent Document de Référence, CyXplus utilise environ 200 K€.

## 19.2 – Exercice clos le 31 décembre 2010

Le Conseil d'Administration de Cybernétix S.A., dans sa séance du 17 mars 2010, a autorisé les avenants suivants:

- Un avenant à la convention d'avance en compte courant au profit de sa filiale CyXplus, détenue à 100% pour réduire l'avance de 1,4 M€ à 0,8 M€ maximum et proroger la durée jusqu'au 30 juin 2011.
- Un avenant au contrat de prestations de services effectuées par M.REDERON pour un montant de 653 € HT par journée d'intervention et pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 2010.

## 19.3 – Exercice clos le 31 décembre 2009

- Le Conseil d'Administration de Cybernétix S.A. dans sa séance du 12 mars 2009, a décidé d'autoriser la mise en place d'une convention d'avance en compte courant entre Cybernétix S.A. et sa filiale CyXplus, pour un montant maximum de 800 K€, visant à permettre à CyXplus de couvrir ses besoins de financement de fonctionnement.  
Les versements éventuels ne se feront que sur appels de fonds dûment justifiés et appréciés par Cybernétix S.A.
- Le Conseil d'Administration de Cybernétix S.A., dans sa séance du 28 août 2009, a autorisé un avenant à la convention d'avance en compte courant précité avec sa filiale CyXplus, pour porter l'avance de 800 K€ à 1,4 M€ maximum avec échéance au 30 juin 2010.

## 19.4 – Exercice clos le 31 décembre 2008

- Le Conseil d'Administration dans sa séance du 3 mars 2008, a décidé d'autoriser la convention relative à l'attribution d'une indemnité de départ à M. Gilles MICHEL en cas de cessation de ses fonctions à la suite d'une décision des Administrateurs et/ou actionnaires, d'un montant de 200 000 € brut.  
Cette convention a été approuvée en application des dispositions légales en la matière.
- Lors de sa séance du 31 octobre 2008, le Conseil d'Administration de Cybernétix S.A. a autorisé la mise en place d'un compte courant d'actionnaire avec la société Sercel Holding pour un montant maximum de 2 M€. Cette avance qui a été consentie par Sercel Holding le 24 novembre 2008 par un versement de 2 M€ qui a été intégralement remboursé par compensation de créances lors de l'augmentation de capital réalisée en janvier 2009.

## **20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR**

### 20.1 – Informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 208/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Reporting Standard) tel qu'adopté par l'Union Européenne et le rapport de Commissaires aux Comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 qui figurent dans le Document de Référence du Groupe déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2010 sous le numéro D.10-0296.
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Reporting Standard) tel qu'adopté par l'Union Européenne et le rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 qui figurent dans le Document de Référence du Groupe enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 mai 2009 sous le numéro R.09.047 en pages 74 et suivantes.

Les deux Documents de Référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>), ainsi que sur le site du Groupe (<http://www.cybernetix.fr>).



*Justification de la présentation des comptes sous la norme IFRS 5* : A la date du présent Document, Cybernétix S.A. est engagée dans un processus de cession de toute ou partie des actions de la filiale CyXplus et des droits de vote correspondants, tel qu'autorisé par le Conseil d'Administration de Cybernétix S.A. du 9 décembre 2010. La Direction de Cybernétix S.A. estime que la réalisation, au cours de l'exercice 2011, de la cession des actions et droits de votes de CyXplus est hautement probable et permettra au groupe Cybernétix de poursuivre son développement sur les métiers de l'Energie (Nucléaire et Oil & Gas). En conséquence, au 31 décembre 2010, la filiale CyXplus a été retraitée conformément à la norme IFRS 5 « *Activités destinées à être cédées* ». Dans ce cadre, la valeur comptable de CyXplus n'est plus testée sur la base de la valeur d'utilité mais sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

## 20.2 – Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 en normes IFRS

### 20.2.1 – Etat de la situation financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

#### Etat de la Situation Financière

En milliers d'euros	Notes	31.12.2010	31.12.2009 retraité*	31.12.2009 publié
<b>ACTIF</b>				
Immobilisations incorporelles	4.1	1 680	1 111	1 640
Immobilisations corporelles	4.1	3 711	3 766	3 945
Autres actifs non courants	4.1.5.	7	2	36
Impôts différés actifs	4.2	1 500	1 105	1 125
<b>Total actifs non courants</b>		<b>6 897</b>	<b>5 983</b>	<b>6 746</b>
Stocks	4.3 & 4.8	1 090	737	1 375
Clients et comptes rattachés	4.4	4 873	6 045	7 176
Créances sur travaux non encore facturables	2.8	2 256	2 912	3 644
Créances fiscales et sociales	4.5	1 125	631	757
Autres actifs courants	4.6	747	1 223	1 601
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9	5 232	1 220	1 304
<b>Total actifs courants</b>		<b>15 324</b>	<b>12 768</b>	<b>15 858</b>
Actifs des activités destinées à être cédées		3 399	3 853	
<b>Total actif</b>		<b>25 619</b>	<b>22 604</b>	<b>22 604</b>

En milliers d'euros	Notes	31.12.2010	31.12.2009 retraité*	31.12.2009 publié
<b>PASSIF</b>				
Capital social		4 959	4 959	4 959
Réserves liées au capital		10 676	10 676	10 676
Réserves consolidées		(8 250)	(9 968)	(9 968)
Résultats enregistrés directement en capitaux propres		(22)	59	59
Résultat net - part du groupe		2 801	1 757	1 757
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>	4.10	<b>10 164</b>	<b>7 484</b>	<b>7 484</b>
<b>Capitaux propres</b>	4.10	<b>10 164</b>	<b>7 484</b>	<b>7 484</b>
Provisions pour risques et charges non courantes	4.11	446	315	374
Dettes financières non courantes	4.12	1 982	1 958	2 198
Impôts différés passifs	4.13	483	512	512
<b>Total passifs non courants</b>		<b>2 911</b>	<b>2 784</b>	<b>3 084</b>
Provisions pour risques et charges courantes	4.14	882	700	913
Dettes financières courantes	4.15	0	180	180
Comptes bancaires créditeurs et affacturage	4.16	0	256	256
Fournisseurs et comptes rattachés		3 778	2 959	3 499
Dettes d'impôt sur les sociétés		0	0	26
Dettes fiscales et sociales courantes	4.17	3 460	2 385	3 009
Autres dettes courantes	4.18	2 436	3 929	4 154
<b>Total passifs courants</b>		<b>10 556</b>	<b>10 408</b>	<b>12 037</b>
Passif des activités destinées à être cédées		1 988	1 928	
<b>Total passif</b>		<b>25 619</b>	<b>22 604</b>	<b>22 604</b>

\* Conformément à la norme IFRS5, les actifs courants destinés à être cédés sont présentés séparément des autres actifs sans compensation avec les passifs faisant partie du groupe destinés à être cédés et sont également présentés séparément des autres passifs de l'état de la situation financière. La période comparative (31.12.2009) a été retraitée : Cf. Note 2.15 et Note 9

## 20.2.2 – Etat du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

### Etat du Résultat Global

En milliers d'euros	Note	Exercice 2010	Exercice 2009 retraité*	Exercice 2009 publié
<b>Chiffre d'affaires</b>	6	<b>31 858</b>	<b>25 188</b>	<b>29 364</b>
Autres produits liés à l'activité	5.1	226	333	333
Production immobilisée	5.3		235	240
Variation de stocks	5.3		180	472
Achats		(15 253)	(11 389)	(12 551)
Services extérieurs		(5 287)	(4 349)	(5 416)
Impôts, taxes et versements assimilés		(698)	(641)	(730)
Charges de personnel, intéressement et participation		(7 480)	(7 560)	(9 490)
Autres charges liées à l'activité	5.2	(210)	(415)	(455)
Dotations et reprises d'amortissements et provisions	4.1-4.11	(836)	(203)	(472)
	4.14 & 4.8			
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>2 319</b>	<b>1 380</b>	<b>1 295</b>
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS</b>				
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>2 319</b>	<b>1 380</b>	<b>1 295</b>
Coût de l'endettement financier brut		(2)	(22)	(22)
Produits de trésorerie & équivalents de trésorerie		21	9	9
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	5.4	<b>19</b>	<b>(13)</b>	<b>(13)</b>
Autres produits financiers		0	2	2
Autres charges financières				
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	5.4	<b>19</b>	<b>(11)</b>	<b>(11)</b>
Impôt sur le résultat	5.5 & 4.13	389	495	472
<b>RESULTAT des ACTIVITES POURSUIVIES</b>		<b>2 727</b>	<b>1 864</b>	<b>1 756</b>
Résultat des activités en vue de cession	9	74	(107)	
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>2 801</b>	<b>1 757</b>	<b>1 757</b>
<b>Résultat net</b>		<b>2 801</b>	<b>1 757</b>	<b>1 757</b>
<b>Nombre d'actions</b>		1 625 791	1 625 791	1 625 791
<b>Résultat net par action ( en euros )</b>		<b>1,72</b>	<b>1,08</b>	<b>1,08</b>
Nombre d'actions diluées		1 625 791	1 625 791	1 625 791
Résultat net dilué par action ( en euros ) des activités poursuivies		1,67	1,15	1,08
Résultat net dilué par action ( en euros ) des activités en cours de cession		0,05	(0,07)	

En milliers d'euros	Note	Exercice 2010	Exercice 2009 retraité*	Exercice 2009 publié
<b>ETAT DU RESULTAT GLOBAL</b>				
Amendement IAS 19 **	4.11	(81)	49	49
<b>Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres</b>		<b>(81)</b>	<b>49</b>	<b>49</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>		<b>2 720</b>	<b>1 806</b>	<b>1 806</b>

\* Conformément à la norme IFRS5, le résultat net des activités destinées à être cédées est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat ; La période comparative (exercice 2009) a été retraitée : Cf. Notes 2.15 et Note 9

\*\* dont (12) K€ net d'impôt différé correspondant à l'activité en cours de cession

20.2.3 – Tableau de flux de trésorerie (en milliers d'euros) pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(En milliers d'Euros)	Note	31/12/2010	31/12/2009 Retraité *	31/12/2009 Publié
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>				
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>2 727</b>	<b>1 865</b>	<b>1 757</b>
<i>Résultat net des activités destinées à la vente</i>		74	(107)	
<b>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</b>				
- Amortissements et provisions		836	175	472
- Variation des impôts différés		(388)	(495)	(499)
- Quote part des subventions virées au compte de résultat		0	0	0
- Plus ou moins values de cession, nettes d'impôt		-21	0	0
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées activités poursuivies		3 154	1 545	1 730
<i>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées activités destinées à la vente</i>		150	186	
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence				
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité poursuivie		2 582	(2 009)	(2 345)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité abandonnée		(86)	(336)	
<b>Flux net de trésorerie généré par les activités poursuivies</b>		<b>5 737</b>	<b>(464)</b>	<b>(615)</b>
<i>Flux net de trésorerie généré par les activités destinées à la vente</i>		<b>64</b>	<b>(150)</b>	<b>0</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement non lié aux activités poursuivies</b>		<b>(5)</b>	<b>(2 000)</b>	<b>(2 000)</b>
<i>Variation du besoin en fonds de roulement non lié aux activités abandonnées</i>		<b>-13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>				
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.2	(1 271)	(320)	(331)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt		0	18	27
Variation des dettes sur immobilisations		0	0	0
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement des activités poursuivies</b>		<b>(1 271)</b>	<b>(302)</b>	<b>(304)</b>
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement des activités destinées à la vente</i>		<b>73</b>	<b>(3)</b>	<b>0</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>				
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		0	0	0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		0	0	0
Acquisition d'actions propres		(34)	0	0
Augmentation de capital en numéraire		0	4 000	4 000
Emissions d'emprunts & avances conditionnées		43	364	604
Remboursements d'emprunts & avances conditionnées	7.3	(199)	(229)	(229)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement des activités poursuivies</b>		<b>(190)</b>	<b>4 135</b>	<b>4 376</b>
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement des activités destinées à la vente</i>		<b>-50</b>	<b>240</b>	<b>0</b>
<b>Variation de trésorerie des activités poursuivies</b>		<b>4 271</b>	<b>1 371</b>	<b>1 456</b>
<i>Variation de trésorerie des activités destinées à la vente</i>		<b>73</b>	<b>86</b>	<b>0</b>
Trésorerie d'ouverture activités poursuivies		961	(410)	(410)
Trésorerie de clôture activités poursuivies	7.1	5 232	961	1 046
Trésorerie d'ouverture activités destinées à la vente		86		
Trésorerie de clôture activités destinées à la vente		159	86	

\* Conformément à la norme IFRS5, les flux de trésorerie des activités destinées à être cédées est présenté sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie ; La période comparative (exercice 2009) a été retraitée : Cf. Notes 2.15 des annexes consolidées et note 9

**20.2.4 – Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros) pour l'exercice clos le 31 décembre 2010**

(en milliers d'Euros)	Revenant aux actionnaires de la Société			
	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats accumulés non distribués	Total
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>	<b>3 942</b>	<b>7 693</b>	<b>(6 831)</b>	<b>4 804</b>
Résultat global			(3 126)	(3 126)
<b>Solde au 31 décembre 2008</b>	<b>3 942</b>	<b>7 693</b>	<b>(9 957)</b>	<b>1 678</b>
Augmentation de capital	1 017			1 017
Prime d'émission		2 983		2 983
Résultat global			1 806	1 806
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	<b>4 959</b>	<b>10 676</b>	<b>(8 151)</b>	<b>7 484</b>
Titres d'auto-contrôle			(40)	(40)
Résultat global			2 720	2 720
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>4 959</b>	<b>10 676</b>	<b>(5 470)</b>	<b>10 164</b>

**20.2.5 – Annexes aux comptes consolidés 2010**

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2010 qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 mars 2011. Conformément à la législation française, les états financiers seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires de Cybernétix S.A. lors de l'Assemblée Générale annuelle convoquée le 12 mai 2011.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

**PRESENTATION DU GROUPE**

Le groupe Cybernétix est un groupe français dont la société mère Cybernétix S.A. a été constituée en 1985, et dont le siège social est situé 306, rue Albert Einstein – Technopôle de Château Gombert – à Marseille.

Le groupe Cybernétix est un des leaders mondiaux pour les solutions de téléopération, de contrôle/commande et de mesure en milieux hostiles tels que notamment le nucléaire et le parapétrolier.

Les métiers du groupe Cybernétix s'articulent autour de trois éléments principaux :

- Conception, fabrication et support de produits pour la robotique et la mesure en milieu hostile.
- Développement de solutions complètes de téléopération, de contrôle/commande ou de mesures selon le modèle EPICOM (Engineering, Procurement, Integration, Commissioning and Maintenance).
- Gestion de projets de déploiement de solutions en milieux hostiles (Assistance à Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre de sous-ensembles).

## 1. FAITS MARQUANTS :

---

D'une manière générale, l'exercice 2010 confirme le redressement du groupe Cybernétix et son retour à la rentabilité.

Dans la chronologie de l'exercice 2010, les événements les plus importants que nous relevons sont les suivants:

- ❖ La Commission Régionale d'attribution des aides à l'Innovation du 18 janvier 2010 a décidé de renouveler le label "Entreprise Innovante" à la société Cybernétix S.A. Le renouvellement de ce label devrait permettre à une nouvelle catégorie d'investisseurs comme les FCPI de renforcer leur confiance dans le groupe Cybernétix.
- ❖ Par contrat en date du 5 février 2010, Cybernétix S.A. a confié au prestataire de services d'investissement Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers pour les professionnels de la bourse et de la finance (AMAFI) et approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 1<sup>er</sup> octobre 2008. Ce contrat de liquidité a pour objet de favoriser la liquidité et la régularité du cours de l'action CYBERNETIX (FR0000036162), cotée sur Euronext C. Il a été convenu pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction. Ce contrat de liquidité s'inscrit dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires 11 décembre 2009 et a été autorisé par le Conseil d'Administration du 3 février 2010.
- ❖ Le 17 décembre 2010, Cybernétix S.A. a annoncé la création d'une filiale au Brésil, domiciliée à Rio de Janeiro, dénommée CYBERNETIX Produtos e Servicos do Brasil Ltda (« Cybernetix do Brasil ») et détenue à 99,99% par Cybernétix S.A. La filiale brésilienne aura en charge notamment (i) la promotion des solutions de monitoring et contrôle d'intégrité de structures sous-marines et terrestres, ainsi que des solutions robotiques d'inspection et de maintenance de structures sous-marines, (ii) la réalisation partielle ou totale des équipements sur place pour garantir le contenu local requis par les clients brésiliens, (iii) la mise en place de partenariats avec les laboratoires de recherche locaux pour adapter ses solutions aux contraintes spécifiques des sites concernés, et (iv) les services associés à la mise en œuvre et à l'opération de ces équipements.
- ❖ Au 31 décembre 2010, au regard des perspectives d'avenir basées sur les prévisions de résultats présentées en Comité Stratégique du 9 décembre 2010 et de la probabilité de dégager des bénéfices imposables suffisants pour recouvrer une partie des impôts différés actifs liés aux déficits reportables de Cybernétix S.A., la direction a procédé à une nouvelle estimation de ses bénéfices fiscaux probables à compter du premier semestre 2011. Ainsi 1 160 K€ complémentaires ont été enregistrés à ce titre dans les comptes de l'exercice 2010 pour amener l'IDA à 1 333 K€ à la clôture. Ce montant est basé sur une estimation de bénéfices fiscaux probables à compter de 2011 de 4 M€.  
  
Les impôts différés actifs non inscrits dans les comptes en raison des incertitudes liées à leur recouvrement s'élèvent à 1 429 K€.
- ❖ Pour mémoire, nous rappelons que l'activité Industrie relative à la vente de biens d'équipements destinés aux secteurs automobile (pneumatique) et pharmaceutique, a été apportée à la filiale CyXplus, détenue à 100 % par Cybernétix S.A. le 1<sup>er</sup> juin 2009 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cette opération devait notamment améliorer la rentabilité de l'activité Industrie et faciliter les relations de partenariat et, le cas échéant, permettre l'entrée au capital de partenaires externes. A la date du présent rapport, Cybernétix S.A. est engagée dans un processus de cession de toute ou partie des actions de la filiale CyXplus et des droits de vote correspondants, tel qu'autorisé par le Conseil d'Administration de Cybernétix S.A. du 9 décembre 2010. La Direction de Cybernétix S.A. estime que la réalisation, au cours de l'exercice 2011, de la cession des actions et droits de votes de CyXplus est hautement probable et permettra au groupe Cybernétix de poursuivre son développement sur les métiers de l'Energie (Nucléaire et Oil & Gas). En conséquence, au 31 décembre 2010, la filiale CyXplus a été retraitée conformément à la norme IFRS 5 « *Activités destinées à être cédées* ». Dans ce cadre, la valeur comptable de CyXplus n'est plus testée sur la base de la valeur d'utilité mais sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Le résultat du test n'a entraîné aucune dépréciation.

### **Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice**

Le contrat de liquidité confié au prestataire de services d'investissement Gilbert Dupont le 5 février 2009 a été renouvelé par tacite reconduction pour une durée de 12 mois dans les mêmes termes.

Il n'est pas intervenu d'autres événements marquants depuis la clôture de l'exercice le 31 décembre 2010.

### Note 2.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés au titre de l'exercice 2010 ont été établis selon les normes comptables internationales IAS /IFRS applicables au 31 décembre 2010 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les comptes de l'exercice 2010 sont présentés avec un exercice comparatif au titre de l'exercice 2009 également établi selon le même référentiel IAS /IFRS.

Les comptes annuels consolidés ont été préparés dans le respect des principes généraux établis par la norme révisée IAS 1 :

- Permanence des méthodes et des présentations,
- Matérialité de l'information,
- Image fidèle,
- Information comparative,
- Continuité d'exploitation.

### Note 2.2 Principes et méthodes comptables

L'application des normes et interprétations suivantes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 n'a eu aucun impact sur les comptes du groupe :

- IFRS 3R et IAS 27R (suite au projet « Business Combination phase II »),
- Amendements IAS 39 (éléments exigibles à la couverture),
- Amendements IFRS 2 (transactions de groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie),
- Annual improvements (texte publié par l'IASB en avril 2009),
- IFRIC 12 relative aux concessions de service public,
- IFRIC 15 relative aux accords de construction immobilière,
- IFRIC 16 relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger,
- IFRIC 17 relative aux distributions en nature aux actionnaires,
- IFRIC 18 relative aux transferts d'actifs de la part de clients.

Les normes et/ou amendements aux normes IAS 32 (amendement relatif au classement des droits de souscription émis), IAS 24 R (révision de la norme sur les informations à fournir au titre des transactions avec les parties liées), IFRS 7 (informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers) et les améliorations annuelles apportées à certaines normes par « Annual improvements » (texte publié par l'IASB en mai 2010) d'application non encore obligatoire n'ont pas été appliqués par anticipation. La direction évalue actuellement les impacts de cet amendement et des améliorations des normes qui ne devraient toutefois pas avoir d'effets significatifs sur les comptes du groupe.

Plusieurs interprétations ont été publiées par l'IASB mais ne sont pas encore applicables de manière obligatoire et n'ont pas été appliquées par anticipation :

- Amendements à IFRIC 14 relatifs aux paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal,
- IFRIC 19 relative à l'extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres.

Ces interprétations ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes du groupe.

### Note 2.3 Estimations de la Direction

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers.

Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles, les impôts différés, les provisions, notamment la provision pour engagements de retraite et les montants comptabilisés au titre des contrats de longue durée (estimations à fin d'affaires).

Ces estimations sont fondées sur les meilleures informations dont la direction dispose à la date de chaque arrêté des comptes. Une évolution divergente des estimations et des hypothèses retenues pourrait avoir un impact sur les montants comptabilisés.

## Note 2.4 Indemnités de départ à la retraite (IDR)

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ à la retraite relèvent du régime à prestations définies et font l'objet d'une comptabilisation en provision pour risques et charges dans les comptes consolidés. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées qui tient compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- Age de départ en retraite : 65 ans,
- Droits à l'indemnité de départ à la retraite : en fonction des conventions collectives applicables au sein du Groupe,
- Taux de rotation des effectifs : en fonction des tranches d'âge auxquelles appartiennent les salariés : 8% pour la tranche de 16 à 30 ans, 7% de 30 à 40 ans, 5% de 40 à 55 ans, et 0% au-delà,
- Coefficient de survie : table INSEE TD TV 06 08,
- Coefficient d'actualisation : 3,3%,
- Coefficient de revalorisation des salaires : 1,50%.

### Application de la norme IAS 19 :

Pour mémoire, le Groupe applique l'amendement de la norme IAS 19 « Gains et pertes actuariels, régime groupe et informations à fournir » qui permet de comptabiliser les écarts actuariels directement en capitaux propres.

## Note 2.5 Instruments financiers

Les principes relatifs aux instruments financiers sont identiques à ceux du 31 décembre 2009. La société mère Cybernétix S.A. a mis en place un contrat d'affacturage au cours du 1er semestre 2007 qui est depuis lors retraité en application de la norme IAS 39 : les risques et avantages n'étant pas transférés à la compagnie d'affacturage, les tirages effectués d'avance donnent lieu à la comptabilisation d'une dette financière et les créances correspondantes ne sont pas déconsolidées.

Les instruments financiers comprennent notamment :

- Les OPCVM monétaires, comptabilisées en juste valeur par le résultat.
- Les prêts, créances et dettes :
  - o Les actifs financiers non courants (exemple : dépôts et cautionnements) sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur qui correspond dans le groupe Cybernétix à leur valeur nominale. En cas de perte de valeur, ces éléments font l'objet d'une dépréciation.
  - o Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **2.5.1 - Risque de taux**

#### Actif financier :

Les équivalents de trésorerie sont composés de SICAV monétaires qui ne sont pas sensibles au risque de taux.

#### Passif financier :

Au 11 octobre 2010, Cybernétix a soldé sa dernière échéance sur l'emprunt contracté avec la Société Générale.

Aucun autre emprunt n'a été contracté au cours de l'exercice 2010.

En conséquence le risque de taux est nul en ce qui concerne le passif financier au 31 12 2010.

### **2.5.2 - Risque de liquidité**

Afin de reconstituer l'équilibre financier du Groupe et ses capitaux propres, en 2007 et 2009, Cybernétix S.A. a procédé à deux augmentations de capital pour des montants respectifs de 3 752 931 € et de 3 999 996 €.

Grâce à ces opérations et aux bons résultats du Groupe obtenus au cours des exercices 2009 et 2010, la trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe s'est nettement redressée.

L'entrée de revenus récurrents provenant principalement de la vente de produits, ainsi que la réalisation de projets à meilleure marge, permettent d'assurer un flux de trésorerie adapté aux besoins actuels du Groupe.



Cette tendance devrait se confirmer sur 2011 et au-delà.

Par ailleurs, depuis 2007, Cybernétix S.A. bénéficie d'un contrat d'affacturage avec CGA, filiale de la Société Générale, qui assure une meilleure gestion de la trésorerie liée aux acomptes sur grands projets.

### **2.5.3 – Risque de change**

A la date du 31 décembre 2010, aucun contrat en cours n'était établi en US dollars.

Néanmoins, afin de prémunir le Groupe contre les variations de taux de change, la politique du Groupe est de mentionner dans les contrats d'une valeur significative (> 100 000 US\$) que le montant facturé sera révisé en cas d'une variation de plus ou moins 2,5% du cours du dollar qui a servi de base à l'établissement des prix. Pour les autres contrats, le Groupe dispose d'un compte en US\$ qui lui permet de conserver les dollars en cas de baisse du cours.

### **Note 2.6 Tests de dépréciation**

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », une appréciation de l'existence d'un indice de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles est effectuée à chaque date de reporting. Si un tel indice existe, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur comptable de ces immobilisations à leur valeur recouvrable (la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité).

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est supérieure à sa valeur recouvrable.

Les frais de développement immobilisés font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date d'arrêté de comptes, et plus souvent en cas d'indice de perte de valeur (en fonction des sources d'information internes et externes : obtention de commandes utilisant la technologie, persistance du marché, capacité des prix de vente à absorber l'amortissement des frais de développement). La valeur recouvrable d'un projet correspond généralement à sa valeur d'utilité qui est déterminée par référence à des projections, sur un horizon maximum de 5 ans, de flux de trésorerie actualisés. Ces flux de trésorerie (marge brute) sont établis sur la base d'hypothèses raisonnables validées lors de réunions avec les responsables des projets et les directeurs de Business Unit. Le taux d'actualisation retenu pour 2010 est de 4%.

La valeur comptable des bâtiments est analysée régulièrement en fonction de l'évolution des prix de marché. Afin de conforter cette valeur, une expertise indépendante est par ailleurs réalisée tous les deux ans en l'absence d'indices de pertes de valeur. La dernière évaluation a été faite en février 2010 et n'a pas révélé de perte de valeur.

### **Note 2.7 Chiffre d'affaires**

Les produits de l'activité Oil & Gas production sont reconnus conformément aux prescriptions de la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Le chiffre d'affaires relatif aux autres activités (cf. Note 6.) est reconnu conformément aux prescriptions de la norme IAS 11 « Contrats de construction ».

### **Note 2.8 Contrats à long terme - Créances sur travaux non encore facturables**

Le chiffre d'affaires et la marge des contrats à long terme sont constatés à l'avancement. Le degré d'avancement s'apprécie au travers du ratio " coûts des travaux réalisés à la clôture de l'exercice sur coûts totaux prévisionnels ".

Dés qu'une perte est attendue sur un contrat, cette dernière est immédiatement provisionnée.

Les créances sur travaux non encore facturables s'élèvent à 2,3 M€ TTC au 31 décembre 2010, contre 2,9 M€ au 31 décembre 2009 (retraité des actifs en cours de cession) Elles représentent la contrepartie du chiffre d'affaires généré par l'évaluation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement.

Au 31 décembre 2010, le montant des acomptes reçus, déduit du poste « Créances sur travaux non encore facturables » dans la limite du chiffre d'affaires constaté, s'élève à 5,6 M€.

## **Note 2.9 Etudes partiellement financées : Développement en Recherche sous contrat**

Le groupe Cybernétix a toujours participé aux divers plans et programmes de recherche sous contrat depuis sa création.

Depuis quelques années, le Groupe s'est fortement impliqué dans les pôles de compétitivité et il est actif aujourd'hui dans 3 des grands pôles de la région PACA :

- Pôle Mer PACA et Bretagne
- Pôle Capenergies
- Pôle Minalogic

A travers ces pôles, le Groupe est directement impliqué dans plusieurs projets labellisés :

- Pôle Mer PACA et Bretagne : Projet SECMAR phase 2
- Pôle Capenergies

Le Groupe participe également à des programmes de R&D financés par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) tel que le projet SPIDERS.

Dans le secteur parapétrolier, Cybernétix S.A. participe à certains projets dans le cadre du CITEPH. Il s'agit d'un programme de financement privé de projets de recherche et développement relatifs aux technologies d'exploration et production d'hydrocarbures liquides ou gazeux (et éventuellement solides), créé en 2007.

Ainsi, les développements en Recherche sous contrat CITEPH constituent une part importante de développement du Groupe en termes d'innovation. Il est à noter que plusieurs de ces investissements et développements ont donné lieu à des débouchés industriels qui devraient être porteurs dans les deux ou trois années à venir.

Les produits d'exploitation qui en résultent, entrent dans le cadre habituel des activités du groupe et à ce titre, sont traités de la même façon que la facturation aux clients.

Dans le cadre de ces développements sous contrat, certaines avances sont remboursables en totalité alors que d'autres ne sont remboursables que pour la quote-part de valorisation interne correspondant à l'acquis technologique pour le groupe Cybernétix.

Les avances remboursables en totalité sont inscrites en dettes et les dépenses engagées sur les projets sont comptabilisées en charges d'exploitation. En cas d'échec du projet financé, une demande de constatation d'échec est formulée auprès de l'organisme financeur. Si elle aboutit, l'abandon de créance est constaté en produit opérationnel non courant dès réception de l'acceptation du constat d'échec.

Les avances remboursables partiellement sont comptabilisées en dettes pour la partie remboursable et en acomptes reçus sur commandes pour la partie non remboursable.

Les dépenses engagées sont inscrites en travaux en cours pendant la durée des études. Lorsque ces dernières sont terminées, on solde ces travaux en cours et les acomptes reçus sur commandes, avec constatation de la différence en résultat.

## **Note 2.10 Information sectorielle – Secteurs opérationnels**

Le Groupe a adopté pour la première fois dans ses comptes en 2009 la norme IFRS 8 (Secteurs opérationnels), qui se substitue à la norme IAS 14 (Information sectorielle). Cette norme prévoit la présentation d'informations financières relatives aux secteurs opérationnels du Groupe. Un secteur opérationnel est une composante du Groupe pour laquelle des informations distinctes sont disponibles en interne et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le « principal décideur opérationnel » en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et en matière d'évaluation de la performance.

L'analyse sur l'identification des secteurs opérationnels conformément aux critères prévus par la norme IFRS 8 a permis d'identifier quatre secteurs :

- Industrie

Et pour « l'Energie »

- Oil & Gas,
- Nucléaire,

- Défense.

Les affectations analytiques par secteur des postes du bilan n'ont pas été réalisées car notre système comptable ne nous permet pas de comptabiliser les actifs et passifs par secteur, toute ventilation effectuée en la matière ne pourrait être qu'arbitraire. De plus, trois secteurs sur les quatre identifiés font partie de la même entité, avec des moyens et des tiers communs.

De ce fait, l'information diffusée au titre de la norme IFRS 8, extraite de la comptabilité analytique élaborée sur les mêmes bases que la comptabilité générale, comprend la présentation, par secteur opérationnels, de la ventilation du chiffre d'affaires, des investissements, de la marge brute et de la marge contributive.

#### **Note 2.11 Information relative aux parties liées**

La note 8.5 de la présente annexe, en conformité avec la norme IAS 24, fait un état exhaustif des transactions et soldes entre le groupe Cybernétix, ses principaux actionnaires (Sercel, Comex Sa, Askoad, Sojitz) et certains de ses Administrateurs.

#### **Note 2.12 Rappel des options de première application des normes IFRS.**

Pour mémoire, le Groupe Cybernetix a retenu les options suivantes lors de la première application des normes IFRS :

- Les immobilisations corporelles ont été réévaluées à la date de transition (1er janvier 2004), cette option permettant de comptabiliser ces actifs à leur juste valeur, en faisant référence à des valeurs de marché ainsi qu'à des valeurs d'expertise.
- Le Groupe n'a pas revisité les calculs d'écarts d'acquisition effectués lors des acquisitions réalisées avant le 1er janvier 2004.

#### **Note 2.13 Rappel de la comptabilisation de la Contribution économique territoriale (CET)**

Selon les préconisations du CNC, les deux composantes de la CET ont été analysés, à savoir ;

- La contribution foncière des entreprises (CFE). La CFE ayant des caractéristiques similaires à celles de la taxe professionnelle (TP), tant en matière de base que de plafonnement, le Groupe a considéré qu'il s'agissait d'une contribution à enregistrer en charge opérationnelle comme la TP.
- Et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Le Groupe a considéré que le montant correspondant à la CVAE devrait être également comptabilisé en charge opérationnelle et non en impôt sur le résultat conformément à l'IAS 12.

#### **Note 2.14 Titres d'autocontrôle**

Toutes les actions Cybernetix détenues par la société mère sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Les gains ou pertes résultant de la cession d'actions propres sont ajoutés ou déduits nets d'impôts des réserves consolidées. En 2010, une moins-value globale de 6K€ a été enregistrée directement en capitaux propres.

#### **Note 2.15 Actifs non courants disponibles à la vente et activités abandonnées**

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », un actif sera classé en « actif disponible à la vente » seulement si la vente est hautement probable dans un horizon raisonnable, si l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et si un plan de vente de l'actif a été engagé par la Direction.

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Au compte de résultat, le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte (Résultat des activités en vue de cession). Ce résultat se compose d'une part du compte de résultat

des activités cédées ou en cours de cession de l'exercice jusqu'à date de cession, et d'autre part du résultat net de cession une fois qu'elle a eu lieu. Le compte de résultat de la période comparative est retraité. Le chiffre d'affaires intragroupe réalisé par les activités poursuivies avec les activités cédées ou en cours de cession continue d'être éliminé (normes IAS 27).

Au bilan, les actifs et passifs des activités destinées à être cédées, sont présentés sur des lignes distinctes (Actifs/Passifs des activités destinées à être cédées). Conformément à la norme IAS 27, les créances et dettes de ces activités avec le reste du Groupe continuent d'être éliminées.

Les actifs et passifs des activités en cours de cession sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Le résultat du test n'a entraîné aucune dépréciation, en conséquence les actifs et passifs ont été maintenus dans les comptes à leur valeur historique.

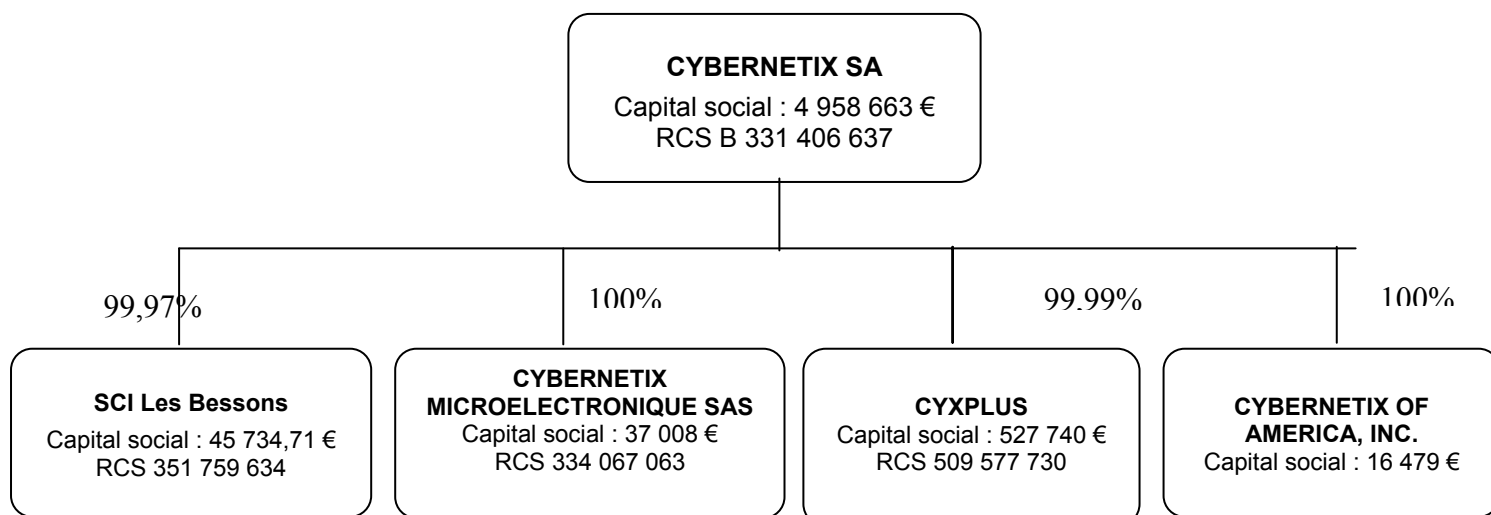
Les flux de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession sont également présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie consolidé (Flux de trésorerie générés par les activités destinées à être cédées). Ces flux se composent des flux de trésorerie générés par l'activité pendant l'exercice et jusqu'à la date de cession, et des flux de trésorerie générés par la cession une fois qu'elle a eu lieu. Le tableau des flux de trésorerie de la période comparative est retraité.

#### **Note 2.16 Stocks**

Conformément à la norme IAS2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation (prix de marché diminué des frais de vente encourus). Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré.

### 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Organigramme du Groupe :



Société	Activité	Siège social	% d'intérêt et de contrôle	Méthode de consolidation
CYBERNETIX SA	Ingénierie des systèmes automatiques et robotiques	Marseille		Société mère
SCI LES BESSONS	Immobilier	Marseille	99,97%	Intégration globale
CYBERNETIX MICROELECT.	d'équipements électroniques et mécaniques	Ingénierie et fabrication		
		Marseille	100%	Intégration globale
CYBERNETIX OF AMERICA (*)		Marketing et ventes	Boston	100% Intégration globale
CYXPLUS (**)	Ingénierie et robotique	Marseille	99,99%	Intégration globale

(\*) : La société Cybernetix of America n'a plus d'activité et son responsable est rentré en France depuis fin 2003. La Société n'a pas été liquidée, mais elle est totalement en sommeil. Nous n'en avons toutefois pas perdu le contrôle au sens d' IAS 27-13.

(\*\*): La société anonyme CyXplus a été créée le 28 décembre 2008 avec un capital de 37 200 € dont Cybernétix détenait 99,84%. Cette société a reçu en date du 1<sup>er</sup> juin 2009 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'activité « Industrie » de Cybernetix sous la forme d'un apport partiel rémunéré à hauteur de 490 540 €.

A l'issue de cette opération, le capital social a été porté à 527 740 € dont la société Cybernétix S.A. détient 527 680 €.

Cybernétix détient 99,99% de cette société au 31 décembre 2010.

## 4. INFORMATIONS SUR LE BILAN

### Note 4.1 Immobilisations

#### IMMOBILISATIONS - VALEURS BRUTES

(en milliers d'Euros)	montant au début de l'exercice (publié)	montant au début de l'exercice (retraité)	Acquisitions	Cessions ou virement	montant à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles :</b>					
Frais de développement	3 845	2 233	1 030		3 263
Concessions, logiciels, brevets	1 157	1 076	5		1 081
<b>Total</b>	<b>5 002</b>	<b>3 309</b>	<b>1 035</b>	<b>0</b>	<b>4 344</b>
<b>Immobilisations corporelles :</b>					
Terrains	775	775			775
Constructions	4 657	4 657			4 657
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 009	844	130		974
Autres immobilisations corporelles	2 391	2 212	107		2 319
Immobilisations en cours	2				0
Avances et acomptes sur immobilisations	36	36			36
<b>Total</b>	<b>8 870</b>	<b>8 525</b>	<b>237</b>	<b>0</b>	<b>8 761</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 872</b>	<b>11 833</b>	<b>1 271</b>	<b>0</b>	<b>13 105</b>

#### IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS

(en milliers d'Euros)	montant au début de l'exercice (publié)	montant au début de l'exercice (retraité)	Augmentations	Diminutions	montant à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles :</b>					
Frais de développement	2 081	1 114	290		1 405
Concessions, logiciels, brevets	1 026	959	64		1 022
<b>Total</b>	<b>3 107</b>	<b>2 073</b>	<b>354</b>	<b>0</b>	<b>2 427</b>
<b>Immobilisations corporelles :</b>					
Constructions	2 105	2 107	139		2 246
industriels	674	629	82		711
Autres immobilisations corporelles	2 145	2 023	71		2 094
<b>Total</b>	<b>4 924</b>	<b>4 759</b>	<b>292</b>	<b>0</b>	<b>5 051</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 031</b>	<b>6 832</b>	<b>646</b>	<b>0</b>	<b>7 478</b>

#### 4.1.1 Immobilisations Incorporelles

L'évaluation des frais de développement comprend les achats (matériel, études sous-traitées...) et les charges directes de salaires majorées, d'une part des charges sociales et, d'autre part, de frais de fonctionnement calculés selon un coefficient déterminé sur la base des charges de fonctionnement des services concernés. Ils sont amortis linéairement sur la durée attendue d'utilité des projets concernés (de 3 à 7 ans).

Les frais correspondant à des projets non encore finalisés ne font pas l'objet d'amortissements. Ces projets sont néanmoins suivis et peuvent donner lieu, le cas échéant, à une dépréciation en cas de perte de valeur. Les tests de dépréciation mis en œuvre au 31 décembre 2010 conduisent à enregistrer une dépréciation d'actif concernant trois projets pour un montant global de 100 K€. Le montant total de la provision pour dépréciation d'actif concernant les frais de développement s'élève à 237 K€.

La décomposition des immobilisations incorporelles est détaillée ci-dessous :

#### DETAIL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'Euros)	montant au début de l'exercice (publié)	montant au début de l'exercice (retraité)	Acquisitions	Cessions ou virement	Valeur Brute au 31.12.2010	Amort. & Provisions au 31.12.2010	Valeur Nette au 31.12.2010
<b>Frais de développement</b>							
Activité Oil & Gas	1 052	1 052	609		1 661	934	727
Activité Nucléaire	1 124	1 124	422		1 547	707	839
Activité Industrie	1 572	0			0	0	0
Autres	97	56			56	0	56
<b>Total Frais de développement</b>	<b>3 845</b>	<b>2 233</b>	<b>1 031</b>	<b>0</b>	<b>3 264</b>	<b>1 642</b>	<b>1 622</b>
<b>Concessions, Logiciels, Brevets</b>							
Brevets et Licences	342	342			342	321	21
Logiciels	815	734	4		738	702	36
<b>Total Concessions, Logiciels, Brevets</b>	<b>1 157</b>	<b>1 076</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>1 080</b>	<b>1 023</b>	<b>57</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPELLES</b>	<b>5 002</b>	<b>3 309</b>	<b>1 035</b>	<b>0</b>	<b>4 344</b>	<b>2 665</b>	<b>1 680</b>

#### 4.1.2 Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- constructions et installations : 10 à 50 ans (linéaire)
- agencements et aménagements des constructions : 5 à 10 ans (linéaire)
- matériels et outillages industriels : 4 à 5 ans (linéaire)
- mobilier de bureau : 10 ans (linéaire)
- autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans (linéaire)

Les terrains, constructions et matériels industriels ont fait l'objet d'une réévaluation à la date de transition aux IFRS (1er janvier 2004) sur la base de valeurs de marché ainsi que de valeurs issues d'une expertise indépendante : les terrains ont été réévalués de 800 K€, (valeur brute) les constructions de 562 K€ et les matériels et outillages de 147 K€.

Une nouvelle expertise des biens immobiliers (terrains et constructions) réalisée en février 2010 a permis de conforter les valeurs figurant à l'actif.

Par ailleurs, l'approche par composants n'a été mise en œuvre que sur les constructions car son incidence sur les autres actifs corporels n'était pas significative.

Le Groupe n'est titulaire d'aucun contrat de location - financement, celui portant sur certains bâtiments du site de Château Gombert est échu depuis le 30 avril 2008.

#### Note 4.1.3. Autres actifs non courants

(en milliers d'Euros)	31.12.2010	31.12.2009 retraité	31.12.2009 publié
Dépôts et cautionnements	7	2	36
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>36</b>

## **Note 4.2 Impôts différés actifs**

Au 31 décembre 2009, au regard des perspectives d'avenir basées sur les prévisionnels de résultats présentés en Comité Stratégique du 20 janvier 2010 et de la probabilité de dégager des bénéfices imposables suffisants pour recouvrer une partie des impôts différés actifs liés aux déficits reportables de Cybernétix S.A., le conseil d'administration a décidé de prendre en compte comme résultat prévisionnel un montant de 1.500 K€ annuels sur une période de 2 ans. 1 000 K€ d'impôt différé actif ont été enregistrés à ce titre dans les comptes de l'exercice 2009. Parallèlement, les impôts différés passifs relatifs à la réévaluation des immobilisations corporelles effectuée à la date de transition aux normes IFRS, qui n'avaient pas été comptabilisés eu égard aux importants reports déficitaires ont également été comptabilisés sur l'exercice 2009.

En 2010, la société Cybernétix SA a réalisé un bénéfice fiscal de 2,48 M€ correspondant à un impôt théorique de 0,8 M€. Conformément à la réglementation comptable, cet impôt théorique a été comptabilisé dans les comptes consolidés. Les écritures comptables afférentes ont été « charge d'IS au compte de résultat consolidé » avec une contrepartie à l'actif du bilan consolidé en diminution de la créance sur l'Etat qui s'élève ainsi à 0,2 M€.

Au 31 décembre 2010, au regard des perspectives d'avenir basées sur les prévisions de résultats présentées en Comité Stratégique du 9 décembre 2010 et de la probabilité de dégager des bénéfices imposables suffisants pour recouvrer une partie des impôts différés actifs liés aux déficits reportables de Cybernétix S.A., la direction a procédé à une nouvelle estimation de ses bénéfices fiscaux probables à compter du premier semestre 2011. Ainsi 1 160 K€ complémentaires ont été enregistrés à ce titre dans les comptes de l'exercice 2010 pour amener l'IDA à 1 333 K€ à la clôture. Ce montant est basé sur une estimation de bénéfices fiscaux probables à compter de 2011 de 4 M€.

Au 31 décembre 2010, le montant des impôts différés actifs inscrits au bilan s'élève à 1 500 K€.

La variation des impôts différés actifs au 31 décembre 2010 s'établit ainsi :

<i>(en milliers d' Euros)</i>	Montant au 01/01/2010 publié	Montant au 01/01/2010 retraité	Augmentations	Imputation sur les réserves	Diminutions	Montant au 31/12/2010
Indemnités de départ à la retraite	154	128	9			138
Ecart actuariel sur IDR	-29	-23		34		11
sur déficits reportables	1 000	1 000	1 160		826	1 333
sur différences temporaires			18			18
<b>Total</b>	<b>1 125</b>	<b>1 105</b>	<b>1 187</b>	<b>34</b>	<b>826</b>	<b>1 500</b>



### **Note 4.3 Stocks**

Le détail de la valeur nette des stocks au 31 décembre 2010 est la suivante :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009 retraité</b>	<b>31.12.2009 publié</b>
Matière premières , approvisionnements	644	348	523
En cours de production de biens	166	389	852
En cours de production de services	281		
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
<b>Total Stocks</b>	<b>1 090</b>	<b>737</b>	<b>1 375</b>

La décomposition du poste « Matières premières, approvisionnements » est le suivant :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009 retraité</b>	<b>31.12.2009 publié</b>
Stock Oil & Gas - Nautilus	595	300	300
Stock Magasin	49	47	47
Stock CYX+			175
<b>Total Stocks de Matière premières, approvisionnements</b>	<b>644</b>	<b>348</b>	<b>523</b>

Il convient de noter que le stock de 644K€ tient compte d'une provision pour dépréciation de 27K€ au 31 décembre 2010.

### **Note 4.4 Clients et comptes rattachés**

<i>(en milliers d'Euros)</i>	<b>Montant au 31/12/2010</b>	<b>31.12.2009 retraité</b>	<b>31.12.2009 publié</b>
Clients	4 525	5 380	6 478
Factures à établir	349	665	691
Retenues de garantie accordées TTC			7
<b>TOTAL</b>	<b>4 873</b>	<b>6 045</b>	<b>7 176</b>

Informations sur les garanties : Cybernétix procède à l'octroi de cautions bancaires pour garantir ses clients (cf. note 8.1).

#### **Note 4.5 Créances fiscales et sociales**

	31.12.2010	31.12.2009 retraité	31.12.2009 publié
<i>(en milliers d'Euros)</i>			
Taxe sur la valeur ajoutée	1 105	611	722
Autres impôts et taxes	0	0	0
Personnel et autres organismes sociaux	20	20	35
<b>Total des créances fiscales et sociales</b>	<b>1 125</b>	<b>631</b>	<b>757</b>

#### **Note 4.6 Autres actifs courants**

	31.12.2010	31.12.2009 retraité	31.12.2009 publié
<i>(en milliers d'Euros)</i>			
Avances et acomptes versés sur commandes	107	262	298
Aides d'organismes co-financeurs de R&D à recevoir	586	634	960
Crédit d'impôt recherche de l'exercice		61	60
Charges d'avance	53	64	81
Produits à recevoir		202	202
<b>TOTAL</b>	<b>747</b>	<b>1 223</b>	<b>1 601</b>

Aides d'organismes co-financeurs de R&D : Cybernétix obtient des financements, principalement du CITEPH. Ces organismes financent jusqu'à 50 % des dépenses engagées par la Société. Un appel de fonds est établi avec le détail et le montant des dépenses réelles, base sur laquelle cet appel de fonds est comptabilisé dans les créances (voir note 2.9)

#### **Note 4.7 Balance âgée des actifs financiers échus impayés et non dépréciés**

<b>AU 31 DECEMBRE 2009 *</b>					
<i>(en milliers d'Euros)</i>	< 3 MOIS	<6 MOIS	<1 AN	> 1AN	TOTAUX
<u>Actifs financiers non courants</u>					
Clients et comptes rattachés	1 618	22	4	79	1 723
<u>Actifs financiers courants</u>					
Aides à recevoir d'organismes co-financeurs de R&D			195	969	1 164
<b>TOTAUX</b>	<b>1 618</b>	<b>22</b>	<b>199</b>	<b>1 048</b>	<b>2 887</b>

\* tient compte des activités en cours de cession ; i.e. Cyxplus S.A.

**AU 31 DECEMBRE 2010**

<i>(en milliers d'Euros)</i>	< 3 MOIS	<6 MOIS	<1 AN	> 1AN	TOTAUX
<u>Actifs financiers non courants</u>					
Clients et comptes rattachés	1 924	23	72	8	2 026
<u>Actifs financiers courants</u>					
Aides à recevoir d'organismes co-financeurs de R&D			586		586
<b>TOTAUX</b>	<b>1 924</b>	<b>23</b>	<b>658</b>	<b>8</b>	<b>2 613</b>

**Au 31 décembre 2010 :**

Clients et comptes rattachés : Il s'agit de clients solvables qui ne règlent pas dans l'attente de la levée des réserves). Ces créances seront soldées à réception du Procès Verbal de recette.

Aides à recevoir d'organismes co-financeurs de R&D : Il s'agit d'organismes publics ou privés qui versent les sommes en fonction d'un budget annuel, ce qui peut prendre du temps mais ne remet pas en cause la créance (cf. note 2.9)

Ces éléments correspondent aux activités poursuivies.

**Note 4.8 Analyse des actifs dépréciés :**

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009 retraité	31.12.2009 publié
Frais de développement	237	137	255
Stocks	27	147	147
Clients et comptes rattachés			119
<b>Total</b>	<b>264</b>	<b>284</b>	<b>521</b>

Les mouvements de l'exercice sont décomposés ci-dessous :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Provision immobilisations	Provision Clients	Provision stocks	TOTAL
<b>au 01/01/10 publié</b>	<b>255</b>	<b>119</b>	<b>147</b>	<b>521</b>
<b>AU 01/01/2010 retraité</b>	<b>137</b>		<b>147</b>	<b>284</b>
Dotations	100			100
Reprises			(119)	(119)
<b>AU 31/12/2010</b>	<b>237</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>264</b>
Charges supportées liées aux reprises		0	(119)	(119)
Reprises provisions non consommées				

#### Frais de développement :

Fin 2006, la mise en œuvre des tests de dépréciation avait mis en évidence la nécessité de provisionner entièrement ou partiellement deux projets pour 137K€. En 2008, la mise en œuvre de ces tests a mis en évidence la nécessité de constater une dépréciation de 118 K€ concernant le solde de deux projets différents, pour lesquels aucun revenu n'est attendu.

Au cours de l'exercice 2009, aucune autre dépréciation n'a été constatée.

Les frais correspondant à des projets non encore finalisés ne font pas l'objet d'amortissements. Ces projets sont néanmoins suivis et peuvent donner lieu, le cas échéant, à une dépréciation en cas de perte de valeur. Les tests de dépréciation mis en œuvre au 31 décembre 2010 conduisent à enregistrer une dépréciation d'actif concernant trois projets pour un montant global de 100 K€. Le montant total de la provision pour dépréciation d'actif concernant les frais de développement s'élève à 237 K€.

#### **Note 4.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La composition par nature de ce poste est la suivante :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009 retraité</b>	<b>31.12.2009 publié</b>
SICAV MONEPLUS ( SG )	112,52	23,221	2 613	179	179
SICAV MONETAIRE P (BMM)	0,00	0,000	0	46	46
SICAV ETOILE MONETAIRE	0,00	0,000	0	0	0
Solde des comptes bancaires			2 619	995	1 079
<b>TOTAL</b>			<b>5 232</b>	<b>1 220</b>	<b>1 304</b>

Etant constituées exclusivement de SICAV monétaires euros, les OPCVM sont classées en « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Les SICAV ont été comptabilisées directement à leur juste valeur.

## **Note 4.10 Capitaux propres**

La variation des capitaux propres s'analyse ainsi :

(en milliers d'Euros)	Revenant aux actionnaires de la Société			
	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats accumulés non distribués	Total
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>	<b>3 942</b>	<b>7 693</b>	<b>(6 831)</b>	<b>4 804</b>
Résultat global			(3 126)	(3 126)
<b>Solde au 31 décembre 2008</b>	<b>3 942</b>	<b>7 693</b>	<b>(9 957)</b>	<b>1 678</b>
Augmentation de capital	1 017			1 017
Prime d'émission		2 983		2 983
Résultat global			1 806	1 806
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	<b>4 959</b>	<b>10 676</b>	<b>(8 151)</b>	<b>7 484</b>
Titres d'auto-contrôle			(40)	(40)
Résultat global			2 720	2 720
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>4 959</b>	<b>10 676</b>	<b>(5 470)</b>	<b>10 164</b>

Le résultat net par action au 31 décembre 2010 est un bénéfice de 1,72 € contre un bénéfice 1.08 € au 31 décembre 2009.

La politique du Groupe est de maintenir un équilibre entre endettement financier et fonds propres en ne dépassant pas durablement un ratio d'endettement financier net sur fonds propres de 40 %.

### **Capital Social**

Au 31 décembre 2010 le capital social s'élève à 4 958 663 €. Il est constitué de 1 625 791 actions de valeur nominale 3,05 €.

### **Réserves liées au capital**

Il n'y a pas de plan de stock options, de plan d'actions gratuites ni de plan de rachat d'actions (OPA ...).

Au 31 décembre 2010, le Groupe détenait 2 268 de ses propres actions, acquises dans le cadre des programmes de rachat autorisés par l'Assemblée Générale, pour un montant total de 34 K€, soit un prix moyen de 14,98 €. A ce montant ont été intégrés les plus ou moins values constatées sur la période, soit une moins value sur l'exercice 2010 de 6 K€ portant la valeur totale à 40 K€. Toutes les opérations concernant les actions autodétenues sont imputées directement sur les capitaux propres.

En effet, en date du 5 février 2010, Cybernétix S.A. a confié au prestataire de services d'investissement GILBERT DUPONT la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

#### **Note 4.11 Etat des provisions pour risques et charges à caractère non courant**

Les provisions à long terme correspondent aux indemnités de départ à la retraite des salariés du Groupe. La variation de cette provision s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	<b>Provisions retraite (IDR)</b>	<b>TOTAL</b>
Au 01/01/2010	315	<b>315</b>
dotations	28	<b>28</b>
Ecart actuariel en capitaux propres	103	<b>103</b>
<b>TOTAL</b>	<b>446</b>	<b>446</b>

#### **ANALYSE DE LA VARIATION DE LA PROVISION POUR RETRAITES**

<i>(en milliers d'Euros)</i>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009 Retraité</b>	<b>31/12/2009 Publié</b>
<b>Valeur de l'engagement à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>315</b>	<b>348</b>	<b>417</b>
Coût des services courants ou rendus	26	27	21
Coûts financiers ou coût de l'actualisation	15	16	9
Prestations d'IFC payées	(13)		
Gains et pertes actuariels	103	(75)	(73)
<b>Valeur de l'engagement à la clôture de l'exercice</b>	<b>446</b>	<b>315</b>	<b>374</b>

La provision pour indemnité de départ à la retraite (IDR) des salariés couvre les droits acquis et les droits non définitivement acquis concernant les salariés en activité. Le Groupe n'a aucun engagement envers d'anciens salariés, les droits acquis étant définitivement payés lors du départ à la retraite.

#### **Note 4.12 Dettes financières non courantes**

<i>(en milliers d'Euros)</i>	<b>&gt;1 à an &lt; à 5 ans</b>	<b>&gt; à 5 ans</b>	<b>31.12.2010 TOTAL</b>	<b>31.12.2009 retraité</b>	<b>31.12.2009 publié</b>
Avances organismes co financeurs de R&D à rembourser	1 972		1 972	1 947	2 187
Comptes courants	10		10	10	10
Divers (cautions)					
<b>Total Emprunts, dettes fin. et crédit bail</b>	<b>1 982</b>		<b>1 982</b>	<b>1 958</b>	<b>2 198</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 982</b>		<b>1 982</b>	<b>1 958</b>	<b>2 198</b>

## Note 4.13 Impôts différés passif

(en milliers d' Euros)	Montant au 01.01.2010 publié	Montant au 01.01.2010 retraité	Augmentations	Imputation sur les réserves	Diminutions	Montant au 31.12.2010
Sur le retraitement des amortissements crédit bail:	470	470			23	447
sur la réévaluation d'immobilisations	42	42			6	36
<b>Total</b>	<b>512</b>	<b>512</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>483</b>

## Preuve d'impôt :

(en milliers d'Euros)	31.12.2010	31.12.2009 retraité	31.12.2009 publié
Résultat comptable avant impôt	2 338	1 369	1 286
<b>Impôt théorique (33,33%)</b>	<b>(779)</b>	<b>(456)</b>	<b>(429)</b>
Effet des différences temporaires	(5)	222	205
Effet des différences permanentes	(20)		
utilisation du report déficitaire	827	218	218
variation des ID liée aux exercices antérieurs	370	486	460
effet du crédit recherche	0	25	25
autres éléments	(3)		(7)
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>389</b>	<b>495</b>	<b>472</b>

## Note 4.14 Etat des provisions à caractère courant

La variation des provisions pour risques et charges à caractère **courant** est constituée des éléments suivants :

(en milliers d'Euros)	Garantie Clients	Litiges et contentieux	Provisions sur contrats	Provision Restruct.	Provisions Autres	TOTAL
<b>au 01/01/2010 (publié)</b>	189	180	442	7	95	<b>913</b>
<b>AU 01/01/2010 retraité</b>	<b>126</b>	<b>180</b>	<b>292</b>	<b>7</b>	<b>95</b>	<b>700</b>
Dotations	364	70				434
Reprises	(126)	(34)		(7)	(85)	(252)
						0
<b>AU 31/12/2010</b>	<b>364</b>	<b>216</b>	<b>292</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>882</b>
Charges supportées liées aux reprises	126	34		7		167
Reprises provisions non consommées						0

**Provision pour garantie clients** : elle se rapporte aux livraisons de biens effectuées pendant l'exercice. Elle est évaluée de manière statistique, en fonction des coûts de garantie engagés au cours des exercices précédents. Sur l'année 2010, le taux de garantie concernant la production Oil & Gas a été augmenté afin de refléter la responsabilité financière de Cybernétix S.A. dans le cadre du produit WingAssembly.

**Litiges et contentieux** : La provision pour litige se rapporte au risque maximum estimé par le Groupe relatif à certains litiges en cours pour 216 K€

## Litiges non provisionnés :

Hormis ceux listés ci-dessus, il n'existe pas à la connaissance du Groupe à la date du présent rapport, d'autres faits exceptionnels susceptibles d'avoir une incidence significative défavorable sur le patrimoine, la situation financière, l'activité ou le résultat du Groupe.

## Provision sur contrat

### Détail des provisions sur contrats

(en milliers d'Euros)	montants au 31/12/2009	dotations	reprises		solde au 31/12/2010
			coûts supportés	coûts non supportés	
Nature du risque					
Pénalités de retard sur marchés	0				0
Risque réfaction de prix contrat	292			0	292
pertes à terminaison			0		0
<b>TOTAUX RETRAITE</b>	<b>292</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>292</b>
<b>TOTAUX PUBLIES</b>	<b>442</b>				

### Détail Provision « Risque réfaction de prix contrat »

#### Risque réfaction de prix contrat

(en milliers d'Euros)	SOLDE AU 31/12/2010	SOLDE AU 31/12/2009 retraité	SOLDE AU 31/12/2009 publié
Nature			
Observer*	292	292	292
Infraclear	0	0	150
<b>TOTAL</b>	<b>292</b>	<b>292</b>	<b>442</b>

\* La provision correspond au montant des dépenses qui risquent d'être engagées pour satisfaire aux exigences du client (135 K€) et à la réduction du prix demandée par le client (157 K€). Il convient de noter que nous avons à l'actif un montant correspondant (Facture à établir et Acompte Reçus) qui neutralise globalement le montant total pour 292K€.

**Autres provisions** : Cette provision se rapporte à des coûts à supporter sur la filiale Cybernetix of America Inc. Cette filiale conserve une structure juridique mais n'a plus eu d'activités depuis 2003.

## Note 4.15 Dettes financières courantes

(en milliers d'Euros)	31.12.2010	31.12.2009 retraité	31.12.2009 publié
Emprunts/ Ets de crédit (1)	0	180	180
<b>Total Emprunts et dettes / Ets de crédit</b>	<b>0</b>	<b>180</b>	<b>180</b>

Au 11 octobre 2010, Cybernetix a soldé sa dernière échéance sur l'emprunt contracté avec la Société Générale.

Aucun autre emprunt n'a été contracté au cours de l'exercice 2010.



#### **Note 4.16 Comptes bancaires créditeurs et affacturage**

<b>(en milliers d'Euros)</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009 retraité</b>	<b>31.12.2009 publié</b>
Comptes bancaires créditeurs	0	0	0
Affacturage	0	256	256
<b>Total des comptes bancaires créditeurs et affacturage</b>	<b>0</b>	<b>256</b>	<b>256</b>

#### **Note 4.17 Dettes fiscales et sociales courantes**

<b>(en milliers d'Euros)</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009 retraité</b>	<b>31.12.2009 publié</b>
Personnel et comptes rattachés	1 127	769	1 063
Sécurité sociale et autres organismes	500	440	554
Taxe sur la Valeur Ajoutée	1 549	906	1 095
Autres dettes fiscales	284	270	297
<b>Total des dettes fiscales et sociales courantes</b>	<b>3 460</b>	<b>2 385</b>	<b>3 009</b>

#### **Note 4.18 Autres dettes courantes**

<b>(en milliers d'Euros)</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009 retraité</b>	<b>31.12.2009 publié</b>
Avances et acomptes reçus des clients	1 539	2 874	3 040
charges à payer	639	512	571
Clients créditeurs		41	41
CIR - développements activés non amortis	88	130	131
Autres créditeurs	170	371	371
<b>Total des autres dettes courantes</b>	<b>2 436</b>	<b>3 929</b>	<b>4 154</b>

## 5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### Note 5.1 Autres produits liés à l'activité

<i>(en milliers d' Euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009 retraité	31.12.2009 publié
Subventions	-	12	12
Solde liquidation B+X	-	202	202
Solde litige fournisseur	23	27	27
Annulation dettes prescrites	141	14	14
Crédit Impôt Recherche divers	42	78	78
	20		
<b>Total</b>	<b>226</b>	<b>333</b>	<b>333</b>

Suite aux modifications apportées par la loi 2008-561 de juin 2008, nous avons appliqué les modalités de prescriptions sur les dettes et créances supérieures à 5 ans. L'impact a été constaté par une reprise de 141 K€ sur l'exercice 2010.

Conformément à la norme IAS 20, le crédit impôt recherche est comptabilisé en produits différés car il correspond à des dépenses de développement activées. Il est repris en résultat sur la durée d'utilité de l'actif amortissable.

### Note 5.2 Autres charges liées à l'activité :

<i>( En milliers d' Euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009 retraité	31.12.2009 publié
Pénalités sur affaire			39
Paie ment lié à un litige commercial		300	300
Paie ment lié à un litige prud'homal	16	18	18
Prime créateur entreprise ou de retour à l'emploi	8	8	8
Redevances pour brevets et licences	25	25	25
Créances irrécouvrables	100	30	30
Jetons de présence	23	15	15
Divers	40	19	20
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>210</b>	<b>415</b>	<b>455</b>

### Note 5.3 Production immobilisée et Variations de stocks

La recommandation n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009 stipule au paragraphe 5.5.3 que la production immobilisée et les variations positives de stocks ne répondent pas à la définition d'un produit (« income ») au sens du § 70 (a) du « IASBFramework ».

En 2010, les montants correspondant ont été pris en compte en tant que correction de charges opérationnelles.

## Note 5.4 Résultat financier

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009 retraité	31.12.2009 publié
Autres intérêts et produits assimilés			
Autres intérêts et charges assimilés	(2)	(22)	(22)
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(2)</b>	<b>(22)</b>	<b>(22)</b>
Produits/cession de VMP	21	9	9
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>19</b>	<b>(13)</b>	<b>(13)</b>
Gains de changes ( sans couverture )		2	2
Pertes de changes ( sans couverture )			0
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>19</b>	<b>(11)</b>	<b>(11)</b>

## Note 5.5 Impôt sur le résultat

<i>(en milliers d' Euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009 retraité	31.12.2009 publié
Impôts Société			(26)
Impôt différé	389	495	498
<b>Total</b>	<b>389</b>	<b>495</b>	<b>472</b>

## **6. INFORMATION SECTORIELLE – SECTEURS OPERATIONNELS**

La présentation des informations sectorielles du Groupe respecte sur 2009 la restructuration du Groupe incluant le secteur Energie (Cybernétix SA) et le secteur Industrie (Cyxplus) sous la norme IFRS 8

Il convient de préciser que l'année 2009 a été retraitée au niveau de la présentation de la marge contributive. En effet, la marge contributive correspond au résultat opérationnel avant prise en compte des amortissements R&D et frais administratifs du Groupe. Afin de pouvoir présenter des éléments comparatifs entre 2010 et 2009, la marge contributive de 2009 a été retraitée selon le même périmètre et la même définition que celle de 2010. Ce retraitement n'a eu aucun impact sur les résultats nets des comptes du Groupe ou des comptes individuels.

**Année 2010 (Norme IFRS 8)**

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Energie			Total Energie	Industrie Cyxplus	Autres	Totaux
	Oil & Gas	Nucléaire	Défense				
Investissements Incorporels	608	422	0	1 030	108	0	1 138
Investissements Corporels	130	12	20	163	3	74	240
<b>Total des investissements</b>	<b>738</b>	<b>435</b>	<b>20</b>	<b>1 193</b>	<b>111</b>	<b>74</b>	<b>1 378</b>
Chiffre d'Affaires	24 589	4 703	2 566	31 858	4 957		36 815
Marge brute	5 118	1 174	788	7 079	1 398		8 477
taux de marge brute	21%	27%	31%	22%	30%		23%
Marge contributive	4 044	263	556	4 862	530		5 392
Taux de marge contributive	17%	6%	22%	15%	12%		15%

**ANNEE 2009 (Norme IFRS 8) - Retraité**

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Energie			Total Energie	Industrie Cyxplus	Autres	Totaux
	Oil & Gas	Nucléaire	Défense				
Norme IFRS 8							
Investissements Incorporels	137	120	0	257	3	8	268
Investissements Corporels	40	5	1	46	7	12	65
<b>Total des investissements</b>	<b>177</b>	<b>125</b>	<b>1</b>	<b>303</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>333</b>
Chiffre d'Affaires	19 477	4 912	799	25 188	4 177		29 365
Marge brute	5 122	1 467	283	6 872	1 174		8 046
taux de marge brute	26%	30%	35%	27%	28%		27%
Marge contributive	2 884	302	84	3 270	410		3 680
Taux de marge contributive	15%	6%	11%	13%	10%		13%

**ANNEE 2009 (Norme IFRS 8) - Publié**

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Energie			Total Energie	Industrie Cyxplus	Autres	Totaux
	Oil & Gas	Nucléaire	Défense				
Norme IFRS 8							
Investissements Incorporels	137	120	0	257	3	8	268
Investissements Corporels	40	5	1	46	7	12	65
<b>Total des investissements</b>	<b>177</b>	<b>125</b>	<b>1</b>	<b>303</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>333</b>
Chiffre d'Affaires	19 477	4 912	799	25 188	4 177		29 365
Marge brute	5 122	1 467	283	6 872	1 174		8 046
taux de marge brute	26%	30%	35%	27%	28%		27%
Marge contributive	4 013	593	132	4 738	410		5 148
Taux de marge contributive	21%	12%	17%	19%	10%		18%

**Groupe CYBERNETIX (\*)**

<i>(en milliers d'Euros)</i>	<b>2010</b>	<b>2009 retraité (*)</b>	<b>2009 publié</b>
France	29 404	21 658	23 440
Autres pays de l'union Européenne	419	2 194	2 513
Europe hors C.E.E.	471	678	678
Asie	1 373	567	1 433
Amériques			1 208
Afrique	191	91	91
Océanie			0
<b>TOTAL</b>	<b>31 858</b>	<b>25 188</b>	<b>29 363</b>

(\*) Conformément à la norme IFRS5, le résultat net des activités destinées à être cédées est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat ; La période comparative (exercice 2009) a été retraitée : Cf. Notes 2.15 et Note 9

**7. INFORMATIONS SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

Il convient de noter qu'au 31 décembre 2010, il n'y a pas eu de besoin d'utilisation de la trésorerie disponible au titre du contrat d'affacturage souscrit en mai 2008.

**Note 7.1 Réconciliation entre la trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie et le bilan**

<i>Variation de Trésorerie (en milliers d'Euros)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009 retraité</b>	<b>31.12.2009 publié</b>	<b>Variation</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4.9)	5 232	1 220	1 304	4 015
Comptes bancaires créditeurs et affacturage	0	(256)	(257)	256
<b>TOTAL</b>	<b>5 232</b>	<b>964</b>	<b>1 046</b>	<b>4 271</b>

**Note 7.2 Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles**

Le tableau ci-dessous rapproche la présentation des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles au bilan et celles des flux de trésorerie.

<i>(en milliers d'Euros)</i>	<b>2010</b>	<b>2009 Retraité</b>	<b>2009 Publié</b>
Frais de développement	1 030	241	244
Autre immobilisations incorporelles	5	23	23
Immobilisations corporelles	237	56	65
<b>TOTAL</b>	<b>1 271</b>	<b>320</b>	<b>332</b>

### **Note 7.3 Remboursements d'emprunts**

Cybernetix a soldé sa dernière échéance sur l'emprunt contracté avec la Société Générale et n'a pas souscrit de nouvel emprunt au cours de l'exercice 2010.

## **8. AUTRES INFORMATIONS**

### **Note 8.1 Engagements hors bilan**

#### **ENGAGEMENTS DONNES**

<b>(en milliers d' Euros)</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
Cautions, avals, garanties données sur marchés	656	1 762
Cautions relative au contrat de crédit bail sur construction		
Emprunts garantis par des suretés	0	180
<b>TOTAL</b>	<b>656</b>	<b>1 942</b>

Les cautions, données sur marchés, correspondent à des garanties émanant de la Société en faveur des clients et sont de trois natures différentes :

- Cautions de restitution d'acompte : garantissent le client depuis le paiement de l'acompte à la commande jusqu'à la livraison de la chose commandée.
- Cautions de bonne fin : garantissent la bonne exécution du contrat de la part de Cybernetix.
- Cautions de retenue de garantie : généralement de 5% du montant du contrat, elles permettent de demander au client de payer le solde sans attendre la fin de la période de garantie.

Une inscription de privilège de nantissement de fonds de commerce a été faite le 15/10/2003 au profit de la Société Générale pour garantir le remboursement d'un prêt de 1 500 000 €.

Ce nantissement de 1 725 000 € garantit le prêt en principal pour 1 500 000 € et les accessoires pour 225 000 €.

Ce prêt a été remboursé comme prévu le 11 octobre 2010

#### **Récapitulatif des baux commerciaux :**

Au terme du contrat de location financement afférent au site de « Château Gombert », le Groupe est devenu propriétaire du dit site en 2008. Le Groupe dispose par ailleurs de deux établissements qu'il loue via l'entité Cyxplus S.A.. Les caractéristiques des deux contrats de location sont résumées ci-dessous :

<b>Adresse complète</b>	<b>Bailleur</b>	<b>Loyer Annuel</b>	<b>Durée du bail</b>	<b>Date de signature</b>	<b>Préavis</b>	<b>Date d'échéance</b>
6 chemin des prèles ZIRST 38240 Meylan	SCI Clapie	37 327 €	3-6-9 ans	01/01/2006	3 mois	31/12/2015
N°20 ZA de l'Agavon Avenue Lamartine 13170 Les Pennes Mirabeau	SCI L'agavon Lamartine	115 000 €	3-6-9 ans	17/03/2006 avec effet au 01/05/2006	6 mois	30/04/2015

Ces contrats de location ont été analysés et correspondent à des contrats de location simple, comptabilisés conformément à la norme IAS 17.

## ENGAGEMENTS RECUS

(en milliers d' Euros)	31.12.2010	31.12.2009
Cautions bancaires reçues des fournisseurs	13	31
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>31</b>

Par ailleurs, Cybernétix bénéficie des concours suivants de la part de ses partenaires bancaires :

Société Générale

- Découvert autorisé non utilisé : 100 K€
- Engagements par signature (cautions / garanties) : 2 300 K€
- Crédit d'investissement courant : 1 000 k€

Banque Martin Maurel

- Ligne Dailly notifiée non utilisée : 300 K€
- Ligne caution / garanties : 300 K€  
(Ligne contre garantie par OSEO à hauteur de 50%)

HSBC

- Ligne caution / garanties : 400 K€

### Note 8.2 Droit Individuel à la Formation. (D.I.F)

Au 31 décembre 2010, le volume d'heures de formation cumulé pour le Groupe correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés est de 13 265 heures.

A la même date, 16 demandes de formation ont été formulée par les salariés.

### Note 8.3 Effectif en fin de période

Effectif par catégorie (fin d'exercice)	31.12.2010	31.12.2009
Ingénieurs et cadres	99	90
Employés et techniciens	61	55
<b>TOTAL</b>	<b>160</b>	<b>145</b>
<b>dont CYXPLUS</b>	<b>25</b>	<b>28</b>

## Note 8.4 Honoraires des commissaires aux comptes

	MAZARS				ASTREE			
	Montant		%		Montant		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
<b>Audit</b>								
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés <ul style="list-style-type: none"> <li>● Emetteur</li> <li>● Filiales intégrées globalement</li> </ul> </li>   <li>■ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes <ul style="list-style-type: none"> <li>● Emetteur</li> <li>● Filiales intégrées globalement</li> </ul> </li> </ul>	50	60	90,91%	86,96%	48	57	64,86%	68,67%
	2	2	3,64%	2,90%	26	25	35,14%	30,12%
	3	6	5,45%	8,70%				
		1				1		1,20%
<b>Sous-total</b>	<b>55</b>	<b>69</b>	<b>100,00%</b>	<b>98,55%</b>	<b>74</b>	<b>83</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Juridique, fiscal, social</li> <li>■ Autres ( à préciser si &gt; 10% des honoraires d'audit)</li> </ul>								
<b>Sous-total</b>								
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>69</b>	<b>100,00%</b>	<b>98,55%</b>	<b>74</b>	<b>83</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>



## Note 8.5 Information relative aux parties liées

<i>en millier d'euros</i>	SERCEL	COMEX	ANDRIEU	REDERON	BUGAT	TOTAL en euros
<b>Produits</b>						
Chiffre d'Affaires	21 597	0	0	0	0	21 597
<b>Total des produits</b>	<b>21 597</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 597</b>
Charges opérationnelles						
Achats	9 978	9	0	0	0	9 986
Honoraires	0	0	0	7	0	7
Jetons de présence	0	0	8	8	8	23
<b>Total des Charges opérationnelles</b>	<b>9 978</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>10 016</b>
Charges financières						0
<b>Total des charges</b>	<b>9 978</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>10 016</b>
<b>Soldes nets à l'actif</b>						
Clients et comptes rattachés	3 610	0	0	0	0	3 610
Créances sur travaux non encore facturables	-11	0	0	0	0	-11
Comptes courants	0	0	0	0	0	0
<b>Soldes au passif</b>						
Provision pour risques	0	0	0	0	0	0
Acomptes reçus	480	0	0	0	0	480
Fournisseurs	1 550	0	0	0	0	1 550
Comptes courants	0	0	0	0	0	0

Sercel Holding (Groupe CGGVeritas) est entré au capital de Cybernetix S.A. en juillet 2006. Les flux représentés dans le tableau ci-dessus traduisent essentiellement le contrat que Cybernetix S.A. détient avec eux dans le cadre de la production en série des produits Nautilus utilisés en sismique sous-marine.

## Note 8.6 Rémunération et avantages accordés aux mandataires sociaux :

La rémunération du Président Directeur Général est composée d'une part fixe et d'une part variable en fonction des performances de l'exercice précédent. Au début de chaque exercice, le Comité de Rémunération se réunit afin de déterminer les bases de la rémunération annuelle du Président Directeur Général.

Au titre de l'exercice 2010, la rémunération annuelle a été fixée à 180 000 Euros bruts.

Le Comité de Rémunération en date du 15 mars 2011 a décidé d'octroyer à Monsieur MICHEL une part variable d'un montant de 57 965 € en application des modalités contractuelles d'exécution de son mandat social pour l'année 2010.

Au titre de l'exercice 2009, le Comité de Rémunération en date du 17 mars 2010 a décidé d'octroyer à Monsieur MICHEL une part variable d'un montant de 32 411€ en application des modalités contractuelles d'exécution de son mandat social.

M. MICHEL bénéficie également d'un véhicule de fonction. Pour rappel, le montant des avantages en nature correspondants s'est élevé à 3 895 € pour l'année 2009.

En application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce et de l'article L.225-90-1 du Code de Commerce telles que modifiées par la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 dite « loi TEPA », le Conseil d'Administration dans sa séance du 3 mars 2008, a décidé, sur proposition du Comité de Rémunération, d'autoriser la convention relative à l'attribution d'une indemnité de départ à M. Gilles MICHEL en cas de cessation de ses fonctions à la suite d'une décision des Administrateurs et/ou actionnaires.

Le montant de cette indemnité est fixé à 200 000 € brut. Le versement de cette indemnité sera subordonné au respect des conditions liées aux performances de M. Gilles MICHEL, appréciées au regard de celles du Groupe.

Ainsi, ce versement aura lieu si l'une des deux conditions suivantes est réunie :

- la réalisation d'un minimum de chiffre d'affaires du Groupe sur la durée du mandat de M. Gilles MICHEL restant à courir ou,
- la réalisation d'un minimum de résultat opérationnel courant du Groupe sur la durée du mandat de M. Gilles MICHEL restant à courir.

En cas de cessation du mandat de Président de M. MICHEL à l'initiative des Administrateurs et/ou actionnaires, le respect de ces conditions de performances sera apprécié par le Conseil d'Administration au moment du versement de l'indemnité de départ.

Il n'y a aucune autre rémunération versée à M. MICHEL par les autres sociétés contrôlées par la société Cybernétix S.A.

Il n'y a pas eu de prêts ni de garanties accordés aux dirigeants.

Il n'existe pas de retraite complémentaire spécifique.

Les jetons de présence versés en 2010 aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent à 22 500€ au titre de l'exercice 2009.

## **9. ACTIVITES CEDEES OU EN COURS DE CESSION**

---

Au 1<sup>er</sup> juin 2009 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'activité Industrie relative à la vente de biens d'équipements destinés aux secteurs automobile (pneumatique) et pharmaceutique, a été apportée à la filiale CyXplus, détenue à 100 % par Cybernétix S.A.. Cette opération devait notamment améliorer la rentabilité de l'activité Industrie et faciliter les relations de partenariat et, le cas échéant, permettre l'entrée au capital de partenaires externes. A la date du présent rapport, Cybernétix S.A. est engagée dans un processus de cession de toute ou partie des actions de la filiale CyXplus et des droits de vote correspondants, tel qu'autorisé par le Conseil d'Administration de Cybernétix S.A. du 9 décembre 2010. La Direction de Cybernétix S.A. estime que la réalisation, au cours de l'exercice 2011, de la cession des actions et droits de votes de CyXplus est hautement probable et permettra au groupe Cybernétix de poursuivre son développement sur les métiers de l'Energie (Nucléaire et Oil & Gas). En conséquence, au 31 décembre 2010, la filiale CyXplus a été retraitée conformément à la norme IFRS 5 « *Activités destinées à être cédées* ». Dans ce cadre, la valeur comptable de CyXplus n'est plus testée sur la base de la valeur d'utilité mais sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Le résultat du test n'a entraîné aucune dépréciation.

Les comptes de cette filiale peuvent être résumés comme suit :

## **BILAN**

<i>(en milliers d' Euros)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
<b><u>Actifs</u></b>		
Immobilisations incorporelles	391	529
Immobilisations corporelles	134	180
Actifs financiers	47	34
Actifs d'impôts différés		
<b>Total Actifs Non Courants</b>	<b>572</b>	<b>743</b>
Stocks et en-cours	754	638
Créances clients	1 862	2 370
Autres actifs courants	52	17
Trésorerie et équivalent de trésorerie	159	86
<b>Total Actifs Courants</b>	<b>2 827</b>	<b>3 110</b>
<b>Total Actifs des activités destinées à être cédées</b>	<b>3 399</b>	<b>3 853</b>

<i>(en milliers d' Euros)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
<b><u>Passifs</u></b>		
Avantage au personnel	59	60
Autres provisions non courantes		
Emprunt à long terme		
Passifs d'impôts différés		
Autres passifs non courants		
<b>Total Passifs Non Courants</b>	<b>59</b>	<b>60</b>
Provisions courantes	75	213
Emprunts à court terme	190	240
Fournisseurs et autres crédateurs rattachés	1 588	1 356
Dettes d'impôts	43	
Autres passifs courants	33	59
<b>Total Passifs Courants</b>	<b>1 929</b>	<b>1 868</b>
<b>Total Passifs des activités destinées à être cédées</b>	<b>1 988</b>	<b>1 928</b>

## **RESULTAT**

<i>(en milliers d' Euros)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
Chiffres d'affaires	4 957	4 176
Résultat opérationnel	80	-83
Résultat financier	-1	0
Impôt sur les résultats	-5	-24
<b>Résultat Net des activités destinées à être cédées</b>	<b>74</b>	<b>-107</b>

## **20.2.6 – Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010 en normes IFRS**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CYBERNETIX, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 de l'annexe des comptes consolidés qui expose l'incidence des nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2010.

### **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### **Règles et méthodes comptables**

##### Contrats à long terme

La note 2.8 de l'annexe expose les méthodes comptables relatives à l'évaluation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement des travaux.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

##### Activation de frais de développement

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement, ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable, et nous nous sommes assurés que la note 4.1.1 de l'annexe fournit une information appropriée.

##### Estimations comptables

La note 2.3 « Estimations de la Direction » de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la Direction, portant notamment sur les hypothèses retenues lors du calcul des engagements de retraite, des provisions et des montants comptabilisés au titre des contrats à long terme.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction et à vérifier que les notes de l'annexe donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la société.

La note 1 de l'annexe expose l'estimation faite par la Direction du recouvrement de ses impôts différés actifs liés aux déficits reportables.

Nos travaux ont consisté à apprécier la cohérence de cette estimation et à examiner les procédures de détermination de ce montant par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

*Fait à Marseille et à Villeurbanne, le 16 et 17 mars 2011*

Les Commissaires aux Comptes

**A S T R E E**

---

CATHERINE LAFOUCRIERE

**M A Z A R S**

---

CHRISTINE DUBUS

### **20.3 – Vérification des informations financières historiques annuelles sur les comptes des trois derniers exercices.**

Les Commissaires aux Comptes ont certifié les comptes relatifs à ces trois derniers exercices sans réserve.

### **20.4 – Date des dernières informations financières**

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice clos le 31 décembre 2010 (cf. paragraphe 20.2 du Document de Référence)

### **20.5 – Informations financières intermédiaires**

Néant

## **20.6 – Politique de distribution des dividendes**

### **20.6.1 – Dividende global**

Il n'y a eu aucune somme distribuée à titre de dividendes pour les trois derniers.

### **20.6.2 – Politique future des dividendes**

Le paiement de dividendes dépendra principalement des résultats dégagés par le groupe Cybernétix, de sa situation financière, de sa politique d'investissement et de la réduction de sa dette.

### **20.6.3 – Délai de prescription des dividendes**

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'Etat à l'issue d'un délai de cinq ans à compte de leur mise en paiement.

## **20.7 – Procédures judiciaires et d'arbitrage**

Le groupe Cybernétix peut être impliqué, dans le cadre normal de ses activités, dans des procédures judiciaires, d'arbitrages, gouvernementales ou administratives. A la connaissance du Groupe, il n'existe pas, à la date du Document de Référence, à l'exception des éléments décrits au paragraphe 4.3 du Document de Référence, aucun litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur sa situation financière, son résultat, son activité et son patrimoine.

## **20.8 – Changement significatif de la situation financière ou commerciale**

Il n'est pas survenu, depuis la fin du dernier exercice, de changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Groupe, pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

## 20.9 – Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre des trois derniers exercices

### 20.9.1 – Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2010

	MAZARS				ASTREE			
	Montant		%		Montant		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
<b>Audit</b>								
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés <ul style="list-style-type: none"> <li>● Emetteur</li> <li>● Filiales intégrées globalement</li> </ul> </li> <li>■ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes <ul style="list-style-type: none"> <li>● Emetteur</li> <li>● Filiales intégrées globalement</li> </ul> </li> </ul>	50	60	90,91%	86,96%	48	57	64,86%	68,67%
	2	2	3,64%	2,90%	26	25	35,14%	30,12%
	3	6	5,45%	8,70%		1		1,20%
<i>Sous-total</i>	<b>55</b>	<b>69</b>	<b>100,00%</b>	<b>98,55%</b>	<b>74</b>	<b>83</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Juridique, fiscal, social</li> <li>■ Autres ( à préciser si &gt; 10% des honoraires d'audit)</li> </ul>								
<i>Sous-total</i>								
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>69</b>	<b>100,00%</b>	<b>98,55%</b>	<b>74</b>	<b>83</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

### 20.9.2 – Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2009

#### Société-Mère

En milliers d'euros	MAZARS	ASTREE	TOTAL
<b>Mission légale</b>	60	57	117
<b>Diligences directement liés à la mission légale</b> Attestation des Commissaires aux Comptes	6		6
<b>TOTAL des honoraires pour la Société-Mère</b>	<b>66</b>	<b>57</b>	<b>123</b>

## Filiales

<b>Mission légale</b> CAC 2009 MICROELECTRONIQUE CAC 2009 CYXPLUS	2	25	2 25
<b>Diligences directement liés à la mission légale</b> Attestation des Commissaires aux Comptes	1	1	2
<b>TOTAL des honoraires pour les filiales 2009</b>	3	26	29

### **20.9.3 – Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre des exercices 2008**

<b>En milliers d'euros HT</b>	<b>MAZARS</b>	<b>ASTREE</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Mission légale</b> (Commissaires aux Comptes, certification, examen des comptes consolidés et individuels)	61	59	120
<b>Diligences directement liées à la mission légale</b> Opération sur le capital	11	5	16
Attestations fournies à la CEE	12	0	12
<b>Total des honoraires concernant DDL</b>	23	5	28
<b>Total des honoraires 2008</b>	84	64	148

## **21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### **21.1 – Capital social de Cybernétix S.A.**

#### **21.1.1 – Montant du capital social de Cybernétix S.A.**

A la date du présent Document de Référence, le capital social de Cybernétix S.A. s'élève à 4 958 662,55 €. Il est divisé en 1 625 791 actions d'une valeur nominale de 3,050 €, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

#### **21.1.2 – Forme des actions**

Les actions émises par Cybernétix S.A. sont nominatives ou au porteur. Elles donnent lieu à une inscription à un compte ouvert par la Société au nom de l'actionnaire selon les modalités prévues par les lois et règlement en vigueur.

#### **21.1.3 – Titres non représentatifs du capital**

Néant

#### **21.1.4 – Autres titres donnant accès au capital**

Néant



### 21.1.5 – Historique du capital social

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission	Nbre d'actions créées	Valeur nominale	Nbre d'actions cumulées	Capital après opération
22.11.84	Constitution	615 000 F		6 150	100 F	6 250	615 000 F
23.10.85	Emission en numéraire	805 000 F		8 050	100 F	14 200	1 420 000 F
14.11.85	Emission en numéraire	580 000F		5 800	100 F	20 000	2 000 000 F
30.06.88	Incorporation de la prime d'émission et de la réserve légale	1 000 000 F		10 000	100 F	30 000	3 000 000 F
30.06.89	Incorporation du compte "report à nouveau"	1 000 000 F		10 000	100 F	40 000	4 000 000 F
25.06.90	Incorporation du compte "report à nouveau"	2 000 000 F		20 000	100 F	60 000	6 000 000 F
03.06.92	Incorporation du compte "report à nouveau" et émission en numéraire	4 000 000 F		40 000	100 F	100 000	10 000 000 F
26.05.97	Inscription au second marché et augmentation de capital	10 000 000 F		100 000	20 F	1 100 000	22 000 000 F
23.03.01	Conversion du capital social en euros	7 357 F		0	3,05 €	1 100 000	3 355 000 €
22.11.07	Augmentation de capital en numéraire	586 996,90 €	3 165 934,10 €	192 458	3,05 €	1 292 458	3 941 996,90 €
08.01.09	Augmentation de capital en numéraire	1 016 665,65 €	2 983 330,35 €	333 333	3,05 €	1 625 791	4 958 662,55 €

### 21.1.6 – Actions auto-détenues par Cybernétix S.A. et contrat de liquidité

Le 11 décembre 2009, l'Assemblée Générale des actionnaires de Cybernétix S.A. a décidé la mise en place d'un programme de rachat d'actions dans le respect des dispositions de l'article L.451-3 du Code Monétaire et Financier, de l'article 225-209 du Code de commerce, de l'article 241-2 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et des dispositions du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la Directive Européenne n°2003/6/CE du 28 janvier 2003. Ce programme a une durée maximum de 18 mois à compter de l'approbation des résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2009, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. L'Assemblée Générale du 12 mai 2011 a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue d'opérer sur les titres de la Société et ce pour une durée maximum de 18 mois à compter de la présente Assemblée et en tout état de cause au plus tard jusqu'à la date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Par contrat en date du 5 février 2010, Cybernétix S.A. a confié au prestataire de services d'investissement GILBERT DUPONT la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers pour les professionnels de la bourse et de la finance (AMAFI) et approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 1<sup>er</sup> octobre 2008. Ce contrat de liquidité a pour objet de favoriser la liquidité et la régularité du cours de l'action CYBERNETIX (FR0000036162), cotée sur Euronext C. Il a été conclu pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction. Ce contrat de liquidité s'inscrit dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 11 décembre 2009 et a été autorisé par le Conseil d'Administration du 3 février 2010. Ce contrat a été renouvelé par tacite reconduction le 5 février 2011 pour une nouvelle période de 12 mois.

Le bilan des opérations de rachat d'actions sur la période du 5 février 2010 au 31 décembre 2010 dans le cadre du contrat de liquidité est le suivant :

- pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte : non significatif
- nombre d'actions annulées au cours des derniers 12 mois : néant
- nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2010 : 2 268
- valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2010 (en euros) : 33 979
- solde en espèces du compte de liquidité (en euros) : 40 389,06

Le bilan annuel du contrat de liquidité a été publié le 4 janvier 2011 sur le site Internet de la Société et notre Wire Les Echos.

### **21.1.7 – Autorisations d'augmentation de capital**

Il n'y a eu aucune autorisation d'augmentation de capital au cours de l'exercice 2010.

## **21.2. – Acte constitutif et statuts**

Lors de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009, les actionnaires ont approuvé le projet de refonte intégrale des statuts de la Société afin de les mettre en harmonie avec la législation en vigueur. Par ailleurs, cette nouvelle version des statuts prévoit la possibilité pour les Administrateurs, de participer aux réunions du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication, conformément à la réglementation en vigueur étant entendu que cette disposition n'est pas applicable pour l'arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et l'établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du Groupe. Les nouveaux statuts sont disponibles sur le site Internet de Cybernétix, dans la rubrique « Espace Actionnaires ».

Par ailleurs, les actionnaires ont approuvé, lors de l'Assemblée Générale mixte du 6 mai 2010 une mise à jour des statuts de la Société concernant la durée des fonctions des Administrateurs en la diminuant de 6 à 4 ans (article 13 des statuts).

### **21.2.1 – Objet social (article 3 des statuts)**

Cybernétix S.A. a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger : toute activité de recherche appliquée à la Robotique, de recherche-développement de nouveaux constituants de la Robotique, l'étude et la réalisation de systèmes Automatiques et Robotiques, toutes opérations d'achat-revente de composants, de systèmes Automatiques ou de Robotique, ainsi que l'activité de Conseil, formation, maintenance, assistance et toutes prestations de services se rapportant à l'Automatique et à la Robotique.

Et, plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La participation directe ou indirecte de Cybernétix S.A. à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

### **21.2.2 – Exercice social (article 21 des statuts)**

L'exercice social commence le 1er janvier et expire le 31 décembre.

## **21.2.3 – Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'Administration et de Direction**

### *21.2.3.1 – Composition du Conseil d'Administration (article 13 des statuts)*

La Société est administrée par un Conseil d'Administration de 3 à 18 membres au plus.

Chaque Administrateur doit être propriétaire d'une action au moins, affectée à la garantie des actes de la gestion du conseil, même de ceux qui seraient exclusivement personnels à l'un des Administrateurs. La durée des fonctions des premiers Administrateurs est de trois années.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire. La durée de leurs fonctions est de quatre années maximum. Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat desdits Administrateurs.

Nul ne peut être nommé Administrateur si, ayant dépassé l'âge de 80 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du conseil le nombre d'Administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque ce quantum est dépassé, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

Toutefois, si, lors du dépassement de ce quantum figure, parmi les Administrateurs concernés, le représentant permanent d'une personne morale, celle-ci devra désigner avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire en question, un nouveau représentant permanent n'ayant pas atteint l'âge de 80 ans, de telle manière que la cessation de fonctions n'atteigne qu'en dernier lieu les Administrateurs personnes physiques.

Les Administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce dernier cas, lors de sa nomination, la personne morale est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était Administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent désigné par la personne morale nommée Administrateur lui est donné pour la durée du mandat de cette dernière. Il doit être confirmé lors de chaque renouvellement du mandat de la personne morale Administrateur.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée cette révocation, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

### *21.2.3.2 – Délibération du Conseil d'Administration (article 14 des statuts)*

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président ou de l'un de ses membres, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. La réunion a lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. La convocation doit, en principe, être faite trois jours au moins à l'avance par lettre ou télécopie. Elle mentionne l'ordre du jour. Elle peut même être verbale et sans délai si tous les Administrateurs y consentent, ou si tous les Administrateurs sont présents ou représentés.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage des voix.

Le règlement intérieur établi par le Conseil d'Administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant l'identification des participants et garantissant leur participation effective, conformément à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour l'arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et l'établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du Groupe.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration. Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés par le Président de séance et par un Administrateur ou, en cas d'empêchement du Président de séance, par deux Administrateurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un Directeur Général,

l'Administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

#### *21.2.3.3 – Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 15 des statuts)*

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de Cybernétix et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de Cybernétix et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, Cybernétix S.A. est engagée, même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

#### *21.2.3.4 – Rémunération des Administrateurs (article 16 des statuts)*

L'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, que cette assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures.

Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées aux Administrateurs sous forme de jetons de présence ; il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs.

Le montant des jetons de présence versés aux Administrateurs au titre de l'exercice 2008 est détaillé au paragraphe 15.1 du présent Document de référence.

#### *21.2.3.5 – Président du Conseil d'Administration – Direction Générale (article 17 des statuts)*

##### Mode d'exercice de la direction générale

La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale, dans les conditions ci-après :

- Le choix est opéré par le Conseil d'Administration statuant à la majorité des membres présents ou représentés,
- L'option retenue ne pourra être mise en oeuvre qu'après l'expiration du mandat d'Administrateur du Président du Conseil d'Administration,
- Les actionnaires et les tiers seront informés du choix opéré par le Conseil d'Administration dans les conditions définies par décret en Conseil d'Etat.

Lorsque la Direction Générale est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions de l'article 17.3 ci-après relatives au Directeur Général lui sont applicables.

##### Président du Conseil d'Administration

1 – Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres, un Président, personne physique, dont il détermine la rémunération. Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat l'Administrateur. Il est rééligible.

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment. Toute disposition contraire est réputée non écrite. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée. Elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à élection du nouveau Président.

2 – Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de Cybernétix et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président du Conseil d'Administration reçoit communication par l'intéressé des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Le Président communique la liste et l'objet desdites conventions aux membres du conseil et aux Commissaires aux Comptes.

#### Direction générale

1 – La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué. Le nombre de Directeurs Généraux délégués ne peut excéder cinq.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Il en est de même, sur proposition du Directeur Général, des Directeurs Généraux délégués. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à nomination du nouveau Directeur Général. Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués.

2 – Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente Cybernétix S.A. dans ses rapports avec les tiers. Cybernétix S.A. est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

3 – En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Les Directeurs Généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

4 – Le Directeur Général ou les Directeurs Généraux délégués peuvent, dans les limites fixées par la législation en vigueur, déléguer les pouvoirs qu'ils jugent convenables, pour un ou plusieurs objets déterminés, à tous mandataires, même étrangers à Cybernétix, pris individuellement ou réunis en comité ou commission. Ces pouvoirs peuvent être permanents ou temporaires et comporter ou non la faculté de substituer. Les délégations ainsi converties conservent tous leurs effets malgré l'expiration des fonctions de celui qui les a conférées.

#### **21.2.4 – Droits et obligations attachés aux actions**

##### *21.2.4.1 Cession et transmission des actions*

Les actions sont librement négociables entre les actionnaires, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraire.

##### *21.2.4.2 Droits et obligations attachés aux actions (article 10 des statuts)*

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, aux Assemblées Générales et au vote des résolutions.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double, prévu aux alinéas ci-dessus, est réservé aux actionnaires de nationalité française et à ceux ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article L.225-123 du Code de commerce.

La fusion de Cybernétix S.A. est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de Cybernétix et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires sont responsables du passif social dans la limite du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

#### **21.2.5 – Modifications des droits des actionnaires**

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de Cybernétix S.A. ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Cybernétix S.A.

#### **21.2.6 – Assemblées Générales des actionnaires (article 20 des statuts, tel que proposé au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 12 mai 2011)**

##### Convocations, bureau, procès-verbaux

1. Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou à défaut, par le Commissaire aux Comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions et délais fixés par la Loi.

2. Les avis et lettres de convocation doivent mentionner l'ordre du jour arrêté par l'auteur de la convocation, ainsi que l'adresse électronique de la Société, à laquelle les questions écrites des actionnaires peuvent être envoyées, par voie de courrier électronique au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale et, le cas échéant, la mention de l'obligation de recueillir l'avis ou l'approbation préalable de la masse des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

L'Assemblée ne peut délibérer que sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Elle peut, toutefois, en toute circonstance révoquer un ou plusieurs Administrateurs.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la quote-part du capital prévue par la loi, peuvent, dans les conditions et délais légaux, requérir l'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolutions sans que ces points ne soient nécessairement liés à un projet de résolutions.

3. Une feuille de présence contenant les indications prévues par la loi est établie lors de chaque Assemblée.

4. Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur le plus ancien présent à l'Assemblée. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par deux actionnaires présents et acceptants qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi constitué désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux de délibérations sont dressés et leurs copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

#### Quorum, vote, droits de vote

1. Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou en votant par correspondance ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application des dispositions légales en vigueur, trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par Cybernétix, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par son partenaire pacsé ou par toute autre personne (physique ou morale) de son choix. S'il est non résident, il peut en outre se faire représenter par l'intermédiaire inscrit ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Si l'actionnaire se fait représenter par une personne autre que son conjoint ou le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, le mandataire devra informer l'actionnaire de tout risque de conflit d'intérêt. Lorsque l'un des événements listés à l'article L.225-106-1 du code de commerce se produit, le mandataire devra en informer sans délai l'actionnaire. A défaut de confirmation expresse du mandat par l'actionnaire, le mandat est caduc.

La procuration comme sa révocation doivent être faites par écrit et sont communiqués à la société.

Toute personne qui sollicite de manière active des mandats devra rendre publique son intention de vote. Elle peut également rendre publique ses intentions de vote sur les projets de résolution présentés à l'Assemblée. Elle exerce alors, pour toute procuration reçue sans instructions de vote, un vote conforme aux intentions de vote ainsi rendues publiques.

En cas de manquement par le mandataire à l'une de ses obligations, l'actionnaire représenté pourra demander au tribunal de commerce dans le ressort duquel est situé le siège social d'interdire au mandataire de participer en cette qualité à toute assemblée de la société concernée ; la durée de cette interdiction ne pourra excéder trois ans. La société pourra présenter la même demande au tribunal mais seulement en cas de violation des règles sur la sollicitation active des mandats (article L.225-106-3 nouveau du Code de Commerce).

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représentés à une Assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentants des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non actionnaires.

2. Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, et ayant le droit de vote, et dans les Assemblées spéciales sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout après déduction des actions privées du droit de vote en application des dispositions légales.

3. Tout actionnaire peut voter par correspondance, dans les conditions fixées par la Loi, soit sous forme papier au moyen d'un formulaire établi et adressé à Cybernétix, soit, sur décision du Conseil d'Administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Les formulaires de vote peuvent être reçus par Cybernétix jusqu'à la veille de la date de réunion de l'Assemblée. Les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par Cybernétix jusqu'à la veille de l'Assemblée, au plus tard 15h00, heure de Paris.

En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique, ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle se rattache.

La présence de l'actionnaire à l'Assemblée exclura le vote par procuration et le vote par correspondance.

4. Tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de convocation de l'Assemblée et si le Conseil d'Administration ou son Président le permet au moment de la convocation de l'Assemblée.

5. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

#### Assemblées Générales Ordinaires

L'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle doit être réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice, pour statuer sur les comptes de cet exercice.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance possèdent au moins un cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

L'Assemblée Générale Ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

#### Assemblées Générales Extraordinaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut seule modifier les statuts, sous réserve des éventuelles délégations consenties à cet effet, en application de la loi et des présents statuts. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf dans le cas des opérations résultant des regroupements d'actions régulièrement effectuées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires est seule compétente pour décider l'émission, le rachat et la conversion des actions de préférence au vu d'un rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance possèdent au moins un quart des actions ayant droit de vote et un cinquième des actions ayant le droit de vote sur deuxième convocation. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

Toutefois :

- les augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices et primes d'émission sont décidées aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires ;
- la transformation de Cybernétix S.A. en Société en nom collectif et en Société par actions simplifiée, l'augmentation du capital par majoration du montant nominal des titres de capital autrement que par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ainsi que le changement de nationalité de la Société sont décidés à l'unanimité des actionnaires.



### **21.2.7 – Clauses susceptibles d’avoir une incidence sur le contrôle de Cybernétix**

Les statuts de Cybernétix S.A. ne contiennent pas de dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

### **21.2.8 – Franchissement de seuils (article 11 des statuts)**

Outre les dispositions des articles L 233-7 et suivants du Code de Commerce qui s’appliquent, l’article 12 des statuts dispose que « Outre l’obligation légale d’informer la Société de la détention de certaines fractions du capital, toute personne physique ou morale actionnaire, agissant seule ou de concert, est tenue de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation, le nombre total d’actions qu’elle possède directement ou indirectement chaque fois qu’un seuil correspondant à 2,5 % du capital est franchi (2,5 %, 5 %, 7,5 %...). La déclaration prévue à l’alinéa précédent est également faite dans les mêmes formes et délais chaque fois que la participation en capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés. »

### **21.2.9 – Stipulations particulières régissant les modifications du capital (article 7 des statuts)**

1 - Le capital social peut être augmenté soit par émission d’actions ordinaires ou de préférence, soit par majoration du montant nominal des actions existantes.

Il peut également être augmenté par l’exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital dans les conditions prévues par la loi.

Les actions nouvelles sont émises soit à leur montant nominal, soit à ce montant majoré d’une prime d’émission.

Le capital social est libéré soit par apport en numéraire y compris par compensation avec des créances liquides et exigible sur la Société, soit par apport en nature, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d’émission, soit en conséquence d’une fusion ou d’une scission.

Il peut aussi être libéré consécutivement à l’exercice d’un droit attaché à des valeurs mobilières donnant accès au capital comprenant, le cas échéant, le versement des sommes correspondantes.

L’Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider une augmentation de capital.

#### **En cas de délégation de pouvoir**

L’Assemblée Générale peut déléguer au Conseil d’Administration le pouvoir de réaliser les augmentations qu’elle aura décidées, pour une durée qui ne peut excéder 5 ans dans la limite du plafond qu’elle fixera.

#### **En cas de délégation de compétence**

L’Assemblée Générale peut déléguer cette compétence au Conseil d’Administration pour une durée qui ne peut excéder 26 mois dans la limite d’un montant qu’elle fixera.

Dans la limite de la délégation donnée par l’Assemblée Générale, le Conseil d’Administration dispose des pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d’émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts.

Il peut être décidé de limiter une augmentation de capital à souscrire en numéraire au montant des souscriptions recueillies, dans les conditions prévues par la loi.

Les émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l’attribution de titres de créances régies par l’article L.228-91 du Code de Commerce sont autorisées par l’Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires conformément aux articles L.225-129 à L.225-129-6 du Code de Commerce.

L’Assemblée Générale se prononce sur le rapport du Conseil d’Administration et sur le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

En cas d'augmentation par émission d'actions à souscrire en numéraire ou émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, un droit de préférence à la souscription de ces actions est réservé aux propriétaires des actions existantes, dans les conditions légales. Toutefois, les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel et l'Assemblée Générale Extraordinaire peut décider, dans les conditions prévues par la loi, de supprimer ce droit préférentiel de souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut décider ou autoriser le Conseil d'Administration à réaliser une réduction du capital social.

2 - L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires peut aussi, sous réserve des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du capital social pour telle cause et de telle manière que ce soit, mais en aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction du capital social à un montant inférieur au minimum légal ne peut jamais être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal au minimum légal, à moins que la Société ne se transforme en société d'une autre forme. A défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société ; celle-ci ne peut être prononcée si, au jour où le tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

3 - L'Assemblée Générale Ordinaire peut décider l'amortissement du capital par prélèvement sur les bénéfices ou sur les réserves, à l'exclusion de la réserve légale et des réserves statutaires, dans les conditions prévues par la loi.

## **22 – CONTRATS IMPORTANTS**

Parmi les contrats importants du groupe Cybernétix, on notera particulièrement :

- Nucléaire :
  - o Contrat JAPCO : installation et commissioning d'un ensemble de bras téléopérés pour le démantèlement des évaporateurs de la centrale nucléaire de Tokai au Japon
  - o Contrat Laser MégaJoule : développement et réalisation d'un système complet de bras avec son porteur pour l'inspection et la maintenance de la chambre d'expérience du projet LMJ dans laquelle seront réalisées les expériences de tirs laser
  - o Contrat Atelier Pilote de Marcoule : conception et réalisation des équipements de démantèlement téléopéré de la cellule 414 de l'APM
  
- Oil & Gas :
  - o Contrat USAN : Réalisation d'un système de monitoring d'intégrité pour les pipelines du champ de USAN en grande profondeur d'eau
  - o Contrat Swimmer : Etude, conception et ingénierie d'un système hybride AUV pour l'inspection et la maintenance d'unités de production grand fond
  - o Contrat Kashagan : réalisation d'un système non intrusif de monitoring de températures pour les boucles de production du champ Kashagan opéré par Agip au Kasakstan
  - o Contrat SKARV : réalisation du système de mesure de tension et de contrôle d'intégrité des chaînes d'ancrage du système de production du champ offshore SKARV opéré par BP en Mer du Nord
  - o Nautilus : Commande de Sercel Holding pour la production en série de la nouvelle génération de Bird de sismique sous-marine
  
- Défense Navale :
  - o Contrat SSTA : étude, réalisation, qualification prototype et fabrication en série du SSTA (Sous-système de Transfert d'Azimut), composante du système de lancement de missiles de nouvelle génération M51 qui équipera les Sous-Marins Lanceurs d'Engins

## **23 – INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS**

Néant

## **24 – DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

Des exemplaires du Document de Référence sont disponibles, sans frais, auprès de Cybernétix –Technopôle de Château Gombert, rue Albert Einstein, BP 94 – 13382 Marseille cedex 13, et auprès des établissements habilités à recevoir les souscriptions. Le Document de Référence peut également être consulté sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Cybernétix ([www.cybernetix.fr](http://www.cybernetix.fr)).

### **24.1 – Liste des communiqués de Presse publiés au cours des douze derniers mois**

Les communiqués de presse sont disponibles sur le site Internet de Cybernétix ([www.cybernetix.fr](http://www.cybernetix.fr)) ou auprès de différents sites d'informations financières. Conformément aux réglementations applicables en la matière et notamment à la Directive Transparence, l'information réglementée fait l'objet d'une diffusion de communiqué de presse par l'intermédiaire d'un diffuseur agréé.

27/01/2010	Chiffre d'affaires du 4eme trimestre 2009
02/02/2010	Renouvellement Label FCPI
03/02/2010	Descriptif Programme rachat actions
05/02/2010	Mise en œuvre d'un contrat de liquidité
18/03/2010	Communiqué de presse sur les résultats annuels
29/03/2010	Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 6 mai 2010 Demande d'envoi de documents complémentaires Mise à disposition du rapport financier annuel 2009 Rapport financier annuel
30/03/2010	Communiqué de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale du 6 mai 2010
22/04/2010	Modalités de mise à disposition du Document de Référence 2009
28/04/2010	Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre 2010
06/05/2010	Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 6 mai 2010
14/06/2010	Comptes définitifs de 2009
08/07/2010	Communiqué de presse sur le Projet USANDWB-SBM Total (VF/VE)
15/07/2010	Communiqué de presse sur le projet SAIPEM au Kazakhstan (VF/VE)
20/07/2010	Chiffre d'affaires 2 <sup>ème</sup> trimestre 2010 (VF/VE)
6/09/2010	Rapport financier semestriel 2010 Résultats semestriels 2010
18/10/2010	Communiqué de presse : Cybernétix Oil&Gas signe un nouveau contrat de monitoring de tension de lignes d'ancrage (VF/VE)
28/10/2010	Chiffre d'affaires 3 <sup>ème</sup> trimestre 2010
02/11/2010	Communiqué de presse : signature d'un contrat de partenariat Cybernétix-KUKA

07/12/2010	Communiqué de presse : signature d'un nouveau contrat de démantèlement pour le compte du CEA
16/12/2010	Communiqué de presse : annonce de la création d'une filiale au Brésil (VF/VE)
22/12/2010	Communiqué de presse : Signature d'un contrat avec la marine Malysienne
04/01/2011	Communiqué de presse : bilan annuel du contrat de liquidité
31/01/2011	Chiffre d'affaires 4 <sup>ème</sup> trimestre et annuel 2010
17/03/2011	Communiqué de presse sur les résultats annuels 2010
23/03/2011	Avis de mise à disposition du Rapport annuel 2010 Rapport annuel 2010

#### 24.2 – Liste des Publications au BALO au cours des douze derniers mois

16/01/2009	Avis d'augmentation du capital de la Société avec suppression du DPS au profit de Sercel Holding
25/03/2009	Avis de réunion valant convocation à l'Assemblée Générale du 13 mai 2009 Avis de projet d'apport partiel d'actif
02/09/2009	Compte définitifs 2008
06/11/2009	Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 11 décembre 2009
09/12/2009	Rectificatif : avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale du 11 décembre 2009
29/03/2010	Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 6 mai 2010
11/06/2010	Comptes définitifs 2009

#### 24.3 – Informations déposées aux greffes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ([www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr))

##### 1 / Greffe du Tribunal de Commerce de MARSEILLE

##### **2010:**

- 8 juin 2010 : Dépôt changement d'administrateurs de CyXplus S.A (Kbis)  
Dépôt des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 de CyXplus S.A..
- 9 juin 2010 : Dépôt modifications de l'article 13 des statuts de Cybernétix S.A.  
Dépôt des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 de Cybernétix S.A.  
Dépôt des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 de Cybernétix S.A.
- 1<sup>er</sup> juillet 2010 : Dépôt des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 de Cybernétix Microélectronique S.A.S.
- 17 sept. 2010: Dépôt du non-renouvellement d'un Administrateur démissionnaire (A. Bugat) avec effet rétroactif au 1er juillet 2010.

2 / Greffe du Tribunal de Commerce d'AIX-EN-PROVENCE

Néant

3/ Greffe du Tribunal de Commerce de GRENOBLE

Néant

**25 – INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

Néant